



DOCUMENT DE REFERENCE 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/03/11, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- figurent dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2010 sous le numéro D. 10-0215 : le rapport de gestion du conseil d'administration (pp. 33 à 57), les comptes consolidés (pp. 58 à 92), les comptes annuels (pp. 126 à 145), le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 (pp. 92 à 93 et 145 à 146)
- figurent dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2009 sous le numéro D. 09-0341 : le rapport de gestion du conseil d'administration (pp. 33 à 52), les comptes consolidés (pp. 53 à 87), les comptes annuels (pp. 119 à 139), le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pp. 87 à 88 et 139 à 140).

Les informations incluses dans ce document de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de ORAPI, 5, Allée des Cèdres – 01150 SAINT-VULBAS, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (<http://groupe.orapi.com>).

SOMMAIRE

1	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ORAPI.....	3
1.1	PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE	3
1.2	HISTORIQUE DE LA SOCIETE	3
1.3	PRESENTATION DES ACTIVITES D'ORAPI	4
1.4	POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS	13
1.5	COMPTES CONSOLIDES : CHIFFRES CLES (KEUR).....	14
1.6	ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 31/03/2011.....	15
1.7	ORGANISATION FONCTIONNELLE DU GROUPE AU 31/03/2011.....	16
1.8	RESSOURCES HUMAINES	16
1.9	OUTIL INDUSTRIEL	16
2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL.....	17
2.1	INFORMATIONS GENERALES.....	17
2.2	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL.....	26
2.3	EVOLUTION DU CAPITAL	31
2.4	AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ORAPI	31
2.5	COURS DE BOURSE	32
2.6	SCHEMAS D'INTERESSEMENT DES SALARIES	33
2.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	33
3	RAPPORT DE GESTION, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS 2010.....	34
3.1	RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010 ET DEVANT ETRE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2011	34
3.2	COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010	54
3.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.....	89
3.4	EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES COMPTES	91
4	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	95
4.1	DIRECTION GENERALE.....	92
4.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	92
4.3	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	93
4.4	PRINCIPES DE CONTROLE INTERNE	94
4.5	COMMISSAIRES AUX COMPTES	95
4.6	CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	97
4.7	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LE CONTROLE INTERNE	99
4.8	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	107
5	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2011	109
6	DOCUMENTS SOCIAUX	118
6.1	COMPTES ANNUELS DE ORAPI SA	118
6.2	TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	138
6.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010	138
7	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	140
8	TABLES DE CONCORDANCE.....	140
8.1	TABLE DE CONCORDANCE GENERALE	140
8.2	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	144

1 ORAPI

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

Le Groupe ORAPI est le spécialiste indépendant de l'hygiène professionnelle et de la maintenance industrielle.

Orapi a développé un modèle d'intégration verticale de sa chaîne de valeur. Orapi dispose des équipes de Recherche et Développement permettant de concevoir et d'adapter ses produits en fonction des évolutions réglementaires, des demandes des marchés et des innovations techniques. Orapi possède également les outils de production lui permettant de fabriquer la majeure partie des produits commercialisés dans toutes les régions du monde. Orapi dispose enfin des structures commerciales en propre ou avec des partenaires pour assurer la diffusion de ses produits auprès d'un très grand nombre de clients.

1.2 HISTORIQUE DE LA SOCIETE

1968 : Création de la société ORAPI (Office de Recherche et d'Application de Produits pour l'Industrie).

1993 : Construction d'une usine à Lyon (France) et création d'un Laboratoire de Recherche et Développement.

1995 : Création de la division internationale.

1998 : Acquisition de la société canadienne RELEASALL à Montréal. Mise en place d'une stratégie d'ouverture de filiale de distribution. Ouverture de la première filiale en Amérique du Nord à Montréal.

2000 : Introduction du Groupe ORAPI au Marché Libre. Acquisition de la société anglaise PRONATUR et de la marque SPECTRACOLOR.

2002 : Acquisition de la marque DEGRYP-OIL et de la technologie du conditionnement des aérosols. Intégration de la marque IMPACT ADHESIVE à Bradford - UK et de la technologie des adhésifs techniques. Acquisition de la société scandinave NORMAX. Transfert au Second Marché.

2003 : Acquisition de la société américaine ICG et de sa marque TESTRON ; première diversification dans l'hygiène professionnelle et les collectivités

2004 : Certification ISO 9001/14001. Ouverture de la filiale asiatique à Singapour.

2005 : Acquisition des sociétés lyonnaises LUPROTEC et Laboratoires MEYSSOL.

2006 : Acquisition de APPLIED CHEMICALS ASIE et APPLIED CHEMICALS EUROPE

2007 : Rachat d'actifs et du fonds de commerce de Gramos Applied UK et acquisition de la société DACD

2007 : Mise en service du site principal de Lyon Saint-Vulbas

2008 : Conquête d'une position de premier plan dans le secteur de l'hygiène grâce à l'acquisition de Chimiotec et au rachat d'actifs et du fonds de commerce de Proven ; transfert des Laboratoires Meyssol sur le site de Saint-Vulbas

2009 : le CA du Groupe dépasse les 100 M€.

2010 : Acquisition de Chiminvest, acquisition de EM Reps, rachat d'actifs et du fonds de commerce de CREST (Canada), création de Orapi Dry Shine (Canada).

1.3 PRESENTATION DES ACTIVITES D'ORAPI

A) Les savoir – faire d'ORAPI : Conception, Fabrication et Commercialisation de solutions consommables techniques pour l'hygiène professionnelle et la maintenance industrielle

- Une présence sur toute la chaîne de valeur

Le Groupe ORAPI formule, fabrique, conditionne et commercialise des produits nécessitant un savoir-faire chimique pour :

- l'hygiène spécialisée, générale et la décontamination dans tous les secteurs d'activité
- l'ensemble des besoins liés à la maintenance et l'entretien industriels (matériel et machines).

Le Groupe ORAPI est en mesure d'apporter à ses clients l'expertise permettant de mettre en œuvre des solutions techniques dans des environnements présentant des contraintes techniques fortes en hygiène professionnelle (blanchisseries industrielles, CHR, milieu hospitalier, entreprises de propreté) comme en maintenance industrielle (des industries manufacturières aux industries de process).

- La Recherche et le Développement

La technologie et les savoir-faire du Groupe Orapi s'appuient sur la chimie organique pour proposer à ses clients des solutions adaptées à leurs besoins et leurs méthodes de travail, ainsi qu'à l'évolution des machines et des matériaux.

Fort d'une équipe de plus de 25 ingénieurs et techniciens chimistes en lien avec le Laboratoire central de Lyon - Saint Vulbas, Orapi fait évoluer en permanence ses formulations pour proposer des solutions innovantes ou s'adapter aux nouvelles exigences réglementaires et environnementales. Le laboratoire de R&D de Lyon – Saint Vulbas assure également la veille réglementaire s'appliquant au Groupe Orapi et à ses marchés, permettant ainsi de transformer des contraintes (directives REACH, Biocides, GHS) en opportunités.

Orapi s'appuie également sur des structures externes comme le CNRS ou l'université Lyon I ainsi que sur des partenariats avec des centres de recherche privés tant en France qu'à l'étranger.

Un des axes de développement du groupe Orapi est notamment le développement de gammes de produits issus de composants naturels à très fort taux de biodégradabilité et sans toxicité pour l'environnement. Le développement de produits « écotecnologiques » à base d'enzymes est également un axe porteur.

- Des outils de production intégrés

Grâce à ses **sept usines de production** réparties sur **trois continents** (Europe, Asie et Canada), le Groupe Orapi est en mesure de formuler, fabriquer et conditionner ses gammes de produits au plus près de ses clients. Cet outil de production a pour vocation d'allier souplesse et réactivité afin de répondre par des solutions techniques adaptées, des gammes étoffées et une offre compétitive aux exigences multiples des clients utilisateurs.

B) Les métiers du groupe Orapi

La cohérence et la complémentarité des métiers du Groupe Orapi lui confèrent sûreté et solidité pour surmonter la crise et poursuivre son développement.

Maintenance



Métier d'origine du Groupe depuis plus de 40 ans. Produits très techniques pour la maintenance et l'entretien du matériel et des machines.

Blanchisseries



Produits pour le nettoyage du linge et l'entretien des machines à laver industrielles.

Entreprises de propreté



Produits consommables pour le nettoyage, la propreté et le traitement des surfaces ainsi que le matériel d'application.

CHR (Collectivités – Hôtels restaurants)



Produits spécifiques pour nettoyer, désinfecter et décontaminer locaux, machines et matériels alimentaires.

Hôpitaux



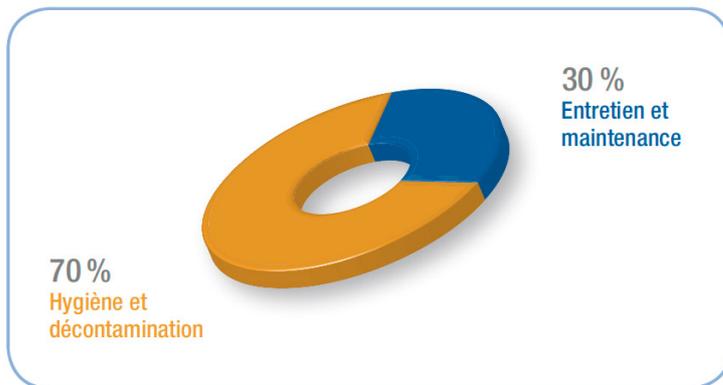
Produits à la pointe de l'innovation pour l'entretien et la désinfection dans les milieux hospitaliers.

Entreprises du Transport



Produits techniques pour nettoyer, désinfecter et décontaminer l'ensemble du matériel de transport (bus, avions, taxis, trains, métros...)

Fort de cette configuration, le Groupe Orapi se présente comme un spécialiste indépendant de l'hygiène professionnelle et de la maintenance industrielle :



La spécificité d'Orapi réside dans sa capacité à développer pour des marchés de niche une solution spécifique permettant de résoudre une problématique particulière, tout particulièrement l'utilisation de matériels et de machines dans des conditions extrêmes ou en milieu hostile.

C) Les produits : une offre adaptée à tous les besoins

Les produits du Groupe sont constitués d'une large gamme incluant : nettoyeurs (dégraissants, désinfectants, produits d'hygiène et de décontamination, tampons d'essuyage), lubrifiants (graisses, huiles), colles et adhésifs (cyanoacrylates, anaérobies, neoprenes). Ces produits sont commercialisés sous différents conditionnements (tubes, boîtes, bouteilles, jerrycans, seaux, fûts ou containers) et formes (pastilles, poudres, liquides) selon les applications et la demande du marché.

Orapi dispose de plus de 8 000 formules dont environ 3 000 sont intégrées dans ses catalogues et gammes de produits en exploitation, représentant environ 15 000 références vendues (cf. D). Ce nombre de formules est régulièrement diminué afin de réduire les coûts réglementaires associés.

Les principales matières premières et emballages utilisés sont : des bases de graisses, de colles, des bases pétrochimiques, des solvants, des acides, des alcools, des glycols, des amines, des carbonates, des emballages plastiques, métalliques et cartonnés.

Les prix du pétrole et de ses dérivés, ainsi que des emballages métalliques ou cartonnés, ont connu des hausses significatives au cours de l'année 2010. Face à ces fluctuations, Orapi s'est adapté en faisant évoluer ses formules, diversifiant ses approvisionnements ou adaptant ses tarifs.

Les produits du Groupe Orapi répondent souvent à un besoin technique spécifique qui peut toutefois trouver des applications clients variées sur différents marchés. Grâce aux préconisations techniques de notre force commerciale, les produits du Groupe ORAPI permettent d'espacer les périodes d'intervention, prolonger la durée de vie des machines et du matériel, et respecter les contraintes réglementaires fortes de nos clients (établissements hospitaliers, blanchisseries industrielles, CHR, centrales nucléaires,...)

De manière synthétique, Orapi distingue deux grandes familles de produits :

- Les produits de maintenance, majoritairement destinés à l'Industrie
- Les produits d'hygiène et de décontamination, majoritairement destinés aux Collectivités et Services.

Toutefois, ces deux familles de produits sont commercialisées auprès de ces deux types de clientèles, ce qui permet au Groupe Orapi d'accroître sa pénétration chez des clients existants, et de bénéficier de canaux de commercialisation complémentaires.

Les produits de Maintenance

En 1968, ORAPI (Office de Recherche et d'Application de Produits pour l'Industrie) est créée pour fournir aux personnels chargés de l'entretien les produits indispensables :

- pour augmenter la fiabilité de leurs outils de travail
- pour accroître leur longévité
- et réduire par là même les coûts d'entretien.

Présent aujourd'hui dans plus de 80 pays et reconnu mondialement pour son savoir-faire, le Groupe ORAPI conçoit, fabrique et commercialise des solutions et produits de « Technologie Avancée » à base chimique pour la maintenance industrielle : lubrifiants, nettoyeurs (sols et ateliers), adhésifs et produits d'étanchéité.

Ce large spectre d'intervention se retrouve bien entendu dans la diversité des utilisateurs, qui sont des acteurs de marchés aussi divers que l'électronique, l'automobile, l'aérospatial, le nucléaire, l'agro-alimentaire, la pharmacie, le bâtiment ou bien encore de nombreuses divisions de l'industrie générale.

Les gammes de produits Applied intégrées depuis 2006 renforcent les compétences du Groupe dans les produits utilisés dans le process industriel et contribuent à améliorer l'image de technicité d'Orapi tout en lui offrant de nouveaux débouchés.

Le Groupe Orapi a lancé fin 2008 une gamme de produits à la pointe de l'innovation : les Nanolubricants®. Cette nouvelle gamme de produits pour la maintenance, uniques au monde, est basée sur la technologie des nanoparticules de tungstène (WS²). Elle présente des performances supérieures à celles des lubrifiants solides classiques :

- réduction du coefficient de frottement
- réduction par 4 de l'usure
- réduction par 3 de la consommation d'énergie
- résistance aux pressions extrêmes.



Les produits d'Hygiène

Pour le marché des collectivités (administrations, écoles, mairies, cantines, hôpitaux, cliniques, ...) et services (hôtels, restaurants, centres commerciaux et de loisirs, entreprises du transport, ...), le Groupe Orapi a développé des gammes de produits liés à la maintenance mais surtout à l'hygiène, la décontamination, le nettoyage, le traitement de surfaces et la désinfection.

Applied Chemicals dispose d'une gamme très pointue pour des produits de nettoyage dans le secteur des transports (train, poids lourds, aviation) ainsi que des produits de détergence pour des unités de lavage (hôpitaux, compagnie aériennes,...).

La gamme Orapi Eurodec Hygiène permet d'offrir une gamme large et profonde de solutions dans les domaines de :

- l'hygiène du linge
- l'hygiène en restauration
- l'entretien général
- l'entretien technique des sols et ateliers
- le lavage des mains.



Proven Orapi peut répondre de manière exhaustive aux besoins de l'hygiène générale en commercialisant des produits aux marques du Groupe, ou sous des marques hors Groupe distribuées en France de façon exclusive, auprès de nos clients professionnels.

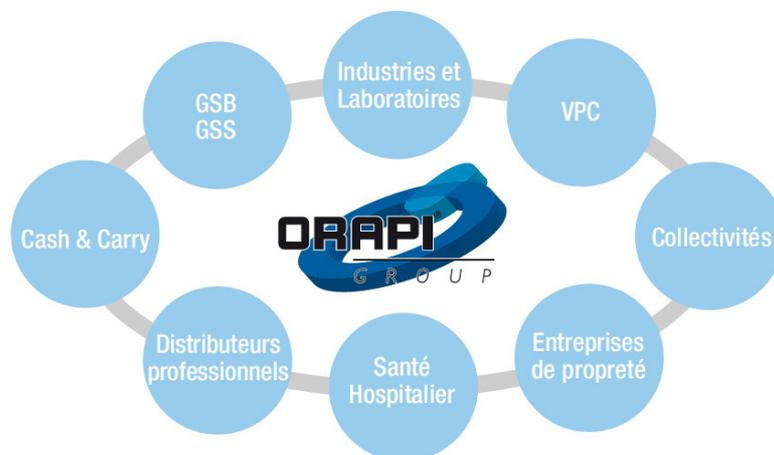
Par ailleurs, la gamme Garcin-Bactinyl permet de proposer une gamme complète de produits répondant aux besoins spécifiques des établissements médicaux et para - médicaux dans le domaine de la désinfection.

Depuis l'entrée de Chiminvest dans le périmètre du Groupe le 1er octobre 2010, Orapi maîtrise les solutions « bio » permettant de traiter les problèmes d'écoulement, d'eaux usées dans les canalisations, les bacs à graisse, les égouts, etc..., depuis la réalisation d'audits spécifiques jusqu'aux visites de contrôle d'installations élaborées afin de répondre à la problématique de chaque client.

D) Des circuits de commercialisation adaptés à chaque segment de clientèle

Le Groupe Orapi est présent sur l'ensemble des circuits de commercialisation, en fonction :

- du stade de développement des marques du groupe selon les zones géographiques
- du segment de marché ou du type de clientèle visée
- des habitudes d'achat des marchés.



▪ La distribution

En France, les produits du Groupe sont majoritairement commercialisés via la distribution. La distribution professionnelle est un circuit adapté pour fournir aux utilisateurs le niveau de service et de conseil que le Groupe ORAPI estime essentiel. Elle offre notamment un effet de levier qui permet de démultiplier le nombre potentiel de clients.

En outre, ce mode de commercialisation offre à nos technico-commerciaux et aux vendeurs auprès de nos distributeurs la possibilité d'établir un dialogue direct avec les utilisateurs, ce qui reste un élément fondamental de la maîtrise et du développement des ventes.

En France, le Groupe Orapi vend ses produits en s'appuyant sur des distributeurs partenaires. Les produits sous la marque ORAPI sont distribués dans près de 1 200 points de vente.

Les principaux clients en France sont des :

- chaînes intégrées telles que Orefi, Renault Agriculture, ...
- groupements comme Socoda, Cofaq, Tout Faire, ...
- grandes surfaces alimentaires (GSA) ou de bricolage (GSB) comme Castorama, Leroy-Merlin, ...
- enseignes de Cash & Carry notamment pour les produits d'hygiène professionnelle (Metro, Promocash, ...)
- revendeurs de fournitures industrielles / quincailleries traditionnelles indépendantes
- sociétés de vente par correspondance (VPC) telles que Bernard, JM Bruneau, Lyreco, ...

La vente via la distribution est également très développée au Royaume Uni et en Amérique du Nord où ce mode de commercialisation est majoritaire.

▪ La vente directe

En France, ORAPI réalise également une partie de ses ventes en direct avec des grands comptes (industries et laboratoires, collectivités, établissements hospitaliers, entreprises de propreté) lorsqu'un suivi technique ou un développement spécifique est demandé par le client. Le Groupe Orapi réalise également de la vente directe au travers de ses filiales françaises spécialisées.

Pour développer les ventes sur des zones ou des marchés sur lesquels ORAPI est en phase de croissance, mais également lorsque le Groupe a besoin d'accroître la notoriété de ses marques, des forces de vente directe sont mises en place afin d'approcher directement l'utilisateur final. C'est notamment le cas de nos filiales à l'étranger.

L'acquisition de la société EM Repts le 2 mars 2010 donne accès au Groupe à un outil de vente à distance en « circuit court ». Ainsi Orapi peut-il répondre à la demande de clients soucieux d'acheter au meilleur prix des produits de détergence de qualité satisfaisante aux applications élémentaires nécessitant très peu ou pas de support technique.

▪ Les distributeurs partenaires à l'étranger

Dans les zones où ORAPI ne disposent pas encore de filiales, le groupe s'appuie sur un réseau de distributeurs partenaires qui assurent la diffusion des produits. A titre d'exemple, ORAPI dispose de partenaires privilégiés en Afrique du Sud, en Australie/Océanie mais aussi en Pologne et dans nombreux pays émergents.

La répartition géographique des activités du groupe ORAPI est présentée pages 85 à 86 du présent document.

E) Des marques fortes

Le Groupe Orapi dispose d'un portefeuille de marques bénéficiant pour une partie d'entre elles d'une forte notoriété, et toutes porteuses d'une image de qualité produit forte. Ces marques sont détenues en propre d'une part, et d'autre part commercialisées sous contrat de distribution exclusive ou professionnelle.

En hygiène professionnelle, les principales marques propres sont :



En hygiène, les principales marques sous contrat sont :



En maintenance et entretien industriels, les principales marques sont :



F) Les marchés : une stratégie de niche et de valeur ajoutée

Le chiffre d'affaires par zone géographique est présenté Page 35 du présent document. L'information sectorielle est présentée pages 85 à 86 du présent document.

▪ Evolution des marchés

Les marchés de l'hygiène comme ceux de la maintenance voient se poursuivre une concentration entamée il y a quelques années, renforcée par des perspectives de marché difficiles à court terme. Ce phénomène de concentration auquel le Groupe Orapi participe résulte notamment :

- des contraintes réglementaires croissantes (notamment directives REACH et biocides) générant des investissements lourds - barrières à l'entrée de nouveaux acteurs
- des prévisibles défaillances de sociétés aux fondamentaux les plus fragiles.

Dans un document reflétant sa position sur la future stratégie de l'UE à l'horizon 2020, le Conseil de l'Industrie Chimique Européen (CEFIC) met l'accent sur une nécessaire présence sur toute la chaîne de valeur, la criticité croissante d'un accès aux matières premières (sourcing, non-dépendance, accords sur des prix) et la place centrale de l'innovation, afin de permettre aux acteurs européens de conserver à moyen et long terme une place, à l'échelle du globe, dans le secteur de la Chimie. A fin 2009, l'UE était le second plus gros producteur au monde de produits chimiques, représentait plus de 40% du commerce mondial du secteur et totalisait un effectif de 1,2 millions de personnes (source : CEFIC).

Les acteurs de la Chimie ont par ailleurs intégré les préoccupations sociétales en matière d'environnement, ce qui s'est traduit par une réduction significative de l'intensité énergétique (apport d'énergie par unité de production) et des émissions de gaz à effet de serre par unité de production de respectivement 41% et 66% entre 2003 et 2008.

▪ Maintenance : une tendance de marché suivant la tendance du marché industriel mondial

Le Groupe ORAPI est un acteur unique sur son marché historique dans la mesure où il est le seul fabricant à proposer une offre produit pour chacune des opérations réalisées par un service entretien et maintenance.

En conséquence, il n'existe pas de données sur cette niche permettant d'estimer précisément le marché et son évolution. Néanmoins, au travers des informations recueillies sur le terrain tant en France qu'au travers de ses différentes filiales, il ressort que l'évolution du marché suit majoritairement celle de l'industrie dans le monde.

2010 aura été marquée par un rebond appuyé de l'activité industrielle, tant dans les biens intermédiaires que dans les biens d'équipement, notamment dans le Transport, la Métallurgie et l'Electronique. Cette tendance a été perceptible dans tous les pays où le Groupe est présent, et particulièrement en Asie. La nécessité d'entretenir les matériels et les machines afin de ne pas détériorer leurs performances et optimiser leur durée de vie demeure une volonté permanente des clients de l'Industrie.

Dans son rapport annuel 2008, le groupe Henkel estimait que le marché des adhésifs, joints et produits de traitement de surface s'élevait entre 45 et 50 Milliards d'euros, avec un taux de croissance moyenne mondiale long terme de 3 à 4%. Sur l'année 2010, Henkel a connu une forte hausse de ses ventes de 7% à périmètre et change comparables (+11,8% dans sa branche « Adhesive Technologies »). 2011 devrait voir se poursuivre la reprise entamée en 2010, tandis que les activités liées aux produits achetés par les ménages pourraient présenter une légère croissance. Une tendance pérenne se dessine : l'attente de produits durables répondant à un besoin continu d'une plus grande efficacité énergétique tant en termes de consommation que d'émissions préjudiciables à l'environnement (ex : applications dans le domaine des énergies renouvelables, utilisation de formes et matériaux plus légers). Parallèlement, la mutation de la Distribution professionnelle (dont le développement croissant des marques de distributeurs ou *Private Label*) conduit les fabricants à interroger leur positionnement ainsi que leurs voies d'approche des clients utilisateurs.

▪ Hygiène : une tendance de marché suivant la tendance du marché industriel mondial

Grâce à des opportunités de croissance externe, le Groupe Orapi a fait d'un relais de croissance à moyen terme la première de ses activités. Orapi est donc fortement positionnée sur des marchés présentant des potentiels de croissance *via* croissance externe tant en France qu'à l'étranger (l'Europe occidentale représentant selon Xerfi 87% des débouchés des fabricants français), et particulièrement dans le domaine professionnel (entreprises de

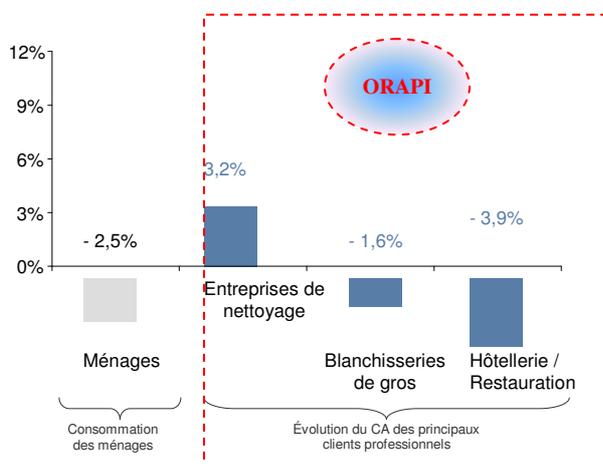
propreté, blanchisseries industrielles et hôtellerie / restauration) sur un marché européen en stagnation depuis deux ans.

>> Évolution de la production de savons, détergents et produits d'entretien entre 2006 et 2010

Année	Indice	Evolution
2006	97,5	3,5%
2007	105,5	8,2%
2008	107,3	1,7%
2009	107,3	0%
2010p	108,9	1,5%

Source : INSEE (prévision 2010 : XERFI) ; Indice 100 en 2002

>> Évolution de la demande globale en valeur entre 2008 et 2009



Source : étude Xerfi "Savons, détergents et produits d'entretien", avril 2010

▪ La concurrence

La concurrence du Groupe Orapi se caractérise par sa diversité (acteurs de toute taille, du fabricant très local au groupe multinational) et sa spécialisation, d'où une présence généralement faible sur l'ensemble de son offre (spécificité du positionnement stratégique Orapi).

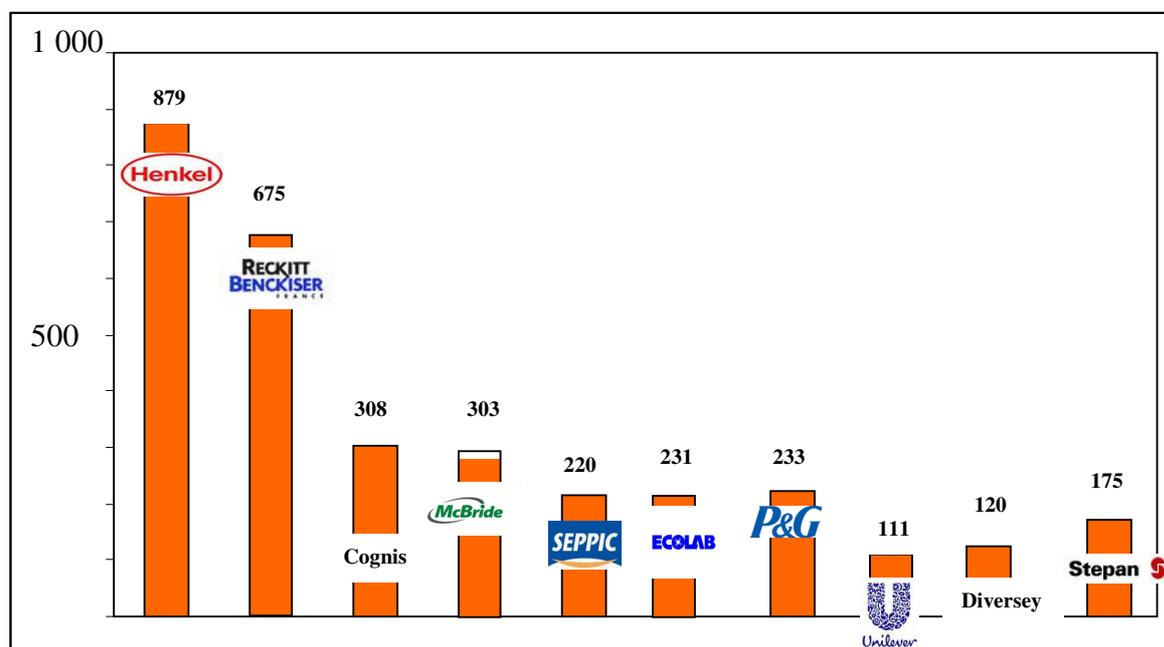
Dans la Maintenance industrielle, les fabricants concurrents du groupe ORAPI sont principalement des multinationales, leaders du marché :

- la division *Adhesives Technologies* du groupe Henkel incluant notamment la marque Loctite fortement spécialisée dans le domaine des colles mais également dans le traitement de surfaces. Cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 7,3 milliards d'euros en 2010 en hausse de 17,4% par rapport à 2009
- ITW (15,9 milliards de dollars dont 1,4 milliard de dollars pour la division Polymères et Fluides au 31/12/2010), conglomérat américain diversifié possédant dans le monde une trentaine de marques suite à une politique active d'acquisitions.

Des sociétés de taille moyenne sont également présentes comme la société CRC Industries, détenue par le groupe minier américain Berwind, ou Kluber.

Dans les activités liées à l'Hygiène où subsistent très peu d'acteurs de taille moyenne, le Groupe ORAPI est confronté à de grandes multinationales :

>> CA non consolidé en France -
dernier exercice clôturé (*)



(*) : dernier exercice clôturé au 31/12/08 sauf McBride, P&G (30/06/09), Ecolab (30/11/08) et Unilever (31/12/08).

Source : étude Xerfi "Savons, détergents et produits d'entretien", juin 2009

Dans l'hygiène professionnelle, les principaux concurrents du Groupe sont ECOLAB (231 M€ en France au 30/11/08) et Diversey (120 M€ en France au 31/12/08).

En dehors de ces acteurs principaux, chaque pays industrialisé possède de nombreux acteurs locaux de petite taille (dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 30 millions d'euros). Sous l'effet conjugué du renforcement des contraintes réglementaires et environnementales en termes de fabrication (directive REACH, Biocides), mise sur le marché et commercialisation (étiquetage, transport, fiches de données de sécurité), le coût d'entrée ou de maintien sur ce marché est en forte augmentation. Ces sociétés ont par conséquent de plus en plus de difficultés pour survivre et le secteur tend à se cristalliser au travers d'une phase de concentration et de réduction du nombre d'acteurs crédibles.

1.4 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

	2006	2007	2008	2009	2010
Immobilisations incorporelles	5 954	7 290	6 583	93	6 244
Immobilisations corporelles	2 690	9 923	10 564	1 496	1 484
Total Investissements	8 644	17 213	17 147	1 589	7 728

La société a mené depuis plus de cinq ans une politique d'investissement significative soit au travers d'investissements directs soit au travers d'opérations de croissances externes. La société a ainsi régulièrement investi dans ses installations industrielles, et ce en parallèle d'acquisitions de sociétés lui ayant permis de prendre une position de premier plan sur le secteur de l'hygiène.

Compte tenu de sa croissance, les investissements réalisés par le Groupe Orapi au cours de l'exercice ont principalement concerné ses usines rhônalpines, son unité de Singapour ainsi que ses systèmes d'information

1.5 COMPTES CONSOLIDES : CHIFFRES CLES (KEUR)

Comptes de résultats	31-déc.-10	31-déc.-09 retraité	31-déc.-08 retraité
Chiffre d'Affaires	112 869	113 356	80 557
Résultat Opérationnel courant	6 201	7 608	4 251
Autres produits et charges opérationnels	216	-771	-282
Résultat opérationnel	6 417	6 837	3 969
Coût de l'endettement financier net	-951	-1 050	-1 180
Résultat net	3 887	3 461	2 062
Résultat net (part du Groupe)	3 901	3 461	2 062
Nombre d'actions existantes	2 844 658	2 547 534	2 287 129
Résultat net par action en euros	1,37	1,36	0,90
Nombre d'actions maximales après les levées	2 956 043	2 615 796	2 321 129
Résultat net dilué par action en euros	1,32	1,32	0,89

Bilans	31-déc.-10	31-déc.-09 retraité	31-déc.-08 retraité
Actif non courant	39 063	33 242	36 002
Actif courant	54 175	56 035	46 704
Actifs détenus en vue de la vente	181	934	
Total Actif	93 420	90 211	82 706
Capitaux propres	33 924	29 968	22 108
Passif non courant	21 243	18 437	18 288
<i>dont dette financière à plus d'un an</i>	<i>15 255</i>	<i>13 354</i>	<i>13 515</i>
Passif courant	38 094	41 647	42 310
<i>dont emprunts et dettes financières à moins d'un an</i>	<i>6 588</i>	<i>8 053</i>	<i>11 776</i>
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	159	159	
Total Passif	93 420	90 211	82 706

Malgré un chiffre d'affaires quasiment stable l'année 2010 a été marquée, hors effet gel hydroalcoolique de 2009, par une progression de l'activité de +1,2% et du Résultat Opérationnel Courant de +0,6 M€ (à 5,5% du CA). Cette amélioration provient notamment des effets du plan d'économies engagé en 2009. Le Résultat Opérationnel s'établit à 5,7% du chiffre d'affaires après prise en compte d'une plus-value de cession immobilière de 1 M€ et de coûts de restructuration et de réorganisation de -0,8 M€. Cette évolution des résultats s'est accompagnée d'une diminution de la capacité d'autofinancement à 6 057 KEUR principalement en raison d'une variation d'impôts différés de 1,5 M€ ayant généré un effet favorable non récurrent en 2009. Parallèlement, la maîtrise de l'évolution du BFR a permis aux flux liés à l'activité (6 623 KEUR) de couvrir les flux liés à l'investissement (5 560 KEUR). Les investissements réalisés sont relatifs à l'exploitation courante (capacités de production et systèmes d'information). Cette situation a permis au Groupe de réduire le montant de sa dette financière nette de 0,6 M€.

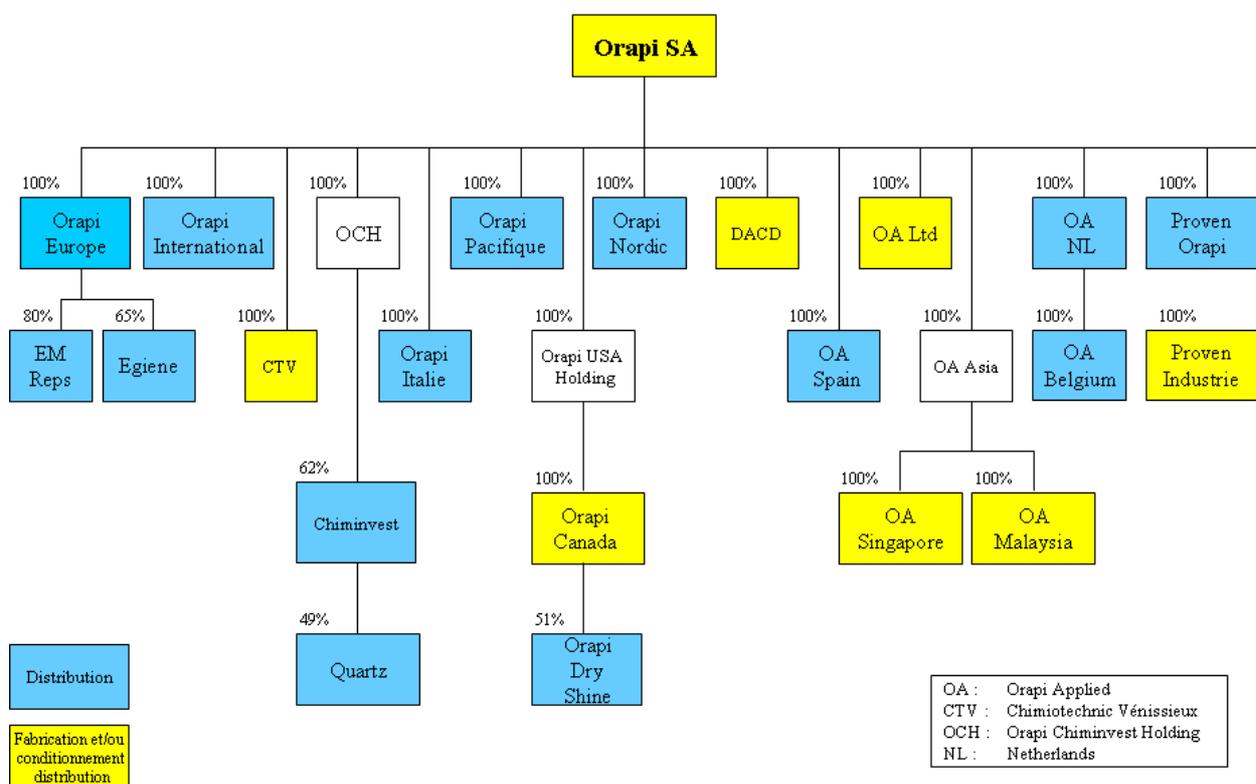
Chiffres d'affaires trimestriels (données en MEUR)

	2010	2009	Variation
Premier trimestre	27.67	26.64	+3.9%
Second trimestre	29.73	27.69	+7.4%
Troisième trimestre	26.22	29.36	-10.7%
Quatrième trimestre	29.27	29.67	-1.3%
Total année	112.87	113.36	-0.4%

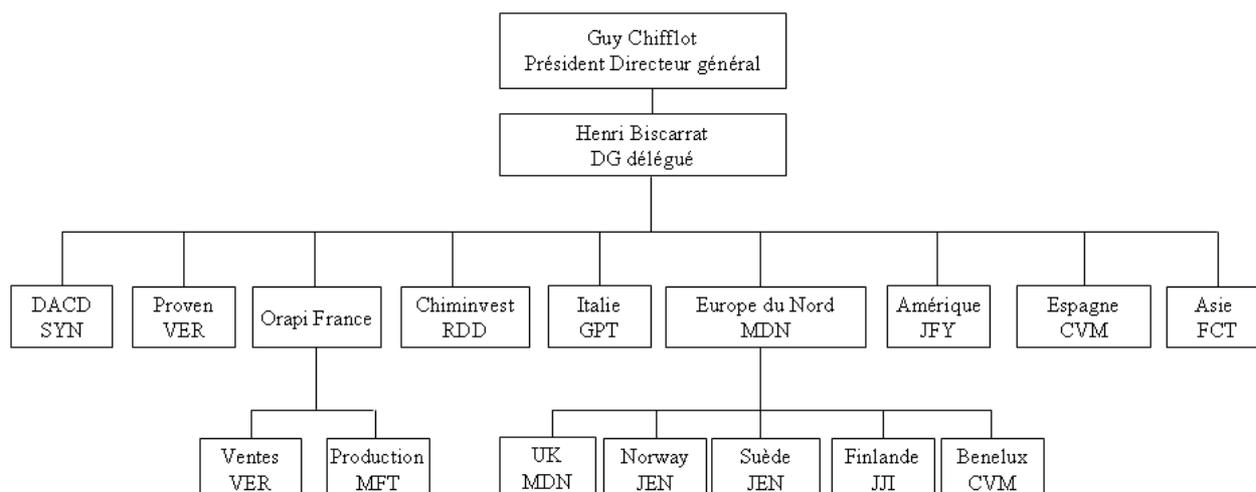
1.6 ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 31/03/2011

Le lecteur est renvoyé à la note "périmètre de consolidation à la clôture" de la partie 3 « Notes sur le bilan ».

Organigramme Juridique au 31/03/2011



1.7 ORGANISATION FONCTIONNELLE DU GROUPE AU 31/03/2011



1.8 RESSOURCES HUMAINES

Effectifs au 31/12/10	Employés	Cadres	Total
Europe	561	104	665
Amérique	14	1	15
Asie + Reste du monde	36	6	42
Total	611	111	722

Effectifs au 31/12/10	Femmes	Hommes	Total
Europe	221	444	665
Amérique	2	13	15
Asie + Reste du Monde	12	30	42
Total	235	487	722

1.9 OUTIL INDUSTRIEL

Le parc de machines appartient en pleine propriété au groupe, à l'exception d'une ligne de fabrication de poudres faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail pour une valeur brute inscrite à l'actif de 235 K€.

Les principales installations industrielles du groupe sont répertoriées ci-dessous :

	Occupant			Superficie (m²)
	Locataire	Sous contrat de crédit – bail	Propriétaire	Bâtiments
ORAPI FRANCE (St Vulbas)	•			9 000
ORAPI FRANCE (Vaulx-en-Velin)		•		1 800
ORAPI FRANCE (Vaulx-en-Velin)			•	4 000
ORAPI APPLIED ASIA				
ORAPI APPLIED Singapore	•			2 137
ORAPI APPLIED Singapore (1)		•		2 800
ORAPI APPLIED Malaysia	•			2 100
ORAPI CANADA	•			2 500
ORAPI APPLIED LTD	•			11 150
DACD		•		4 685
Chimiotechnic (Vénissieux)			•	28 000
Chimiotechnic (Clermont Ferrand)		•		230
Proven Industrie (Gallardon)			•	20 000
Proven Orapi (Villeneuve-Loubet)	•			675
Chiminvest (Villepinte)	•			1 500

(1) : Le site dont Orapi Applied Singapore est propriétaire est loué à un tiers depuis le 01/12/2006. Conformément à la législation de Singapour, Orapi Applied Singapore n'est pas propriétaire du terrain qui est soumis à un bail de longue durée.

Les laboratoires situés près de Clermont-Ferrand ont été classés au 31 décembre 2010 en tant qu'actifs destinés à être cédés.

Les engagements hors – bilan contractés portant sur des installations industrielles sont inclus dans le détail du §6 « Autres informations » des Comptes consolidés inclus dans le présent document.

2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1 INFORMATIONS GENERALES

2.1.1 DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

ORAPI

5, Allée des Cèdres – 01150 – SAINT VULBAS

2.1.2 FORME JURIDIQUE

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les articles L 225-1 à L 225-257, L 242-1 à L 242-30 et les articles R 225-1 à R 225-171 du Code de Commerce.

2.1.3 DATE DE CREATION ET DUREE DE VIE

La société a été créée le 14 août 1968 pour une durée de vie de 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 14 août 2018, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation de tous produits et fabrications destinés à l'industrie.

La création, l'acquisition sous toutes formes, la prise en gérance avec ou sans promesse de vente, la location soit comme preneur soit comme bailleur, et l'exploitation de tout fonds de commerce et établissements commerciaux relatifs à cet objet.

Toutes opérations industrielles, commerciales, ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, ou sociétés en participation.

2.1.5 IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

R.C.S. BOURG EN BRESSE 682 031 224
Code NAF : 4669 B

2.1.6 DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES ET DES TIERS

Avant chaque assemblée générale, tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents lui permettant de se prononcer en connaissance de cause et de porter jugement informé sur la gestion et la marche de la société.

Ces documents sont disponibles, au siège social et sont publiés sur le site Internet de la Société au moins 21 jours avant la date de l'Assemblée, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

2.1.7 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 31 DES STATUTS)

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.1.8 AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES (ARTICLE 33 DES STATUTS)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et provisions, le résultat de l'exercice.

Il est fait, sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement de cinq pour cent (5%) au moins, affecté à la formation d'une réserve dite « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée Générale peut décider, outre le paiement du bénéfice distribuable, la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne leur permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

*2.1.9 DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES RELATIVES AUX MEMBRES DES
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION*

ARTICLE 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1 - La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, choisis parmi les actionnaires, nommés à l'origine par les statuts, et ultérieurement par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Par dérogation temporaire prévue en cas de fusion, l'effectif du conseil peut être porté à vingt-quatre

12.2 - La durée des fonctions des administrateurs nommés par les statuts est de trois années au plus ; celle des administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire est de six années au plus. Elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

12.3 - Le cumul des fonctions d'administrateur et de membre du conseil de surveillance dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans la limite permise par la loi.

12.4 - Si un siège d'administrateur devient vacant entre deux assemblées générales par suite de décès ou de démission, le conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

S'il ne reste plus que deux administrateurs en fonctions, ceux-ci ou à défaut le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, à l'effet de compléter le conseil.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

12.5 - La limite d'âge pour l'exercice des fonctions des administrateurs est fixée à 80 ans.

L'administrateur atteint par la limite d'âge sera considéré comme démissionnaire d'office à partir de la date de la plus prochaine assemblée générale ordinaire annuelle, qui prendra acte de cette démission, et nommera, le cas échéant, un nouvel administrateur en remplacement.

Toute nomination intervenue en violation de ces dispositions est nulle.

ARTICLE 13 - BUREAU DU CONSEIL. DELIBERATIONS. PROCES-VERBAUX

13.1 - Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge, pour l'exercice des fonctions de président, est fixée à 75 ans.

Lorsque l'intéressé atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office et ses fonctions expirent à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions qui précèdent est nulle.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

13.2 - Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société, sur convocation de son président, ou celle de la moitié de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Toutefois, le conseil peut se réunir sur convocation verbale et l'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion, si tous les administrateurs en exercice sont présents à cette réunion et si leur consentement est recueilli sur la teneur de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Pour la validité des délibérations la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Néanmoins, et sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, ou régulièrement représentés : chaque administrateur dispose d'une voix et chaque administrateur présent ne peut être muni que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

13.3 – Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux couchés ou enliassés dans un registre spécial, coté et paraphé, conformément aux prescriptions réglementaires.

Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance, le secrétaire, et un administrateur au moins. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits à produire en justice ou autrement sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

ARTICLE 14 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée.

Les cautions, avals et garanties donnés par la société font obligatoirement l'objet d'une autorisation du conseil dans les conditions stipulées à l'article 15 ci-après.

ARTICLE 15 – DIRECTION GENERALE

1 - Choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général, selon la décision du Conseil d'administration qui choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il en informe les actionnaires dans les conditions réglementaires.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

2 - Directeur Général

Le Directeur Général peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de soixante quinze ans.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

3 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué dont il détermine la rémunération.

Le nombre de Directeurs Généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge applicable au Directeur Général vise également les Directeurs Généraux délégués.

Le cumul des mandats du Président et des directeurs généraux n'est autorisé que dans la limite permise par la loi.

ARTICLE 16 – DELEGATION DE POUVOIRS

En dehors des délégations de pouvoirs prévues à l'article 15 ci-dessus au profit du Président et des directeurs généraux, le Conseil d'Administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

ARTICLE 17 – SIGNATURE SOCIALE

Les actes engageant la société à l'égard des tiers doivent porter la signature du Président du Conseil d'Administration ou celle de l'administrateur spécialement délégué pour le remplacer en cas d'empêchement ou celle d'un directeur général, ou enfin de celle d'un mandataire spécial.

ARTICLE 18 – REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

18.1 – L'Assemblée Générale Annuelle peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions confiées à des administrateurs : dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation, et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la procédure définie par l'article 30 des statuts, repris ci-après au 2.1.12 (Modalités de convocations et condition d'admission aux assemblées générales).

18.2 – le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage, de déplacement, et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la société.

2.1.10 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS DE LA SOCIETE (ARTICLE 11 DES STATUTS)

11.1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions existantes.

11.2 - Les droits et obligations attachés aux actions les suivent, dans quelque main qu'elles passent ; la propriété d'une action emporte de plein droit l'adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par les actionnaires.

Les représentants, ayants droits, conjoint et héritiers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation.

11.3 - Tout actionnaire a le droit, à toute époque, d'obtenir à ses frais, au siège social, la délivrance d'une copie certifiée conforme des statuts en vigueur au jour de la demande. La société doit annexer à ce document la liste des administrateurs et des commissaires aux comptes en exercice.

11.4 - Les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au delà, tout appel de fonds est interdit.

2.1.11 MODALITES DE MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

ARTICLE 8 - AUGMENTATION ET REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision extraordinaire des associés, conformément aux articles 225-127 et suivants, 225-204 et suivants du Code de Commerce.

Toutefois, il ne pourra être procédé à aucune augmentation de capital, réalisée par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire, sans que soit au préalable intervenue la libération intégrale du capital ancien, et ce, à peine de nullité de l'opération.

En outre, le capital social ne pourra être réduit au-dessous du minimum fixé par la loi. La valeur nominale des actions est fixée par les statuts.

2.1.12 MODALITES DE CONVOCATIONS ET CONDITION D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES

ARTICLE -22 - DIFFÉRENTES FORMES D'ASSEMBLEES GENERALES

Les décisions collectives des actionnaires s'expriment en assemblées générales. Selon les résolutions à elles soumises, les assemblées générales sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

ARTICLE 23 - CONVOCATION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, ou à défaut, le ou les commissaires aux comptes.

En outre, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins cinq pour cent du capital, peuvent demander au président du tribunal de commerce du lieu du siège social, statuant par voie d'ordonnance de référé, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée et de fixer son ordre du jour.

La convocation des assemblées est faite par un avis inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis prévu à l'article R225-73 du Code de Commerce.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée prorogée est convoquée six jours au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

ARTICLE 24 - ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES

L'ordre du jour de l'assemblée, qui doit être indiqué dans la lettre de convocation, est arrêté par l'auteur de la convocation.

Sous réserve de questions diverses, qui ne doivent présenter qu'une minime importance, les questions inscrites à l'ordre du jour sont libellées de telle sorte que leur contenu et leur portée apparaissent clairement, sans qu'il y ait lieu de se reporter à d'autres documents.

ARTICLE 25 – PARTICIPATION – REPRESENTATION - NOMBRE DE VOIX AUX ASSEMBLEES GENERALES - QUORUM – VOTE

- 1) Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales, et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
- 2) Chaque actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Un actionnaire ne peut constituer un mandataire pour voter du chef d'une partie de ses actions et voter en personne du chef de l'autre partie.

Le mandat de représentation d'un actionnaire est donné pour une seule assemblée. Il peut également être donné pour deux assemblées tenues le même jour, ou dans un délai de sept jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

- 3) Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

- 4) Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
- 5) Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

- 6) Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée.
- 7) Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

ARTICLE 26 – FEUILLE DE PRESENCE

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence : celle-ci dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

ARTICLE 27 – BUREAU DES ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration et à défaut par l'administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission d'assurer le fonctionnement régulier de l'assemblée, et notamment, de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de contrôler les votes émis, et d'en assurer la régularité et encore de signer le procès-verbal des délibérations de l'assemblée.

ARTICLE 28 – PROCES-VERBAUX

Toute délibération de l'Assemblée Générale des actionnaires est constatée par un procès-verbal, dressé et signé par les membres du bureau.

Les procès-verbaux sont établis sur des registres spéciaux, tenus au siège social, cotés et paraphés, soit par un juge du Tribunal de Commerce, soit par un juge d'instance, soit par le maire de la commune ou un adjoint au maire, dans la forme ordinaire et sans frais.

Toutefois, les procès-verbaux peuvent être établis sur des feuilles mobiles, numérotées sans discontinuité, paraphées dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, et revêtues du sceau de l'autorité qui les a paraphées.

Dès qu'une feuille a été remplie, même partiellement, elle doit être jointe à celles précédemment utilisées. Toute addition, suppression, substitution ou interversion de feuilles est interdite.

Les copies ou extraits de délibérations des actionnaires sont valablement certifiées conformes par le Président du Conseil d'Administration ou l'administrateur délégué.

Au cours de la liquidation de la société, leur certification est valablement effectuée par un seul liquidateur.

ARTICLE 29 – DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

29.1 – L'Assemblée Générale Ordinaire peut prendre toutes les décisions autres que celles ayant pour effet de modifier, directement ou indirectement, les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice. Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- nommer et révoquer les administrateurs et les Commissaires aux Comptes ;
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions intervenues entre la société et ses dirigeants ;
- fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- fixer la rémunération des Commissaires aux Comptes ;
- statuer sur toutes questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé et sur le rapport du Conseil d'Administration ;
- affecter les résultats ;
- et d'une manière générale, conférer au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour les actes excédant les pouvoirs de celui-ci.

29.2 – L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté à distance ou par visioconférence.

ARTICLE 30 – DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

30.1 – L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

30.2 – L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance ou par visioconférence possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

2.1.13 DISPOSITIFS PERMETTANT DE RETARDER, DIFFERER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

2.1.14 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES

ARTICLE 9 - FORME / TRANSMISSION DES ACTIONS / FRANCHISSEMENT DE SEUIL

III -Franchissement de seuil

Les franchissements, à la hausse ou à la baisse des seuils de détention du capital prévus par la loi, doivent être déclarés, sous peine de sanction, par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

D'autre part, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la société, égale ou supérieure à 0,5% ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions du paragraphe précédent des statuts peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits attachés excédant la fraction non déclarée, et ce, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue audit paragraphe.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 0,5% au moins du capital de la société.

2.1.15 NEGOCIABILITE DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction à la libre cession et à la négociabilité des actions.

2.2 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

2.2.1 CAPITAL SOCIAL

i) Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2008, du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 7 juillet 2009, de la décision du Président du 17 juillet 2009, du certificat de dépôt des fonds établi le 19 Août 2009 par la Banque CM-CIC SECURITIES et du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 14 septembre 2009, il résulte que le capital social de la société ORAPI SA a été augmenté d'un montant de 458 569 euros par émission de 458 569 actions nouvelles de numéraire, et porté de 2 392 539 euros à 2 851 108 euros.

Les souscripteurs se sont libérés de leur souscription en totalité par des versements en espèces ; le total desdites souscriptions s'est élevé à un montant global de 3 668 552 euros, soit 458 569 euros représentant l'augmentation de capital et 3 209 983 euros la prime d'émission.

Les actions nouvelles ont été créées avec jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours, soit le 1er janvier 2009 ; elles sont, depuis la date de leur émission, le 20 août 2009, entièrement assimilées aux actions existantes et sont cotées sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0000075392).

ii) En date du 19 février 2010, le conseil d'administration a constaté la levée de souscription de 10 000 actions nouvelles de 1 euro de nominal, émises au prix de 12 euros.

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées du nominal et de la prime par compensation avec une créance liquide et exigible du souscripteur sur la société, soit un montant total de cent vingt mille (120 000) euros. Elles ont été créées avec jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours, soit le 1er janvier 2010 ; elles sont, depuis la date de leur émission, le 20 août 2009, entièrement assimilées aux actions existantes et sont cotées sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0000075392).

ii) En date du 23 février 2011, le conseil d'administration a constaté l'émission 12 000 actions au nominal de 1 € chacune à la suite d'exercice d'options de souscription d'actions et l'émission de 9 795 actions de 1 € attribuées gratuitement ; le capital a donc été porté à la somme de 2 882 903 €.

Les actions nouvelles émises suite à l'exercice des options de souscriptions ont été intégralement libérées du nominal et de la prime par les souscripteurs pour un montant total de 108 273,60 euros. Les souscripteurs ont eu, dès l'attribution définitive des actions, la qualité d'actionnaire. Les actions nouvelles sont assimilées aux actions

anciennes et jouissent des mêmes droits ; elles sont, depuis leur émission, entièrement assimilées aux actions existantes et sont cotées sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0000075392).

Les actions nouvelles attribuées gratuitement sont elles aussi assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits ; elles sont aussi, dès leur émission, entièrement assimilées aux actions existantes et sont cotées sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0000075392)

iii) Le capital social est donc fixé à deux millions huit cent quatre vingt deux mille neuf cent trois (2 882 903) euros. Il est divisé en 2 882 903 actions de un (1) euro chacune, de même catégorie.

Les statuts de la société prévoient un mécanisme d'attribution de droits de vote double pour les titres détenus au nominatif depuis deux ans au moins par un même actionnaire.

Evolution et Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2011

	au 27/02/09		au 28/02/2010		au 28/02/2011			
	Nb d'actions	en %	Nb d'actions	en %	Nb d'actions	en %	Nb ddv	en %
Financière MG3F (1)	1 357 494	56,7%	1 584 408	55,38%	1 735 435	60,20%	3 092 929	67,05%
GC Consult	12 694	0,5%	4 809	0,17%	4 809	0,17%	7 503	0,16%
CHIFFLOT Marie-France	3 882	0,2%	3 882	0,14%	3 882	0,13%	7 764	0,17%
CHIFFLOT Guy	1 342	0,1%	1 565	0,05%	1 565	0,05%	2 907	0,06%
CHIFFLOT Fabienne	737	0,0%	807	0,03%	807	0,03%	1 544	0,03%
CHIFFLOT Fabrice	295	0,0%	295	0,01%	295	0,01%	590	0,01%
Total Famille CHIFFLOT	1 376 444	57,5%	1 595 766	55,77%	1 746 793	60,59%	3 113 237	67,49%
Autocontrôle	14 453	0,6%	12 748	0,45%	15 369	0,53%	0	0,00%
Salariés	127 737	5,3%	133 281	4,66%	137 392	4,77%	172 500	3,74%
CIC Banque de Vizille	164 972	6,9%	192 467	6,73%	192 467	6,68%	357 439	7,75%
Public	708 933	29,6%	926 846	32,39%	790 882	27,43%	969 398	21,02%
<i>Dont Actionnaires au nominatif</i>	<i>201 208</i>	<i>8,4%</i>	<i>170 281</i>	<i>5,95%</i>	<i>180 649</i>	<i>6,27%</i>	<i>343 796</i>	<i>7,45%</i>
<i>Dont Actionnaires au porteur</i>	<i>507 725</i>	<i>21,2%</i>	<i>756 565</i>	<i>26,44%</i>	<i>610 233</i>	<i>21,17%</i>	<i>625 602</i>	<i>13,56%</i>
TOTAL	2 392 539	100,0%	2 861 108	100,0%	2 882 903	100,0%	4 612 574	100,0%

(1) Holding contrôlée majoritairement par Guy CHIFFLOT. MG3F est une SA au capital social de 75 846,49EUR dont le siège social est situé au 5, Allée des Cèdres – 01150 SAINT-VULBAS.

Corrélativement à l'entrée dans le capital de la société holding Financière MG3F en juillet 2004 d'investisseurs financiers minoritaires, les principaux actionnaires de la Financière MG3F et ces investisseurs financiers minoritaires ont signé un pacte d'actionnaires dont l'objet est de définir les modalités juridiques de leurs relations en qualité d'actionnaire de la Financière MG3F. Ce pacte n'a pas pour objet la mise en place d'une concertation entre les principaux actionnaires de la Financière MG3F et les investisseurs financiers minoritaires. Ces investisseurs minoritaires ont vocation à céder leur participation à moyen terme. Cette opération pourrait s'inscrire dans une cession du contrôle du groupe décidée par les principaux actionnaires de la Financière MG3F ou dans un rachat par eux de la participation des investisseurs financiers minoritaires.

La société est contrôlée par la Financière MG3F, holding contrôlée majoritairement par Guy CHIFFLOT. CIC BANQUE DE VIZILLE qui détient 6,7% du capital et 7,8 % des droits de vote d'ORAPI n'est pas représentée au conseil d'administration de la société.

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Nature de la délégation	Date de l'AG	Durée	Echéance	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription	23/04/2010	26mois	23/06/2012	5 millions d'Euros de valeur nominale (50 millions d'Euros de nominal pour les titres de créances donnant accès au capital social)	NON
Délégation de compétence aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social sans maintien du droit préférentiel de souscription, par offre au public	23/04/2010	26mois	23/06/2012	5 millions d'Euros de valeur nominale (50 millions d'Euros de nominal pour les titres de créances donnant accès au capital social)	NON
Délégation de compétence aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social sans maintien du droit préférentiel de souscription, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	23/04/2010	26mois	23/06/2012	20 % du capital social par an au moment de l'émission + montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions	NON
Délégation de compétence en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des trois délégations de compétence susvisées	23/04/2010	26mois	23/06/2012	15 % de l'émission initiale	NON
Délégation aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	23/04/2010	26mois	23/06/2012	10 % du capital social	NON
Délégation de compétence aux fins de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	23/04/2010	26mois	23/06/2012	30 millions d'euros	NON
Autorisation en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	23/04/2010	26mois	23/06/2012	dans la limite de 2% du capital à la date du CA qui décide l'émission	NON
Délégation de compétence en vue d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) réservés à une catégorie de personnes	23/04/2010	18 mois	23/10/2011	5 millions d'Euros de valeur nominale	NON
Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions ORAPI au bénéfice de membres du personnel	23/04/2010	38 mois	23/06/2013	3% du montant des titres composant le capital social à la date du CA décidant l'attribution	OUI Attribution de 60 000 options par un conseil en date du 23/04/2010

2.2.3 CAPITAL POTENTIEL

Options de souscription et d'achat d'actions :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Plan d'option au 02/07/2004	Néant	Plan d'option au 19/09/2006	Néant	Néant	Néant	Plan d'option au 20/07/2010
Date de l'assemblée	05/11/2001	Néant	27/05/2005	Néant	Néant	Néant	23/04/2010
Date du conseil d'administration	02/07/2004	Néant	15/09/2006	Néant	Néant	Néant	23/04/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :							
- les mandataires sociaux Henri BISCARRAT Guy CHIFFLOT	10 000 0	Néant Néant	5 000 10 000	Néant Néant	Néant Néant	Néant Néant	10 000 Néant
- les dix premiers attributaires salariés	0	0	8 000	0	0	0	50 000
Point de départ d'exercice des options	02/07/2008	Néant	20/10/2010	Néant	Néant	Néant	20/07/2014
Date d'expiration	02/07/2010	Néant	19/10/2012	Néant	Néant	Néant	19/07/2016
Prix d'exercice	12,00 EUR	Néant	9,02 EUR	Néant	Néant	Néant	13,20
Nombre d'actions souscrites	10 000	Néant	1 000	Néant	Néant	Néant	Néant
Options de souscription ou d'achat annulées durant l'exercice	0	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2010	0	Néant	22 000	Néant	Néant	Néant	60 000

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Date d'échéance	Plan d'option
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par ORAPI et par toute société du groupe	10 000	19/07/2016	20/07/2010
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	10 000	02/07/2010	02/07/2004
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan d'option
Options consenties, durant l'exercice, par ORAPI et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	50 000	13,20	20/07/2010
Options détenues sur ORAPI et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevées	1 000	9,02	19/09/2006

Actions gratuites :

	2009	2010
Date de l'assemblée	19 mai 2006	Néant
Date du conseil d'administration	20 février 2009	Néant
Nombre total de droits attribués durant l'exercice	35 262	Néant
Nombre de droits attribués aux mandataires sociaux	0	Néant
Nombre de droits attribués aux dix premiers salariés	29 385	Néant
Nombre d'actions gratuites (premier tiers) liées aux droits attribués	9 795	Néant
Attribution du premier tiers d'actions gratuites	20/02/2011	Néant
Nombre d'actions gratuites (deuxième tiers) liées aux droits attribués	9 795	Néant
Attribution du deuxième tiers d'actions gratuites	20/02/2012	Néant
Nombre d'actions gratuites (dernier tiers) liées aux droits attribués	9 795	Néant
Attribution du dernier tiers	20/02/2013	Néant

L'écart entre le nombre total de droits attribués durant l'exercice 2009 et le nombre de droits attribués aux 10 premiers salariés, dont le premier tiers a été attribué le 20/02/2011, correspond aux droits attribués à un salarié ayant quitté le Groupe au cours de l'exercice 2010.

Attribution gratuite d'actions liées aux droits attribués consentie aux dix premiers salariés	Néant	Néant	Condition d'acquisition définitive
Attribution gratuite d'actions par ORAPI et/ ou par toute société du groupe aux dix premiers salariés durant l'exercice	Néant	Néant	Néant

Attribution gratuite d'actions consentie à chaque mandataire social	Néant	Néant	Condition d'acquisition définitive
Attribution gratuite d'actions par ORAPI et/ ou par toute société du groupe à chaque mandataire durant l'exercice	Néant	Néant	Néant

2.3 EVOLUTION DU CAPITAL

Tableau d'évolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Augmentation ou réduction de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre cumulé de titres représentatifs du capital	Capital après opération
14/08/1968	Constitution	20 100 Frs	Néant	201	20 100 Frs
08/10/1975	Augmentation de capital en numéraire	99 900 Frs	Néant	1 200	120 000 Frs
29/09/1978	Incorporation de la réserve de réévaluation	360 000 Frs	Néant	1 200	480 000 Frs
03/04/1997	Incorporation de réserves	1 920 000 Frs	Néant	6 000	2 400 000 Frs
17/07/1997	Conversion d'obligations convertibles	148 400 Frs	114 000 Frs	6 371	2 548 400 Frs
09/12/1999	Fusion absorption de la société CELYOR	2 204 800 Frs	670 521 Frs		4 753 200 Frs
	Incorporation de réserves, conversion en EUR et division du nominal de 400 F à 2 euros	1 806 370 Frs	Néant	500 000	1 000 000 EUR
27/01/2000	Apport des participations minoritaires dans les sociétés LINNET (ORAPI Australie) et ORAPI Canada	70 664 EUR	28 586 EUR	535 332	1 070 664 EUR
22/02/2002	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles	104 868 EUR	1 835 190 EUR	587 766	1 175 532 EUR
12/09/2002	Division du nominal par 2	Néant	Néant	1 175 532	1 175 532 EUR
11/08/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles	7 053 192 EUR	6 465 426 EUR	1 763 298	1 763 298 EUR
11/07/2007	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles	440 824 EUR	5 287 205 EUR	2 204 122	2 204 122 EUR
23/06/2008	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles	188 417 EUR	3 025 995 EUR	2 392 539	2 392 539 EUR
19/08/2009	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles	458 569 EUR	3 209 983 EUR	2 851 108	2 851 108 EUR
19/02/2010	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	10 000 EUR	110 000 EUR	2 861 108	2 861 108 EUR
23/02/2011	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	21 795 EUR	96 274 EUR	2 882 903	2 882 903 EUR

2.4 AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ORAPI

- Autorisation conférée au Conseil d'Administration de faire racheter par la société ses propres actions
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration d'annuler, en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision, tout ou partie des actions de la société acquises par celle-ci au titre des autorisations d'achats d'actions de la société conférées au conseil d'administration
- Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social sans maintien du droit préférentiel de souscription, par offre au public
- Délégation de compétence aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social sans maintien du droit préférentiel de souscription, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier).
- Délégation de compétence en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription

- Autorisation en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la Société
- Délégation de pouvoirs aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital).
- Délégation de compétence aux fins de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
- Autorisation en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions
- Délégation de compétence en vue d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) réservés à une catégorie de personnes
- Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société ou de sociétés du groupe
- Délégation de compétence à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe.

2.5 COURS DE BOURSE

Introduite sur le Marché Libre d'Euronext Paris au mois de mars 2000, ORAPI s'est transférée au Second Marché en août 2002.

Les actions portent le code ISIN FR0000075392 et sont cotées sur le compartiment C d'EUROLIST Paris.

Sa capitalisation boursière au 28 février 2011 est de 44 820 485 EUR.

Evolution des cours de bourse et volumes de transaction (non ajustés)

Dates	Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Nombre de titres échangés	Nombre de séances de cotation
2009				
Janv. 2009	14,14	13,48	8 791	21
Févr. 2009	14,25	14,02	3 179	20
Mars. 2009	14,00	12,8	6 202	22
Avr. 2009	13,02	12,87	5 634	20
Mai. 2009	13,12	13,04	11 601	20
Juin. 2009	13,02	13,00	6 953	22
Juil. 2009	12,68	12,50	8 485	23
Août. 2009	11,45	11,02	134 065	21
Sept. 2009	16,90	16,13	185 726	22
Oct. 2009	15,44	15,01	67 040	21
Nov. 2009	14,69	14,50	21 807	21
Déc. 2009	13,74	13,35	54 281	22
2010				
Janv. 2010	14,20	13,90	27 033	20
Févr. 2010	13,71	13,52	11 475	20
Mars. 2010	15,05	14,84	63 433	23
Avr. 2010	15,15	14,90	41 992	20
Mai. 2010	14,49	14,03	19 967	21
Juin. 2010	13,22	13,18	11 420	22
Juil. 2010	13,40	13,32	10 406	22
Août. 2010	14,46	14,38	15 816	22
Sept. 2010	15,31	15,14	21 255	22
Oct. 2010	15,01	14,83	16 017	21
Nov. 2010	14,83	14,63	22 000	22
Déc. 2010	14,11	13,89	27 563	23
2011				
Janv. 2011	15,12	14,94	17 823	21
Févr. 2011	15,65	15,52	20 859	20

Source : Euronext Paris

2.6 SCHEMAS D'INTERESSEMENT DES SALARIES

Participation et intéressement

A ce jour, un accord de participation est en vigueur au sein de Proven Orapi et Chiminvest.

Plan de souscription d'actions

Au 31 mars 2011, il existe 82.000 options de souscriptions ou d'achats en cours de validité dont 57.000 ont été consenties à des salariés de ORAPI.

L'assemblée Générale Mixte du 27 mai 2005 avait autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois à consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions aux salariés de la société. Cette autorisation a été utilisée une seule fois (cf. Paragraphe 2.2.3).

L'assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009 avait autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ORAPI à certains salariés ; cette autorisation a mis fin à l'autorisation du 27 mai 2005 sus visée ; cette autorisation n'a pas été utilisée.

L'assemblée Générale Mixte du 23 avril 2010 a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ORAPI à certains salariés ; cette autorisation a mis fin à l'autorisation du 24 avril 2009 sus visée ; cette autorisation a été utilisée une seule fois. (cf. Paragraphe 2.2.3).

Attribution gratuite d'actions

L'assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006 a autorisé le conseil d'Administration pour une durée de 38 mois à attribuer gratuitement des actions ordinaires de la société. Cette autorisation a été utilisée une seule fois le 20 février 2009 (cf. Paragraphe 2.2.3).

L'assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009 a autorisé le conseil d'Administration pour une durée de 38 mois à attribuer gratuitement des actions ordinaires de la société. Cette autorisation a mis fin à l'autorisation du 19 mai 2006 sus visée. Cette autorisation n'a jamais été utilisée.

L'assemblée Générale Mixte du 23 avril 2010 a autorisé le conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à attribuer gratuitement des actions ordinaires de la société. Cette assemblée a privé d'effet l'autorisation du 24 avril 2009. Cette autorisation n'a jamais été utilisée.

2.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La société ORAPI envisage de distribuer 20 à 30% de son résultat net.

Exercice	Dividende net
31 décembre 2002	0,25 EUR
31 décembre 2003	0,00 EUR
31 décembre 2004	0,00 EUR
31 décembre 2005	0,10* EUR
31 décembre 2006	0,24* EUR
31 décembre 2007	0,27* EUR
31 décembre 2008	0,00 EUR
31 décembre 2009	0,25* EUR
31 décembre 2010	0,35** EUR

*éligible à la réfaction 40%

** Proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2011.

3 RAPPORT DE GESTION, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS 2010

3.1 RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010 ET DEVANT ETRE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi, votre conseil a l'honneur de vous rendre compte de l'activité de votre Société, de ses filiales et du Groupe, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010, de vous présenter les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir, et, enfin, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels, sociaux et consolidés dudit exercice.

Le présent rapport fait apparaître les diverses rubriques sur lesquelles votre attention doit être plus particulièrement attirée.

1.1 ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DU GROUPE/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

Les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

La présentation des états financiers (compte de résultat, bilan, tableau de flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres) est conforme au référentiel IFRS.

Le périmètre de consolidation est décrit dans l'annexe des comptes consolidés. Les règles et les méthodes comptables vous sont également indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés. Aucun changement de méthode comptable n'est à constater au cours de l'exercice 2010 à l'exception de l'application des nouveaux textes IFRS.

1.1.1. Activité du groupe ORAPI au cours de l'exercice 2010

Le chiffre d'affaires du groupe ORAPI a 112,8 M€ est en légère baisse de 0,4%. En 2009, Orapi a bénéficié d'un surcroît d'activité non récurrent lié à la grippe H1N1. Après retraitement de cet événement, à périmètre et change constant, le chiffre d'affaires s'établit à +1,2% en 2010 par rapport à 2009.

Le chiffre d'affaires et les résultats par zone géographique s'analysent comme suit :

	Europe	Amérique	Asie et Reste	Elim	Total
		du Nord	Du monde		
Chiffres d'affaires net					
du secteur	103 341	2 049	7 478		112 869
Ventes inter-activités	53 416	14	5	-53 435	0
Total chiffre d'affaires net	156 757	2 063	7 483	-53 435	112 869
Amortissement des immobilisations	-2 357	-19	-358		-2 734
Résultat opérationnel courant	4 654	42	1 415	90	6 201
Résultat Opérationnel	4 875	42	1 410	90	6 417
Coût de l'endettement financier net					-951
Autres produits et charges financiers					-53
Impôt					-1 526
Résultat net de l'ensemble consolidé					3 887
Résultat Net (part des minoritaires)					-14
Résultat net (part du Groupe)					3 901

1.1.2. Evénements importants survenus au cours de l'exercice

Acquisition de la société EM Repts

ORAPI Europe a acquis 80% du capital de la société EM Repts le 2 mars 2010. Cette structure, qui a réalisé un Chiffre d'Affaires de 574 K€ sur son dernier exercice de 12 mois clos le 30 juin 2009, est spécialisée dans la vente à distance de produits d'hygiène générale. Depuis sa prise de contrôle par Orapi, EM repts a réalisé un chiffre d'affaires de 464 K€ sur l'exercice 2010.

La prise de contrôle d'EM Repts a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition en retenant l'option « full Goodwill » (IFRS 3R). Cette acquisition a conduit à enregistrer un actif incorporel amortissable (relation clients) d'un montant de 93 K€, ainsi qu'un goodwill provisoire de 115 K€ sur la base d'une situation nette provisoire reprise de 103 K€.

Les évaluations en juste valeur de tous les actifs identifiables et passifs repris n'étant pas encore terminées, ce goodwill provisoire pourra être modifié dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3R, soit d'ici le 2 mars 2011.

Création de la société Orapi Dry Shine

Orapi Canada détient 51% du capital de la société Orapi Dry Shine depuis le 19 mars 2010. Cette structure a été créée dans le but de développer la commercialisation de la gamme de produits Dry Shine (concept de produits d'entretien des véhicules sans eau, et notamment de lavage) en Grandes et Moyennes Surfaces et magasins spécialisés dans le monde.

Création de la société Egiene

Orapi Europe détient 65% du capital de la société Egiene depuis le 15 juin 2010. Cette structure de distribution a été créée dans le but de développer la commercialisation de produits d'hygiène via internet.

ORAPI a accordé à l'associé minoritaire une option de vente de ses actions à ORAPI, exerçable du 20/04/2012 au 20/04/2017. La juste valeur de ce put a été présentée au bilan en dettes financières long terme avec pour contrepartie les réserves des Minoritaires.

Dans le cas de l'exercice de cette option, les conditions contractuelles prévoient que la société sera valorisée sur la base d'un multiple du résultat d'exploitation.

Fermeture du site de Gallardon

Le 20 mai 2010 a été annoncée la décision de fermer le site de l'usine de Gallardon (28). L'arrêt de la production est intervenu à la fin du troisième trimestre 2010 et les opérations de démantèlement et de mise en sécurité du site ont été achevées au début de l'exercice 2011. Les coûts résiduels liés aux départs des collaborateurs restant ainsi que les coûts liés à la fermeture du site ont été provisionnés au 31/12/10 sur la base de la meilleure estimation de la Direction.

Vente des bureaux de Chimiotecnic Vénissieux

Le 14 septembre 2010, le terrain et les bureaux de Chimiotecnic Vénissieux ont été vendus pour un montant de 1,8 M€. La cession a dégagé une plus-value consolidée brute de 1 M€.

Acquisition de la société Chiminvest

Le 14 octobre 2010, Orapi a pris le contrôle de la société Chiminvest à hauteur de 80%..

Basée à Villepinte, près de Paris, Chiminvest commercialise auprès des utilisateurs finaux des produits d'hygiène et d'entretien (essentiellement liquides), particulièrement sur les marchés des collectivités et des services. Cette acquisition permet au Groupe de renforcer sa position sur le canal « vente directe » ainsi que de compléter sa couverture géographique dans le Nord de la France. En 2010, Chiminvest a réalisé un chiffre d'affaires de 10 M€.

Par mesure de simplification, et en l'absence d'états financiers fiables au 14 octobre 2010, Chiminvest est entrée dans le périmètre de consolidation le 1er octobre 2010 et a réalisé un chiffre d'affaires comptabilisé sur la période de 2 728 K€, soit 2% du chiffre d'affaires consolidé 2010. L'impact de cette mesure de simplification n'est pas significatif.

La prise de contrôle de Chiminvest a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition en retenant la méthode « full Goodwill » (IFRS 3R).

Cette comptabilisation a donné lieu à l'enregistrement dans le bilan d'ouverture d'ajustements relatifs notamment à la juste valeur des stocks et des engagements de retraite.

L'acquisition de 80% des titres par la filiale Orapi Chiminvest Holding (OCH), détenue à 100% par Orapi SA, a été acquittée en numéraire en totalité. De plus, les associés minoritaires se sont engagés à céder 10% au plus tard le 28 février 2012 et 10% restant au plus tard le 28 février 2013.

La juste valeur de cet engagement de cession a été présentée au bilan en autres dettes non courantes, avec pour contrepartie les réserves des Minoritaires.

Les conditions contractuelles prévoient que la société sera valorisée sur les mêmes bases que pour l'acquisition des 80% avec un ajustement forfaitaire à la hausse ou à la baisse selon l'évolution de l'EBITDA de l'exercice précédant la cession.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement de la société Chiminvest, des salariés de Chiminvest et des managers sont entrés au capital de Chiminvest le 27 décembre 2010. Cette opération a donné lieu à une augmentation de capital en numéraire de 225 K€.

Les salariés ou les managers disposent d'une option de vente de leurs actions à Orapi Chiminvest Holding jusqu'au 31/12/2013. A compter de cette date, OCH dispose d'une option d'achat des actions détenues par les salariés ou les managers. Les conditions de sortie prévoient que la société sera valorisée sur la base d'un multiple d'EBITDA diminuée d'un remboursement normatif de dette.

Etant donné ce qui précède, ce dispositif rentre dans le cadre d'IFRS2 et se traduit à la clôture par :

- l'enregistrement d'un passif financier de 225 K€ à plus d'un an
- l'évaluation du prix de cession lors de la sortie des salariés ou managers, dont l'écart avec la valeur de souscription sera enregistré en résultat. L'impact est non significatif au 31 décembre 2010.

Cette acquisition a entraîné une augmentation :

- du Goodwill de : 3 797 K€
- des autres actifs incorporels de : 1 976 K€

- des immobilisations corporelles de : 246 K€
- des stocks de : 418 K€
- des créances clients de : 1 597 K€
- de la trésorerie disponible de : 16 K€
- des dettes financières (dont concours bancaires courants) : 22 K€.

Le montant de 1 976 K€ en autres actifs incorporels correspond à une relation clients amortissable.

Les évaluations en juste valeur de tous les actifs identifiables et passifs repris n'étant pas encore terminées, ce goodwill provisoire pourra être modifié dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3R, soit d'ici le 14 octobre 2011.

Mise en place d'un plan de souscription d'actions

Conformément aux autorisations de l'AG mixte du 23 avril 2010 et du CA du 23 avril 2010, le Président a par décision du 20 juillet 2010 mis en place un plan d'options de souscription de 60 000 actions.

Chaque option donne droit à la souscription d'une action au prix de 13,2 € jusqu'au 19 juillet 2016, et à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans soit à compter du 20 juillet 2014.

Transfert des titres de la société Chimiotecnich Vénissieux

Orapi SA, qui a souscrit intégralement à l'augmentation de capital de la société Chimiotecnich Vénissieux, détient 100% du capital de cette société à la clôture. Auparavant, les titres de la société Chimiotecnich Vénissieux étaient détenus à 100% par Orapi Europe.

Prise de participation dans la société Technik Tools

Au cours de l'exercice, Orapi SA a acquis 10% des titres de la société Technik Tools.

1.1.3. Evénements postérieurs à la clôture

Les 21 janvier et 14 février 2011, 11 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 11 000 actions de valeur nominale 1 € pour un montant global de 99 220 € soit 9,02 € par action.

1.1.4. Perspectives d'avenir

Sur nos deux métiers (consommables techniques de maintenance, hygiène générale et spécialisée), l'année 2011 verra très probablement se poursuivre la concentration débutée ces dernières années, renforcée par des perspectives de marchés toujours plus concurrentiels. Ce phénomène de concentration auquel Orapi participe résulte notamment des contraintes réglementaires croissantes (notamment directives REACH et biocides) générant des investissements lourds - barrières à l'entrée de nouveaux acteurs.

Dans ce contexte, le Groupe Orapi entend poursuivre la mise en œuvre en 2011 de sa stratégie d'intégration verticale au travers des principales orientations suivantes :

- Commercial :
 - Rationaliser nos réseaux commerciaux et développer de nouveaux canaux d'approche du marché
 - Déployer dans les différents réseaux de vente les produits du groupe
- Marketing :
 - Rationaliser le portefeuille de marques et de produits par métier / canal de vente et proposer une offre segmentée en fonction des attentes des clients
 - Mettre en œuvre l'effet d'aspiration des marques à plus forte notoriété sur les autres marques du Groupe

- R&D :
 - Adapter les produits existants aux évolutions réglementaires actuelles et futures et développer les produits « verts »
 - Améliorer sa capacité d'innovation et de différenciation en spécialisant ses laboratoires et proposer des produits à plus forte valeur ajoutée
- Achats, Production et logistique
 - Rationaliser les composants afin de réduire les coûts d'approvisionnement et de gestion
 - Intégrer le maximum de productions à l'intérieur du groupe dans le cadre de la stratégie verticale.

Par ailleurs, Orapi saisira les opportunités de croissance externe lui permettant de renforcer ses positions de marché en France comme à l'étranger.

1.2 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement du Groupe ORAPI se sont élevés à environ 1,65 M€ intégralement comptabilisés en charges de l'exercice.

Les équipes de recherche ORAPI (ingénieurs mécaniciens et ingénieurs chimistes) ont pour objectif de satisfaire les besoins de plus en plus pointus des utilisateurs dus à l'évolution technologique de leur parc machines. Elles répondent également à l'évolution constante des contraintes réglementaires. Ces équipes ont pour mission : l'élaboration de nouvelles formules, l'amélioration constante des produits, tant au niveau de la performance que de la sécurité pour l'homme et l'environnement.

Orapi dispose d'un laboratoire central sur son site industriel principal de la Plaine de l'Ain à Saint Vulbas et chez DACD (St Marcel-Lès-Valence), travaillant tous deux sur les gammes Maintenance et Process. Le laboratoire de Chimio-technic à Lyon - Vénissieux est pour sa part dédié aux gammes Hygiène générale et spécialisée. 20 personnes (ETP) ont été affectées à la recherche et au développement au cours de 2010. Les connaissances internes du Groupe sont régulièrement associées à plusieurs structures externes, comme le CNRS, les universités comme Lyon I et les grandes écoles techniques.

L'activité 2010 a été principalement consacrée au développement de produits linge et vaisselle ayant conduit à de nombreuses innovations (pastille lave-vaisselle ménagère Ecolabel, poudre linge Ecolabel, lessive gel écologique en tube, crème à récurer vitrocéramique Ecolabel,...).

La priorité est donnée au développement de nouveaux produits sur les marques propres du Groupe Orapi afin d'accroître notre part de marché auprès des utilisateurs professionnels.

Dans le groupe, les activités de R&D représentent de l'ordre de 2 à 3% du chiffre d'affaires des sociétés ayant une activité de production.

1.3 ACTIVITE ET RESULTATS SOCIAUX DES FILIALES EN MILLIERS D'EUROS

Filiales et Participations	Chiffre d'affaires	Résultat net
ORAPI EUROPE *	34 710	1 357
ORAPI INTERNATIONAL *	2 484	232
CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX *	18 057	-47
DACD *	13 199	270
PROVEN ORAPI *	28 601	1 563
PROVEN INDUSTRIE *	3 364	-816
EM REPS	513	60
EGIENE	27	-71
ORAPI CHIMINVEST HOLDING	0	-43
CHIMINVEST	10 364	351
ORAPI PACIFIQUE	817	157
ORAPI INC	2 063	33
ORAPI APPLIED LIMITED	8 659	341
ORAPI Italie	2 047	-78
ORAPI NORDIC	10 190	-33
ORAPI APPLIED ASIA	4 182	339
ORAPI APPLIED BENELUX	2 778	-14
ORAPI APPLIED NORVEGE	902	-27
ORAPI APPLIED SPAIN	444	-49

* ORAPI EUROPE, ORAPI INTERNATIONAL, CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX, DACD, PROVEN ORAPI et PROVEN INDUSTRIE sont intégrées fiscalement avec ORAPI SA.

1.4 STRUCTURE FINANCIERE ET INVESTISSEMENT

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 33,9 M€.

La trésorerie s'élève à 9,1 M€, l'endettement à 22 M€ et la capacité d'autofinancement à 6 M€. Orapi n'est pas en défaut sur ses covenants bancaires au 31/12/2010.

1.5 SOCIETE MERE : EXAMEN ET PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET RESULTATS – AFFECTATION

1.5.1 Examen des comptes et résultats

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 37 504 KEuros contre 28 493 KEuros pour l'exercice précédent, soit une variation de +32% liée à une évolution des règles de facturation intra - Groupe.

Les charges de personnel se sont élevées à -2 897 KEuros contre -2 728 K Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +6%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total -34 954 KEuros contre -31 107 KEuros, pour l'exercice précédent soit une variation de +12%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 645 KEuros contre 1 282 KEuros pour l'exercice précédent soit une variation de +28%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 3 520 KEuros des produits et charges financiers, il s'établit à 5 165 KEuros contre 1 676 KEuros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -190 KEuros contre -148 KEuros pour l'exercice précédent
- d'une charge d'impôt sur les sociétés de -146 KEuros contre une charge d'impôt société de -257 KEuros pour l'exercice précédent,

L'exercice clos le 31 Décembre 2010 se traduit par un bénéfice de 4 829 KEuros contre un bénéfice de 1 271 KEuros pour l'exercice précédent.

1.5.2 Affectation du résultat

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 se soldant par un bénéfice de 4 829 124 Euros, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	4 829 124 Euros
A la réserve légale	46 423 Euros
Le solde.....	4 782 701 Euros
A titre de dividende aux Actionnaires	1 009 016 Euros
Soit un dividende par action de 0,35 Euros	
Le solde.....	3 773 685 Euros
En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	4 674 849 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 27 985 215 Euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur depuis le 1er Janvier 2005, ce dividende ne serait assorti d'aucun avoir fiscal. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, seuls les actionnaires personnes physiques bénéficieraient d'un abattement égal à 40 % du montant du dividende distribué, sauf option pour le prélèvement libératoire.

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 3 mai 2011.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

1.5.3 Dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	dividende net	avoir fiscal	revenu global	revenus éligibles à la réfaction de 50 %	revenus éligibles à la réfaction de 40 %
31/12/2007	0,27	néant	néant	néant	0,27
31/12/2008	néant	néant	néant	néant	néant
31/12/2009	0,25	néant	néant	néant	0,25

1.5.4 Dépenses et charges non déductibles

Au cours de l'exercice, la société n'a pas encouru de dépenses non déductibles visées par l'art 39-4 du Code Général des impôts.

1.5.5 Information sur les délais de paiement Fournisseurs (LME)

Solde des dettes Fournisseurs à la clôture par date d'échéance (K€)	2009	2010
Païement à 30J fin de mois ou 45J au plus	643	476
Païement à 45J fin de mois ou 60J au plus	5 185	2 301
Païement à plus de 60 jours	84	108
Total dettes Fournisseurs	5 912	2 885

1.6 CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité :

1.6.1 Conséquences environnementales

La Certification ISO 14001 obtenue en 2004 arrivera à échéance en février 2013 pour le site principal de Saint Vulbas.

Le stockage des produits et notamment des matières premières est soumis à des règles strictes en fonction de leur dangerosité, incluant des dispositifs de confinement et de rétention, en cas d'incident pour éviter toute contamination des sols.

Les déchets de fabrication sont récupérés régulièrement par un récupérateur agréé et retraité. Les déchets retraités en 2010 représentent 185 tonnes.

La consommation d'eau du site de SAINT VULBAS s'est élevée à 145 m3 par mois en 2009 et 169 m3 par mois en 2010.

La consommation en énergie sur le site s'est élevée à 50 028 Kwh (*moyenne mensuelle 2010*), contre 51 291 Kwh (*moyenne mensuelle 2009*).

L'usine de Saint-Vulbas est principalement chauffée au gaz (consommation mensuelle moyenne de 117 991 KWh soit moins de 10 m3 de gaz naturel liquide). Tous les locaux administratifs sont thermiquement régulés par une pompe à chaleur réversible. Par ailleurs, le site de Saint-Vulbas a été construit dans des matériaux isolants permettant de limiter au maximum la dépense énergétique.

Le fait de regrouper différents sites de production et de logistique oriente intrinsèquement le groupe ORAPI vers une diminution de son impact environnemental et une gestion des risques optimale.

Les différents sites d'exploitation suivent les directives en matière de récupération des eaux, des lubrifiants, des produits chimiques.

Concernant l'impact de l'utilisation de nos produits, Orapi développe en permanence de nouvelles formulations moins polluantes et utilise des gaz propulseurs inoffensifs pour la couche d'ozone pour la fabrication de ses aérosols.

La société n'a pas identifié de passif actuel ou latent qui nécessiterait de constituer des provisions complémentaires au 31 Décembre 2010 dans ces domaines. Aucune indemnité n'a été versée au titre de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. La société réalise les investissements ou dépenses pour se conformer à la législation chaque fois que nécessaire.

1.6.2 Conséquences sociales

Au 31 Décembre 2010, la répartition des effectifs était la suivante :

	Employés	Cadres	Total
Europe	561	104	665
Amérique	14	1	15
Asie + Reste du monde	36	6	42
Total	611	111	722

Pour Orapi SA, l'effectif est composé de personnels embauchés en contrat à durée indéterminée et déterminée.

La société fait appel à du personnel intérimaire principalement en atelier et administration des ventes (17 personnes en moyenne sur l'année 2010).

La répartition par sexe est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Europe	221	444	665
Amérique	2	13	15
Asie + Reste du Monde	12	30	42
Total	235	487	722

Le taux de turnover d'Orapi SA est de 19% au cours de l'exercice 2010.

Les sociétés françaises ont conclu un accord en Janvier 2000 fixant à 35 heures la durée du travail.

La société a globalement une politique d'embauches visant à limiter la réalisation d'heures supplémentaires. La société n'a pas signé d'autres accords d'entreprise et applique la convention collective du Commerce de Gros.

En France, un plan de formation est établi chaque année à partir des demandes effectuées par les différents services.

En 2010, l'effort de formation a porté, dans le prolongement des années 2008 et 2009, sur la sécurité sur le lieu de travail (évolutions réglementaires, formation de formateurs), l'intégration des nouveaux collaborateurs en Production (modes opératoires) et Commerciaux, la formation au management.

L'évolution des rémunérations fait l'objet d'un suivi individualisé. L'évolution des rémunérations est revue en concertation entre les chefs de service et la direction.

Aucune discrimination n'est effectuée entre les hommes et les femmes dans la politique de rémunération de l'entreprise.

Pour les filiales à l'étranger, le groupe respecte les différentes législations applicables localement notamment quant à la durée du temps de travail avec pour objectif de mettre en œuvre des conditions de travail en terme d'environnement et de sécurité similaires à celles applicables en France.

1.6.3 Description des principaux risques

A la connaissance d'ORAPI, hormis les risques cités ci-dessous il n'existe pas d'autre litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière d'ORAPI, son activité, son résultat et le cas échéant sur le Groupe.

Engagements hors bilan

L'ensemble des engagements hors-bilan d'ORAPI est synthétisé ci-dessous :

	2009	2010
Cautions de contre - garantie sur marchés	47	56
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	14 912	19 083
Avals, cautions et garanties données		
Total	14 959	19 139

Les nantissements ont été octroyés aux établissements bancaires auprès desquels le Groupe ORAPI a souscrit des emprunts. Les montants nantis évoluent proportionnellement aux nouveaux emprunts contractés et aux remboursements effectués.

Risques juridiques

(i) Risques juridiques et litiges

Les principaux risques juridiques de la société identifiés sont provisionnés selon la meilleure estimation du risque encouru. Il n'existe pas de risque significatif non provisionné.

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées de provisions pour risques prud'homaux et licenciement pour 614 K€ et de litiges commerciaux pour 491 K€.

Les autres provisions concernent notamment des provisions pour charges de déconstruction et démantèlement des filiales françaises pour 992 K€, provisions pour restructuration des filiales françaises pour 856 K€, provisions pour coûts de destruction de stocks des filiales françaises pour 207 K€.

	2 009 retraité	Dotations	Reprises		Variation périmètre	2 010
			Provision utilisée	Provision non utilisée		
Provision pour retraites	1 243	281	-171	-36	284	1 601
Provisions pour risques et litiges	3 279	840	-679	-263	222	3 400
Total provisions	4 522	1 121	-850	-299	506	5 000

(ii) Risques liés à la réglementation

La société a obtenu en janvier 2004 la double certification ISO 9001 version 2000 et ISO 14001. Cette certification a été renouvelée en janvier 2010.

Dans le cadre de ces activités, ORAPI est soumis à autorisation auprès de la préfecture et de la DRIRE. Les recommandations de cette dernière ont encadré la construction des bâtiments de la société.

Le laboratoire de R&D veille au respect des normes européennes pour les produits ORAPI et est garant de l'application de la réglementation en vigueur s'appliquant à notre société et nos marchés. Ce rôle a été renforcé par la création d'un pôle réglementaire en mesure de suivre au plus près les évolutions applicables en termes de réglementation produits, normative et environnementale. Les produits ORAPI font également l'objet d'un étiquetage conforme à la législation européenne et sont identifiés par un numéro de code fabriquant.

La société ORAPI est soumise à autorisation pour les activités suivantes :

- Rubrique 1432-2 : stockage de liquides inflammables
- Rubrique 2630 : fabrication industrielle de ou à base de détergents et de savons

Et soumise à déclaration pour les activités suivantes :

- Rubrique 1433A : installations de mélanges à froid de liquides inflammables
- Rubrique 2920.2 : installation de réfrigération ou compression
- Rubrique 2925 : ateliers de charges d'accumulateurs

Cette démarche assure à ORAPI une meilleure prise en compte et une meilleure gestion des risques environnementaux qui apparaissent, en fonction des déclarations qui ont été faites, relativement maîtrisables.

REACH :

Ce sont principalement les fournisseurs d'ORAPI qui portent la responsabilité de l'application de la directive REACH pour valider leurs substances chimiques. A ce jour, nous avons reçu l'assurance de ceux-ci que les substances représentant les plus gros tonnages (> 1000t/an, CMR 1&2 > 1t/an, R50/53 >100t/an) ont été enregistrées au 1er décembre 2010. Les prochains enregistrements (>100t/an) seront effectués en 2013.

ORAPI pourra néanmoins être indirectement concernée par la disparition de certaines substances, et a la capacité technique de faire évoluer et d'adapter ses formules en fonction des composants disponibles sur le marché. Par précaution, Orapi a également procédé au pré-enregistrement de substances stratégiques.

C'est pourquoi nous n'anticipons pas de coûts supplémentaires majeurs pour le Groupe, qui s'est d'ores et déjà préparé à gérer cette nouvelle contrainte avec ses équipes actuelles.

Risques liés à l'environnement et la sécurité

La société a développé en interne un système d'identification et de prévention des risques environnementaux s'appuyant sur la conduite d'audits des installations et des procédés, et la mise en place de dispositifs sécuritaires. Un professionnel est au sein du groupe exclusivement dédié à l'évaluation, au suivi et au contrôle des dispositifs en place. Les principaux risques identifiés sont inhérents à la manipulation, au stockage et à la mise sur le marché de produits avec des composants dangereux, ainsi qu'à l'étiquetage incomplet des produits et à la non conformité des installations industrielles aux normes réglementaires. La maîtrise de ces risques s'inscrit dans une politique globale de maîtrise des risques du groupe en renforçant ses pratiques sécuritaires par des améliorations régulières afin d'être en conformité avec les normes et standards en vigueur. Les activités de la société sont entre autre agréées depuis janvier 2004 norme ISO 14001 et les produits ORAPI répondent aux exigences de législation européenne.

La société ORAPI a mis en œuvre et suit un système de management de l'environnement et s'inscrit dans une logique de développement durable et d'amélioration continue.

Risques de marché

(i) Risque de liquidité

Les financements du groupe sont majoritairement centralisés et gérés par la société mère : Orapi SA. La répartition par échéance est présentée en 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés.

A la clôture de l'exercice, le groupe n'est pas en défaut sur les covenants des crédits bancaires contractés.

Les covenants à respecter par le groupe Orapi au 31/12/2010 concernent dix de ses emprunts :

Capital emprunté (k€)	Solde au 31/12/2010 (k€)	Détail des covenants
800	356	✓ Dette financière nette consolidée (DFN) / EBE consolidé < 3 ✓ DFN / Fonds propres consolidés (FP) < 1
1 800	813	
800	347	
1 723	923	
2 375	1 685	
2 500	2 025	
4 000	3 293	
1 000	964	
1 842	1 842	
1 000	441	

La dette en capital est définie comme la somme des emprunts et dettes financières à plus d'un an d'une part, de la part à moins d'un an des emprunts et dettes financières d'autre part.

(ii) Risque de change

En termes de flux d'exploitation, les charges et les revenus sont majoritairement encourus dans la même devise en fonction des zones géographiques : Euro pour les productions et ventes en Europe (à

l'exclusion du Royaume Uni où la livre sterling est utilisée), USD pour les productions et ventes en Amérique du Nord, Dollar Singapourien pour les productions et ventes en Asie.

De ce fait, le Groupe Orapi est peu exposé au risque de change sur ses flux d'exploitation à l'exception des flux réalisés avec la filiale anglaise. Toutefois, compte tenu du faible montant de ces flux et des taux de marge brute appliqués sur ces ventes intra - Groupe, le risque sur l'activité et les résultats du groupe demeurent relativement limités.

Dans la mesure où les besoins de financement des filiales sont majoritairement centralisés auprès de la société Mère Orapi SA, le groupe Orapi est exposé à un risque de change lié aux fluctuations des comptes inter - compagnies entre Orapi SA et ses filiales.

En 2010, 86% du chiffre d'affaires était exprimé en Euros, 7% en livre sterling, 2% en dollar US et dollar canadien, 4% en dollar Singapourien et 1% en couronne norvégienne.

L'exposition au risque de change par principale devise est présentée en milliers d'Euros dans le tableau ci-dessous :

	£	USD	SGD	NOK	€	Total	Elim.	Total
Actif Circulant	2 708	1 303	1 691	0	52 619	58 321	-13 269	45 052
Dettes	-5 215	-896	-1 202	0	-61 070	-68 383	9 968	-58 415
Position nette	-2 507	407	489	0	-8 451	-10 062	-3 301	-13 363

Le groupe Orapi n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

Une hausse de 1 cent de la livre, du dollar US, du dollar singapourien et de la couronne norvégienne entraîne une variation de change dans les capitaux propres consolidés respectivement de 12,7 K€, 13,7 K€ et 26,7 K€. L'entité en couronne norvégienne a été dissoute courant 2010. L'impact sur le résultat net n'est pas significatif.

(iii) Risque de taux

Le groupe Orapi utilise des instruments dérivés pour la couverture du risque de taux. Au 31/12/2010 la revalorisation du portefeuille de couverture de taux a impacté la situation nette du Groupe à hauteur de 140 K€. Le montant des dettes à taux variable faisant l'objet d'un swap de taux s'élève à 8 790 K€ au 31/12/2010.

Les actifs et dettes financiers se ventilent comme suit au 31 Décembre 2010 :

	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Passifs financiers	-6 902	-13 516	-1 581
Actifs financiers	1 100		
Position nette avant gestion	-5 802	-13 516	-1 581
Hors bilan			
Position nette après gestion	-5 802	-13 516	-1 581

Les dettes financières se ventilent comme suit au 31 Décembre 2010 :

	31/12/2010
Emprunts	17 345
Découvert bancaire	550
Dettes sur crédit bail	2 647
Dettes auprès des factors	587
Autres dettes financières	872
Total	22 000

Les dettes financières sont à taux fixes à hauteur de 4 311 K€, et à taux variables à hauteur de 13 033 K€ dont 8 790 K€ couverts par des swaps vers des taux fixes.

Compte tenu des couvertures de taux mises en place, une augmentation de 1% du taux court terme aurait un impact de 88 K€ sur le coût de l'endettement soit 8,7% du coût de l'endettement financier brut de l'exercice 2010.

Risques sur actions

Les seules actions détenues par ORAPI sont ses propres actions. La trésorerie du groupe est principalement placée en SICAV monétaires. Le risque actions de la société ORAPI porte ainsi sur les évolutions du cours de bourse de ses seules actions. Le montant des actions propres détenues au 31/12/2010 s'élève à 208 K€ (valeur déterminée au 31/12/2010 sur la base des 20 derniers cours de bourse précédant cette date).

Risques de dépendance

(i) Brevets, Licences et marques

Orapi est propriétaire de la majeure partie des marques et formules exploitées. Orapi dispose d'un portefeuille de près de 8 000 formules, dont environ 3 000 sont intégrées dans ses catalogues et gammes de produits en exploitation. Ce nombre est régulièrement diminué afin de réduire les coûts réglementaires associés. Ces formules, qui relèvent des savoir-faire propre à Orapi, ne sont pas brevetées conformément à la pratique du secteur.

Les marques exploitées par le groupe sont la propriété d'Orapi et sont déposées sur les marchés sur lesquelles elles sont utilisées, à l'exception des marques du groupe Reckitt Benckiser pour lesquelles Orapi dispose d'un contrat de distribution exclusive dans le secteur professionnel en France jusqu'en 2040.

(ii) Clients

Orapi réalise son chiffre d'affaires avec un très grand nombre de clients. En conséquence, la dépendance du groupe vis-à-vis des plus gros clients est limitée.

Clients	% du chiffre d'affaires consolidé
1	3,7%
2	2,6%
3	2,3%
4	1,9%
5	1,9%
6	1,5%
7	1,4%
8	1,3%
9	1,2%
10	1,2%
Poids des 10 premiers clients	19,0%

(iii) Fournisseurs

Orapi s'approvisionne en composants chimiques auprès de fournisseurs français et européens. Afin de limiter la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, Orapi conserve deux ou trois sources d'approvisionnement pour les matières premières essentielles.

Les dix principaux fournisseurs de matières premières et emballages en pourcentage des achats de matières, emballages et sous-traitance s'analyse comme suit :

Fournisseurs	en % des achats consolidés
1	8,8%
2	3,5%
3	2,0%
4	1,9%
5	1,7%
6	1,5%
7	1,3%
8	1,2%
9	1,2%
10	1,1%
Poids des 10 premiers fournisseurs	24,3%

1.7 ASSURANCES

Bâtiments

L'usine principale de Saint Vulbas fait l'objet d'un bail commercial de longue durée. L'usine de Valence, un entrepôt de stockage à Saint Vulbas et les locaux Garcin-Bactynil de Riom font l'objet d'un contrat de crédit bail.

Orapi est propriétaire de l'usine de Vénissieux, de l'usine de Gallardon et d'un site à Singapour, mis en location à un tiers suite au regroupement sur le site d'Orapi Applied Singapore. Les autres bâtiments ou bureaux administratifs font l'objet de location simple.

Les bâtiments sont assurés à hauteur de 43,9 M€ dont 9,4 M€ pour le bâtiment de Saint Vulbas, 3,5 M€ pour DACD, 6 M€ pour l'usine Chimitechnic de Vénissieux, 2 M€ pour les locaux de Vaulx-en-Velin, 4 M€ pour Proven Industrie et 0,8 M€ pour Proven Orapi, 11,2 M€ pour Orapi Applied Ltd, 1,8 M€ pour Orapi Italia, 1,7 M€ pour Chiminvest et 1,75 M€ pour Orapi Applied Singapour.

Autres actifs

Le groupe Orapi a également des polices d'assurance afin de garantir les autres actifs (machines, équipements, stocks) pour un montant global de 57 M€ dont 42 M€ pour les actifs situés en France.

Pertes d'exploitation

Des assurances pour pertes d'exploitation ont été souscrites et couvrent un montant total de 59,5 M€ dont 40 M€ au titres des sociétés françaises.

Responsabilité civile

Le groupe est couvert au titre de la responsabilité civile, et notamment de la responsabilité pour les produits pour un montant global de 23,8 M€.

Une assurance a également été souscrite pour couvrir la responsabilité civile des dirigeants à hauteur de 1 M€.

Les contrats d'assurance souscrits devraient apporter une couverture suffisante des risques liés aux activités du groupe dans le monde.

Les primes d'assurances ont représenté 0,6% du chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2010.

1.8 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET AUX DROITS DE VOTE

1.8.1 Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Au 31 Décembre 2010 :

- La Société FINANCIERE MG3F possède plus de 50 % du capital social et plus de 66,66 % des droits de vote
- La société Banque de Vizille détient plus du vingtième du capital social et des droits de vote.
- Nem Invest SAS détient plus du vingtième du capital social.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

1.8.2 Evolution du cours de Bourse de l'action

Le cours de l'action ORAPI était de 13,61 € à l'ouverture le 4 janvier 2010, et de 14,15 € à la clôture, le 31 Décembre 2010, soit une progression sur l'année de 4%.

1.8.3 Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 Décembre 2010. Au sens de l'article L225-102 du Code du Commerce, celle-ci est nulle.

Hors prise en compte de la définition restrictive exposée dans l'article L225-102 du Code du Commerce, la participation des salariés au capital de la Société s'élève à 4,4%.

1.8.4 Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucun élément visé audit article n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

1.8.5 Opérations sur les titres de la société réalisées par les dirigeants

Conformément aux directives de l'AMF, Orapi déclare systématiquement les opérations réalisées par les dirigeants du Groupe sur ses titres.

1.8.6 Informations relatives aux mandataires sociaux

Conformément à la Loi, nous vous rendons compte ci-dessous :

1. de la rémunération totale et des avantages en nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des Sociétés contrôlées et contrôlantes au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce.

Rémunérations brutes et avantages reçus par les mandataires sociaux de la société et des sociétés contrôlées

Les rémunérations totales et les avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, sont les suivants :

	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Total
Guy CHIFFLOT	312 000				312 000
MG3F représentant permanent	91 653	38 238	48 424		178 315
Fabrice CHIFFLOT	27 000				27 000
Xavier de BOURLEUF	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
René PERRIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Azulis Capital	40 311				40 311
Fabienne CHIFFLOT	126 776	22 000			148 776
Henri BISCARRAT					

En outre, le plan de stock-options du 20 juillet 2010 a attribué 10 000 options à M. Henri Biscarrat et 5 000 options à M. Fabrice Chiffot. Le prix d'exercice des options, égal à 80% des 20 derniers cours de l'action à la date d'attribution, s'élève à 13,2 €. La période d'acquisition est de 4 ans.

2. de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires.

Tableau des mandats en 2010

Liste des mandats et fonctions au cours de l'exercice 2010 :

- Monsieur Guy CHIFFLOT, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de notre société et de la Société FINANCIERE M.G.3.F, Président de la société ORAPI EUROPE, de la société DACD, de la société CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX, de la société PROVEN ORAPI, de la société PROVEN INDUSTRIE, de la société EGIENE, de la société ORAPI CHIMINVEST HOLDING, CHIMINVEST, Gérant de la société ORAPI INTERNATIONAL, de la société EMREPS et de la société GC CONSULT
- Madame Fabienne CHIFFLOT, administrateur de notre société, administrateur de la société FINANCIERE MG3F
- LA FINANCIERE MG3F, Administrateur de notre société, dont le représentant permanent est Monsieur Fabrice CHIFFLOT
- Monsieur Xavier de BOURLEUF, Administrateur de notre société, Gérant de la société F I D
- Monsieur René PERRIN, Administrateur de notre société.
- La société AZULIS CAPITAL, Administrateur de la société FINANCIERE MG3F et Administrateur de notre société ; Monsieur André BELARD, représentant permanent de AZULIS CAPITAL dans le cadre des deux mandats précités, est également membre du Conseil de Surveillance de ELECTRIFIL, Président du Conseil de Surveillance de EC PARTICIPATIONS, administrateur de Oberthur Technologie.
- Monsieur Henri BISCARRAT, Administrateur de notre Société, Directeur Général Délégué.

Lors de sa réunion du 3 décembre 2008, le conseil d'administration de ORAPI a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF en date du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Compte tenu de la taille de la société, de la bonne application des règles de gouvernance au sein de celle-ci, le conseil d'administration de ORAPI SA a décidé de ne pas soumettre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux auxdites recommandations.

Renouvellement de mandats d'administrateurs :

Le mandat d'administrateur de Madame Fabienne CHIFFLOT venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

1.8.7 Stock options et attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, l'assemblée générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial, déposé sur le bureau de l'assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, l'assemblée générale est informée des attributions gratuites d'actions mises en œuvre par le biais d'un rapport spécial, déposé sur le bureau de l'assemblée générale.

Le 12 février 2010, 10 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 10 000 actions de valeur nominale 1 € pour un montant global de 120 000 € soit 12 € par action.

Le 18 décembre 2010, 1 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 1 000 actions de valeur nominale 1 € pour un montant global de 9 020 € soit 9,02 € par action.

1.8.8 Nombre d'actions achetées ou vendues par la société au cours de l'exercice

Suite aux autorisations accordées par l'assemblée générale mixte du 23 avril 2010, nous vous informons que la Société a réalisé les opérations suivantes sur ses propres titres :

Nombre de titres achetés au cours de l'exercice	60 058
Nombre de titres vendus au cours de l'exercice	57 231
Cours moyen des achats	14,40
Cours moyen des ventes	14,33
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31/12/2010	14 927
Valeur des actions au cours d'achat	211 981
Valeur nominale des actions	1
Motifs des acquisitions effectuées	Contrats de liquidité et de rachat
Fraction du capital auto-détenu	0,52%

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de Bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

1.8.9 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto - détenues

Nous vous proposons de conférer à nouveau au Conseil, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 23 avril 2010.

Conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation de marché par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers
- conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer par tous moyens, notamment par échange ou remise de titres, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options de souscription d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe ou encore d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire
- annuler des actions, (sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale du 22 avril 2011 de la résolution relative à l'annulation d'actions).

Le prix maximum d'achat serait de 30 Euros par action.

Le nombre maximum d'actions à acquérir serait de 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit sur la base du nombre d'actions au 31 Décembre 2010, 271 283 actions, (286 210 – 14 927, ce dernier chiffre représentant le nombre d'actions possédées par la société au 31 Décembre 2010). Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 8 138 490 Euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens, y compris l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à l'exception des ventes d'options de vente et sous réserve que cela n'accroisse pas la volatilité du titre, ainsi, le cas échéant, que toute opération de cession de blocs, dans le respect des contraintes légales et réglementaires qui trouveraient à s'appliquer en pareille hypothèse. Les opérations d'acquisition et de cession peuvent intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation boursière.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les actions acquises dans le cadre du programme de rachat pourront être conservées, cédées, transférées ou annulées, sous réserve pour cette dernière destination de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la proposition de résolution autorisant l'annulation par la société de ses propres actions. Les cessions ne pourront intervenir que dans le respect des dispositions applicables au contrat de liquidité.

1.8.10 Délégations en matière d'augmentations de capital

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2.

Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Nous vous proposons par ailleurs de soumettre à la prochaine assemblée les délégations suivantes :

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) réservés à une catégorie de personnes

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois et dans la limite d'un plafond de 5 millions d'euros, une délégation de compétence pour émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des dirigeants du Groupe ORAPI. Le prix de souscription des actions auxquelles donneraient droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, serait au minimum égal à la moyenne des cours de clôture constatés de l'action pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons. La délégation emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSAANE.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe)

Nous vous informons que nous soumettrons au vote des actionnaires l'autorisation de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, d'un montant maximum représentant 3% du capital social de la décision, à souscrire en numéraire réservées aux salariés bénéficiaires du Plan d'Epargne Groupe dont les sociétés employeurs sont soit la société ORAPI, soit des sociétés liées à elle dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Les bénéficiaires souscriraient par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ; la présente décision comporterait suppression au profit desdits salariés du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles. L'Assemblée générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les limites légales pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que ce prix ne pourrait être ni supérieur à la moyenne des premiers cours des vingt séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne diminuée de la décote maximale admise par la loi au jour de ladite décision ;
- fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, les délais et modalités de libération des actions nouvelles et les conditions d'ancienneté des salariés qui leur seraient éventuellement imposés pour exercer leurs droits ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

1.8.11 Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Nous vous précisons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce, le texte des conventions courantes et conclues à des conditions normales a été communiqué au Président par les intéressés, et que le Président a lui-même communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

Nous espérons que les éléments contenus au présent rapport recevront votre agrément et que vous voudrez bien, en conséquence, voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

Documents annexés au présent rapport :

- Présentation comptes consolidés
- Résultats des cinq derniers exercices (en €)

3.2 COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

GROUPE ORAPI
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010
En milliers d'euros

	31 Décembre 2009 retraité	31 Décembre 2010
Produits des activités ordinaires	113 356	112 869
Achats consommés et variation de stocks	-45 932	-46 131
Charges externes	-22 913	-22 117
Charges de personnel	-31 751	-34 351
Impôts et taxes	-1 898	-1 487
Dotations aux amortissements	-2 810	-2 734
Dotations aux provisions	-830	-541
Autres produits et charges opérationnels courants	386	692
Résultat Opérationnel courant	7 608	6 201
Autres produits et charges opérationnels	-771	216
Résultat opérationnel	6 837	6 417
Produits de trésorerie	39	60
Coût de l'endettement financier brut	-1 089	-1 011
Coût de l'endettement financier net	-1 050	-951
Autres produits et charges financiers	-56	-53
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0
Charge d'impôt	-2 270	-1 526
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 461	3 887
Résultat net (Part des minoritaires)	0	-14
Résultat net (Part du Groupe)	3 461	3 901
Nombre d'actions existantes	2 547 534	2 844 658
Résultat net par actions en euros	1,36	1,37
Nombre d'actions maximales après les levées	2 615 796	2 956 043
Résultat net dilué par action en euros	1,32	1,32

GROUPE ORAPI
Etat consolidé du résultat global total au 31 décembre 2010
En milliers d'euros

	31 Décembre 2009 retraité	31 Décembre 2010
Résultat Net de l'ensemble consolidé	3 461	3 887
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	638	545
Partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de change	-40	-99
Impôt sur les éléments du résultat global	-85	-39
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôt	513	407
Résultat global total	3 974	4 294
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>3 974</i>	<i>4 307</i>
<i>Dont intérêts minoritaires</i>		<i>-14</i>

GROUPE ORAPI
Bilan consolidé au 31 décembre 2010
En milliers d'euros

ACTIFS	31 décembre 2009 retraité	31 décembre 2010
Goodwill	14 560	18 767
Autres immobilisations incorporelles	5 314	7 112
Immobilisations corporelles	12 657	11 872
Actifs financiers non courants	429	888
Participations dans les entreprises associées	0	211
Impot différé actif	283	214
ACTIFS NON COURANTS	33 242	39 063
Stocks	18 088	16 403
Clients	25 894	24 092
Autres créances courantes	4 005	4 557
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 047	9 122
ACTIFS COURANTS	56 035	54 175
Actifs détenus en vue de la vente	934	181
TOTAL ACTIFS	90 211	93 420

PASSIFS	31 décembre 2009 retraité	31 décembre 2010
Capital	2 851	2 862
Primes, réserves, report à nouveau, variation de conversion	25 409	28 265
Reserve de conversion	-1 752	-1 146
Résultat (part du Groupe)	3 460	3 900
Capitaux propres part du groupe	29 968	33 881
Intérêts ne donnant pas le contrôle		43
CAPITAUX PROPRES	29 968	33 924
Dettes financières à plus d'un an	13 354	15 255
Provisions	1 243	1 601
Impot différé passif	3 682	3 049
Autres dettes non courantes	158	1 339
PASSIFS NON COURANTS	18 437	21 243
Dettes financières à moins d'un an	8 053	6 588
Fournisseurs	22 196	18 242
Impôt exigible courant	693	664
Autres dettes courantes	10 706	12 600
PASSIFS COURANTS	41 647	38 094
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	159	159
TOTAL PASSIFS	90 211	93 420

GROUPE ORAPI
Tableau d'évolution des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010
En milliers d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Actions auto contrôle	Ecart de Conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres Totaux
Au 31 décembre 2008 (retraité)	2 392 539	2 393	14 858	7 452	-230	-2 364	22 108	0	22 107
Augmentation (diminution) de capital et réserves (a)	458 569	459	3 114				3 573		3 573
Dividendes versés							0		0
Ecart de conversion						612	612		612
Résultat de l'exercice (retraité)				3 461			3 461		3 461
Valorisation des options accordées				186			186		186
Effets des Variations de périmètre							0		0
Autres mouvements					29		29		29
Au 31 décembre 2009 (retraité)	2 851 108	2 851	17 972	11 099	-201	-1 753	29 968	0	29 968
Augmentation (diminution) de capital et réserves	11 000	11	118				129		129
Dividendes versés				-713			-713		-713
Ecart de conversion						479	479		479
Résultat de l'exercice				3 901			3 900	-14	3 887
Valorisation des options accordées				161			161		161
Effets des Variations de périmètre							0		0
Autres mouvements					-44		-44	56	12
Au 31 décembre 2010	2 862 108	2 862	18 090	14 448	-245	-1 274	33 881	42	33 923

(a) : Les frais d'augmentation de capital sont directement comptabilisés en déduction de la situation nette, nets d'impôt.

GROUPE ORAPI
Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2010
En milliers d'euros

Tableau des flux de trésorerie consolidé	31 Décembre 2009 retraité	31 Décembre 2010
Flux de trésorerie lié a l'activité		
Résultat net des sociétés	3 461	3 887
Amortissements et provisions (cf. Détail 1)	3 150	2 778
Variation des impôts différés	1 490	92
Plus values de cession nettes d'impôts	0	-700
Capacité d'autofinancement	8 100	6 057
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (cf. Détail 2)	130	566
Total Flux de trésorerie lié à l'activité	8 230	6 623
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-1 660	-1 656
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1 062	1 201
Variation nette des actifs financiers non courants	-89	-316
Variation des dettes sur immobilisations	-982	36
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-4 826
Total flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 669	-5 560
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires société mère	0	-713
Augmentation de capital en numéraire net frais	3 573	424
Emissions d'emprunts	2 490	7 687
Remboursement emprunts	-6 267	-7 639
Total flux de trésorerie lié aux opérations de financement	-204	-241
Variation de Trésorerie	6 357	822
Trésorerie d'ouverture	2 577	8 047
Concours bancaires d'ouverture	-1 929	-594
Trésorerie d'ouverture	648	7 453
Trésorerie de clôture	8 047	9 122
Concours bancaires de clôture	-594	-550
Trésorerie de clôture	7 453	8 572
Variation de trésorerie	6 805	1 119
Variations du cours des devises	449	297

Détail Tableau des Flux Groupe Orapi

Détail Tableau des Flux	31 Décembre 2009 retraité	31 Décembre 2010
<i>Détail 1 Amortissements et provisions</i>		
Amortissements	3 105	2 927
Variation nette Provision risque et charges	45	-149
Total détail 1	3 150	2 778
<i>Détail 2 Variation besoin en fonds de roulement</i>		
Variation stock	-2 206	2 150
Variation clients	-2 545	3 511
Variations fournisseurs	7 038	-4 642
Variations autres créances	890	-211
Variation autres dettes et autres dettes à plus d'un an	-3 048	-243
Total détail 2	130	566

Présentation de la société

Orapi SA, société-mère du Groupe Orapi, est une société anonyme de droit français et dont le siège social est situé Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 allée des cèdres, 01 150 Saint Vulbas, France. Orapi SA est une société cotée au compartiment C sur le marché Euronext Paris.

Les activités de la société sont la conception, la fabrication et la commercialisation de tous les produits consommables nécessaires à :

- l'entretien et la maintenance du matériel et des machines dans tous les secteurs d'activité
- l'entretien général (sols et surfaces) et l'hygiène spécialisée (linge, CHR, milieux médicaux, ...).

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 février 2011 et qui seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 22 avril 2011.

1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

1.1 PRINCIPES GENERAUX

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Orapi sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (000 €) sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Orapi SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année (ci-après désigné comme "le Groupe"). Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs enregistrés à la juste valeur.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels relatifs à l'exercice 2009.

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2010 :

- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009)
- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009)
D'application prospective, ces révisions ont été sans incidence sur la comptabilisation des regroupements et des variations de pourcentages d'intérêts antérieurs au 1er janvier 2010 lesquelles ont été comptabilisés selon les principes comptables définis par IFRS 3 et IAS 27
- Améliorations annuelles des normes IFRS (mai 2008) – amendement d'IFRS 5 relatif au reclassement en « actifs détenus en vue de la vente » de tous les actifs et passifs d'une filiale destinée à être cédée même si le groupe conserve un intérêt résiduel. Cet amendement est applicable en même temps qu'IAS 27R et IFRS 3R

- Amendement IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « éléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009)
- IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009)
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs des clients (applicable aux transactions postérieures au 1^{er} juillet 2009)
- Amendement IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010)
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010.

A l'exception des normes IFRS 3R et IAS 27R, d'application prospective, ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

S'agissant de l'adoption des normes IFRS 3R et IAS 27R, les règles et méthodes comptables applicables au traitement des regroupements d'entreprises et de l'intégration des filiales et des transactions portant sur les filiales ont été mises à jour.

Orapi n'a pas opté pour une application anticipée au 31 décembre 2010 des normes dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2011. Ainsi, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les options, interprétations ou normes suivantes et dont l'application est obligatoire après le 31 décembre 2010 :

Adoptées par l'Union Européenne :

- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010)
- Amendement IAS 32 – Classification des droits de souscription émis (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2010)
- Amendement IFRIC 14 : – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011)
- IAS 24 révisée – Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Non encore adoptées par l'Union Européenne :

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2011 (à l'exception de l'amendement IAS 12 et d'IFRS 9).

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes :

- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- Amendement IAS 12 – Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacent (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012) ;
- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers » : informations à fournir (applicable à compter du 1^{er} juillet 2011) ;
- A améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010), applicables au Groupe à compter du 1^{er} janvier 2011.

1.2 RESUME DES JUGEMENTS ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIFS

Jugements

Pour préparer les états financiers conformes aux méthodes comptables du groupe, le management a fait des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations. Les hypothèses retenues concernent principalement les restructurations et litiges prud'homaux pour lesquels la société évalue, au cas par cas et le cas échéant en fonction des jugements déjà rendus, le montant des provisions éventuelles.

Recours à des estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, sont présentées ci-dessous :

Comptabilisation des actifs d'impôts différés

Le Groupe ne comptabilise des actifs d'impôts différés que s'il est probable qu'il disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. A chaque clôture, la valeur comptable des actifs d'impôts différés fait l'objet d'une réestimation afin, d'une part d'apprécier à nouveau la valeur comptable des actifs d'impôts différés comptabilisés et non apurés, et d'autre part d'apprécier si les actifs d'impôts différés non comptabilisés au cours des exercices antérieurs peuvent l'être à cette clôture.

Dépréciation des goodwill

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les *goodwill* au moins une fois par an à la clôture de l'exercice. Ceci nécessite une estimation de la valeur recouvrable, généralement assise sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les *goodwill* sont alloués. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. De plus amples détails sont donnés dans la note « *Goodwill* ».

Indemnités de départs à la retraite et Autres Avantages Postérieurs à l'Emploi

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme des ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. De plus amples détails sont communiqués dans la Note « Provisions ».

Provisions pour déconstruction et démantèlement

Les provisions pour déconstruction de locaux à usage industriel (ateliers, laboratoire, zones de stockage) d'une part, et démantèlement d'installations techniques (machines, outillages, ouvrages de type plate – formes) d'autre part, sont déterminées sur la base de rapports rédigés par un cabinet spécialisé indépendant.

Provisions pour destruction de stocks

Les règles de dépréciation de stocks du Groupe Orapi ainsi que les situations spécifiques rencontrées lors de croissances externes (ex : stocks contenant des composants interdits ou en voie d'interdiction) peuvent conduire à l'enregistrement de provisions pour destruction de stocks. Le montant de ces provisions est estimé à partir de la nature des produits à détruire, de leur tonnage et des coûts constatés sur des destructions de produits similaires.

1.3 PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Toutes les filiales placées sous le contrôle de la société mère sont consolidées par la méthode de l'intégration globale à l'exception de Quartz, mise en équivalence.

Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels, qui sont actuellement exerçables ou convertibles, sont pris en considération.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert du contrôle effectif et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

L'ensemble des filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre, à l'exception de Quartz qui clôture au 31 août.

Intégration globale

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Les intérêts minoritaires sont présentés de façon distincte dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Participation dans une entreprise associée

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Le Groupe Orapi détient une participation minoritaire dans une entreprise associée, dont l'activité économique est exercée sous son influence notable. A la différence du Groupe, les états financiers de l'entité sous influence notable sont établis sur une période de référence courant du 1^{er} septembre au 31 août. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles du Groupe.

L'entreprise associée est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse d'avoir une influence notable sur l'entité.

Regroupement d'entreprises

IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelque soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

IFRS 3 révisée modifie le traitement des impôts différés actifs puisqu'elle impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Intérêts ne donnant pas le contrôle (anciennement « intérêts minoritaires »)

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis dans le cas de la méthode du goodwill partiel, à leur juste valeur dans le cas de la méthode du goodwill complet.

Les intérêts ne donnant pas le contrôle sont présentés de façon distincte dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Orapi. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts minoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession au compte de résultat sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

1.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les états financiers des filiales ont été convertis en euros conformément à IAS 21 en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan, autres que les éléments de capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

La variation de conversion mentionnée dans les capitaux propres résulte de l'utilisation historique de ces différents taux.

L'impact des variations de change sur les prêts et dettes à caractère financier entre les sociétés du groupe est comptabilisé dans les variations de conversion des capitaux propres, lorsque ces éléments monétaires font partie de l'investissement net d'Orapi SA dans ses activités à l'étranger au sens de IAS 21.

Tout *goodwill* provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger par une société étrangère et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

1.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Goodwill

Les *goodwill* est évalué conformément à la note 1.3.

Les *goodwill* ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, comme décrit en note "Suivi de la valeur des actifs immobilisés". En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

Les *goodwill* négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à IAS 36.

Les immobilisations incorporelles correspondent à :

- Des logiciels achetés qui sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 an à 5 ans

- Des marques qui sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont dépréciées en cas de perte de valeur ou dépréciées sur la durée d'utilité de l'actif
- Un droit d'utilisation et de représentation des marques acquises, non amorti
- Un contrat de distribution exclusive amorti sur une durée de 19 ans
- Des relations clients amortissables sur des durées comprises entre 6 et 9 ans.

Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

Coûts de Recherche & Développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel seulement si le Groupe Orapi peut démontrer que la faisabilité technique, les perspectives de vente et l'évaluation fiable sont assurées.

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (y compris frais accessoires) conformément au traitement de référence d'IAS 16, ou à leur juste valeur pour celles acquises par voie de regroupement d'entreprises. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants. Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 "Contrats de location", sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Elle est garantie par les actifs qui sont la propriété juridique du bailleur durant la durée du contrat. Les contrats sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Si le Groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété à l'issue du contrat, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes:

- | | | |
|--|-------------|----------|
| • Constructions et agencements : | 10 à 20 ans | linéaire |
| • Installations techniques, matériel & outillage : | 2 à 8 ans | linéaire |
| • Matériel de bureau & informatique : | 4 à 5 ans | linéaire |

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les biens financés par crédit-bail sont amortis au même rythme que les immobilisations de même nature détenues en pleine propriété.

1.7 PRIX DE REVIENT DES IMMOBILISATIONS

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à douze mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1er janvier 2009. Le Groupe continue de comptabiliser en charges, les coûts d'emprunt relatifs aux projets démarrés avant le 1er janvier 2009.

1.8 SUIVI DE LA VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est estimée pour vérifier qu'elle n'est pas inférieure à la valeur nette comptable, dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles dont la durée de vie n'est pas déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, ou dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices de pertes de valeur suivis par le Groupe sont basés sur un multiple d'excédent brut d'exploitation.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, les immobilisations (y compris les *goodwill*) ainsi que les éléments de Besoin en Fonds de Roulement sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable qui est la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'UGT a été définie comme étant le plus petit groupe d'actifs générant des cash-flows indépendamment d'autres éléments d'actifs. Un tel groupe est constitué des :

- actifs incorporels d'une même zone géographique
- actifs corporels situés sur cette zone géographique
- actifs corporels de production permettant d'alimenter en produits la zone concernée.

Selon cette définition, il est possible de définir trois unités génératrices de trésorerie dans le Groupe :

- L'Europe et les unités de production françaises
- L'Amérique du Nord et l'unité de production de Montréal
- L'Asie et l'unité de production de Singapour.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés repose sur les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par le contrôle de gestion du Groupe et approuvés par la Direction. Ils ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour toutes les UGT dans la mesure où les risques spécifiques à certaines zones géographiques ont été pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance
- Des taux individuels de croissance sont retenus si nécessaire en fonction des spécificités des différents marchés.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Il est tenu compte des éventuels coûts associés à la cession de cet actif ou de cette UGT.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité à la dépréciation du *goodwill* existant. Les pertes de valeur relatives aux *goodwill* ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de l'amortissement qui aurait été normalement comptabilisé).

1.9 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Selon les normes IAS32 et IAS39, lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur
- de couverture de flux de trésorerie
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de swap de taux d'intérêt. Les dérivés qualifiés de cash flow hedge sont comptabilisés au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants avec les capitaux propres comme contrepartie.

1.10 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance
- les actifs évalués en juste valeur par résultat
- les prêts et créances
- les actifs disponibles à la vente.

Le Groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Les prêts et créances comprennent principalement les créances clients qui sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

Les créances commerciales font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Lorsque cela est nécessaire, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles en fonction du risque encouru.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

1.11 ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

1.12 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Conformément à la norme IAS 2 "Stocks", les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de la Société sont constitués de deux catégories suivantes :

- Matières premières
- En cours de production et Produits finis.

Matières premières et marchandises

Les stocks de matières premières, emballages et marchandises sont évalués à leur prix d'achat. Les dépréciations des matières premières et marchandises sont évaluées au cas par cas en fonction des possibilités d'utilisation futures.

En cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes rattachables à la production, et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût.

1.13 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) ainsi qu'aux caisses. Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne « disponibilités » et au passif sur la ligne « emprunts et dettes financières à moins d'un an »

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont classés à l'actif sur la ligne « disponibilités ».

1.14 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES ET ACTIONS PROPRES

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe, conformément au programme de rachat d'actions et à l'existence de contrats de liquidités, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres.

Paiement en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du groupe bénéficient de plans d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites. Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution.

Options de souscription d'actions

Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de Black and Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Actions gratuites

La juste valeur des actions gratuites attribuées a été obtenue en diminuant la valeur des actions à la date d'attribution du montant des dividendes attendus sur la période d'acquisition.

Paiement en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est initialement évalué à la juste valeur, à la date d'attribution, en retenant la valeur de souscription. Cette juste valeur est comptabilisée en charge sur toute la période d'acquisition, avec un passif en contrepartie. Le passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement, et y compris à cette dernière date, selon les modalités de calcul de prix de rachat définies dans les conventions entre les parties. Toute variation de juste valeur est comptabilisée en résultat.

Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions d'intérêts complémentaires et les options de vente détenues par des minoritaires dans des sociétés contrôlées sont traitées comme des transactions de capitaux propres. L'écart, positif ou négatif, entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle acquis est comptabilisé en capitaux propres. Dans le cas des options de vente, les engagements d'achat du groupe sont évalués à leur valeur actuelle et reclassés en dettes financières au bilan.

1.15 REGIME DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX A LONG TERME

Régime à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en charge.

Régime à prestations définies

Les estimations des engagements des sociétés du Groupe au titre des régimes à prestations définies (indemnités de départ à la retraite) sont calculées annuellement par un expert indépendant selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces estimations reposent sur des hypothèses actuarielles qui intègrent la probabilité de durée du service futur du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel ; les engagements correspondants sont actualisés.

Gains et pertes actuariels

Les pertes et gains actuariels significatifs liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèses sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice.

Coût des services passés

Le coût des services passés est comptabilisé en charges, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du régime ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé.

1.16 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le reste en non courant.

Ces provisions couvrent :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux
- les provisions pour perte de change
- les provisions pour restructuration.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé et à échéance propre ou d'un début d'exécution.

Lorsque cela a un impact significatif, les provisions sont actualisées.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

1.17 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les emprunts sont constatés sur la base du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.18 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent des passifs financiers comptabilisés au coût amorti et des passifs financiers comptabilisés selon l'option juste valeur. La ventilation des passifs financiers entre courant et non courant est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieur ou supérieur à un an.

1.19 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

1.20 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément à IAS 18 en se basant sur la méthode de la comptabilité d'engagement et sur le principe de rattachement des charges aux produits.

Les produits sont ainsi comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise
- leur montant peut-être estimé de façon fiable
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La valeur comptable des produits enregistrés correspond à leur juste valeur.

Les produits liés à la vente de biens sont constatés dès lors que le transfert des risques et avantages a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable. Les produits liés aux ventes de service sont comptabilisés au prorata des coûts réels. Ces produits enregistrés en autres produits de l'activité restent marginaux.

1.21 RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus ou moins-values de cessions d'actifs
- des dépréciations d'actifs
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des coûts de restructuration et des litiges ou événements très inhabituels
- du coût de l'endettement financier net
- des autres produits et charges financiers
- des impôts.

1.22 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note "Autres produits et charges opérationnels".

1.23 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le coût de l'endettement financier net est composé des intérêts sur emprunts et sur découverts bancaires diminué des produits financiers liés aux placements de la trésorerie disponible.

A l'exception de ceux affectables aux actifs éligibles, les coûts des emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.24 IMPOT

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en capitaux propres.

Impôt sur le résultat exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que la société s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Orapi a opté pour le régime de l'intégration fiscale de groupe en France. Concernant les modalités de répartition de l'impôt, chaque filiale prend en charge l'impôt calculé en tenant compte de l'économie ou de la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts calculés individuellement et l'impôt dû conformément au résultat fiscal d'ensemble.

Impôt sur le résultat différé

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

1.25 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions de l'année déduction faite des actions d'auto contrôle comptabilisées en réduction des capitaux propres. Le résultat par action dilué tient compte des instruments dilutifs.

2 Principaux événements de l'exercice

2.1 ACQUISITION DE LA SOCIETE EM REPS

Orapi Europe a acquis 80% du capital de la société EM Reps le 2 mars 2010. Cette structure, qui a réalisé un Chiffre d'Affaires de 574 K€ sur son dernier exercice de 12 mois clos le 30 juin 2009, est spécialisée dans la vente à distance de produits d'hygiène générale. Depuis sa prise de contrôle par Orapi, EM Reps a réalisé un chiffre d'affaires de 464 K€ sur l'exercice 2010.

La prise de contrôle d'EM Reps a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition en retenant l'option « full *Goodwill* » (IFRS 3R). Cette acquisition a conduit à enregistrer un actif incorporel amortissable (relation clients) d'un montant de 93 K€, ainsi qu'un *goodwill* provisoire de 115 K€ sur la base d'une situation nette provisoire reprise de 103 K€.

Les évaluations en juste valeur de tous les actifs identifiables et passifs repris n'étant pas encore terminées, ce *goodwill* provisoire pourra être modifié dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3R, soit d'ici le 2 mars 2011.

2.2 CREATION DE LA SOCIETE ORAPI DRY SHINE

Orapi Canada détient 51% du capital de la société Orapi Dry Shine depuis le 19 mars 2010. Cette structure a été créée dans le but de développer la commercialisation de la gamme de produits Dry Shine (concept de produits d'entretien des véhicules sans eau, et notamment de lavage) en Grandes et Moyennes Surfaces et magasins spécialisés dans le monde.

2.3 CREATION DE LA SOCIETE EGIENE

Orapi Europe détient 65% du capital de la société Egiene depuis le 15 juin 2010. Cette structure de distribution a été créée dans le but de développer la commercialisation de produits d'hygiène via internet.

Orapi a accordé à l'associé minoritaire une option de vente de ses actions à Orapi, exerçable du 20/04/2012 au 20/04/2017. La juste valeur de ce put a été présentée au bilan en dettes financières long terme avec pour contrepartie les réserves des Minoritaires.

Dans le cas de l'exercice de cette option, les conditions contractuelles prévoient que la société sera valorisée sur la base d'un multiple du résultat d'exploitation.

2.4 FERMETURE DU SITE DE GALLARDON

Le 20 mai 2010 a été annoncée la décision de fermer le site de l'usine de Gallardon (28). L'arrêt de la production est intervenu à la fin du troisième trimestre 2010 et les opérations de démantèlement et de mise en sécurité du site ont été achevées au début de l'exercice 2011. Les coûts résiduels liés aux départs des collaborateurs restant ainsi que les coûts liés à la fermeture du site ont été provisionnés au 31/12/10 sur la base de la meilleure estimation de la Direction.

2.5 VENTE DES BUREAUX DE VENISSIEUX

Le 14 septembre 2010, le terrain et les bureaux de Vénissieux ont été vendus pour un montant de 1,8 M€. La cession a dégagé une plus-value brute consolidée de 1 M€.

2.6 ACQUISITION DE LA SOCIETE CHIMINVEST

Le 14 octobre 2010, Orapi a pris le contrôle de la société Chiminvest à hauteur de 80%.

Basée à Villepinte, près de Paris, Chiminvest commercialise auprès des utilisateurs finaux des produits d'hygiène et d'entretien (essentiellement liquides), particulièrement sur les marchés des collectivités et des services. Cette acquisition permet au Groupe de renforcer sa position sur le canal « vente directe » ainsi que de compléter sa couverture géographique dans le Nord de la France. En 2010, Chiminvest a réalisé un chiffre d'affaires de 10 M€.

Par mesure de simplification, et en l'absence d'états financiers fiables au 14 octobre 2010, Chiminvest est entrée dans le périmètre de consolidation le 1er octobre 2010 et a réalisé un chiffre d'affaires comptabilisé sur la période de 2 728 K€, soit 2% du chiffre d'affaires consolidé 2010. L'impact de cette mesure de simplification n'est pas significatif.

La prise de contrôle de Chiminvest a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition en retenant la méthode « full *Goodwill* » (IFRS 3R).

Cette comptabilisation a donné lieu à l'enregistrement dans le bilan d'ouverture d'ajustements relatifs notamment à la juste valeur des stocks et des engagements de retraite.

L'acquisition de 80% des titres par la filiale Orapi Chiminvest Holding (OCH), détenue à 100% par Orapi SA, a été acquittée en numéraire en totalité. De plus, les associés minoritaires se sont engagés à céder 10% au plus tard le 28 février 2012 et 10% restant au plus tard le 28 février 2013.

La juste valeur de cet engagement de cession a été présentée au bilan en autres dettes non courantes, avec pour contrepartie les réserves des Minoritaires.

Les conditions contractuelles prévoient que la société sera valorisée sur les mêmes bases que pour l'acquisition des 80% avec un ajustement forfaitaire à la hausse ou à la baisse selon l'évolution de l'EBITDA de l'exercice précédant la cession.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement de la société Chiminvest, des salariés de Chiminvest et des managers sont entrés au capital de Chiminvest le 27 décembre 2010. Cette opération a donné lieu à une augmentation de capital en numéraire de 225 K€.

Les salariés ou les managers disposent d'une option de vente de leurs actions à Orapi Chiminvest Holding jusqu'au 31/12/2013. A compter de cette date, OCH dispose d'une option d'achat des actions détenues par les salariés ou les managers. Les conditions de sortie prévoient que la société sera valorisée sur la base d'un multiple d'EBITDA diminuée d'un remboursement normatif de dette.

Etant donné ce qui précède, ce dispositif rentre dans le cadre d'IFRS2 et se traduit à la clôture par :

- l'enregistrement d'un passif financier de 225 K€ à plus d'un an, révisable par résultat lors des exercices suivants
- l'évaluation du prix de cession lors de la sortie des salariés ou managers, dont l'écart avec la valeur de souscription sera enregistré en résultat au cours de la période d'acquisition des droits. L'impact est non significatif au 31 décembre 2010.

Cette acquisition a entraîné une augmentation :

• du <i>Goodwill</i> de :	3 797 K€
• des autres actifs incorporels de :	1 976 K€
• des immobilisations corporelles de :	246 K€
• des stocks de :	418 K€
• des créances clients de :	1 597 K€
• de la trésorerie disponible de :	16 K€
• des dettes financières (dont concours bancaires courants) :	22 K€.

Le montant de 1 976 K€ en autres actifs incorporels correspond à une relation clients amortissable.

Les évaluations en juste valeur de tous les actifs identifiables et passifs repris n'étant pas encore terminées, ce *goodwill* provisoire pourra être modifié dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3R, soit d'ici le 14 octobre 2011.

2.7 MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Conformément aux autorisations de l'AG mixte du 23 avril 2010 et du CA du 23 avril 2010, le Président a par décision du 20 juillet 2010 mis en place un plan d'options de souscription de 60 000 actions.

Chaque option donne droit à la souscription d'une action au prix de 13,2 € jusqu'au 19 juillet 2016, et à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans soit à compter du 20 juillet 2014.

3 Notes relatives au bilan

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION A LA CLOTURE

Désignation	Société de droit	2009		2010		Méthode d'intégration
		pourcentage d'intérêt	pourcentage de contrôle	pourcentage d'intérêt	pourcentage de contrôle	
Orapi SA*	Français	société mère	société mère	société mère	société mère	IG
Orapi Europe*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi International*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
DACD*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Chimiotechnic Vénissieux*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Proven Orapi*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
Proven Industrie*	Français	100%	100%	100%	100%	IG
EM Reps*	Français			80%	80%	IG
Egiene*	Français			65%	65%	IG
Orapi Chiminvest Holding*	Français			100%	100%	IG
Chiminvest*	Français			61,9%	61,9%	IG
Quartz*	Français			30,3%	49%	MEE
Orapi Pacifique LTD	Anglais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Ltd	Anglais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Nordic	Finlandais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi USA Holding	Américain	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Canada	Canadien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Dry Shine	Canadien			51%	51%	IG
Orapi Italie	Italien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Asia PTE LTD	Singapourien	100%	100%	100%	100%	IG
Applied Chemicals (S) PTE	Singapourien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied (M) SDN BHD	Malaysien	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Nederland BV	Hollandais	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Belgium SA	Belge	100%	100%	100%	100%	IG
Orapi Applied Norge AS	Norvégien	100%	100%			-
Orapi Applied España SAU	Espagnol	100%	100%	100%	100%	IG

*adresse des sociétés françaises : 5, Allée des Cèdres Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 01150 St Vulbas ; **DACD** : Mathias Sud 26320 Saint Marcel Les Valence ; **Chimiotechnic Vénissieux** : 10, rue Marx Dormoy 69200 Vénissieux ; **Proven Orapi** : 679, Avenue du Dr Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet ; **Proven Industrie** : ZI Germonval 64 Faubourg de la Bretonnière 28320 Gallardon ; **Chiminvest** : 21, allée Louis Bréguet 93421 Villepinte ; **Quartz** : 260, chemin des Cystes 06140 Vence.

Méthode d'intégration :

- IG : intégration globale
- MEE : mise en équivalence

3.2 GOODWILL

Goodwill	2 009	+	-	Variation périmètre	Var conv & autres variations	2 010
Valeur brute	17 406	115	0	3 912	180	21 613
Dépréciation (*)	-2 846	0	0	0	0	-2 846
Total Goodwill net	14 560	115	0	3 912	180	18 767

(*) cf. note "dépréciation des actifs non courants"

L'évolution de l'exercice reflète notamment les *goodwill* reconnus à l'occasion de l'acquisition des sociétés Chiminvest (3 797 K€), EM Reps (115 K€) ainsi que de certains actifs et du fonds de commerce de la société Crest au Canada (115 K€) – se référer à la note « Principaux événements de l'exercice ».

En outre, l'analyse complémentaire menée sur une liste de clients acquis au Royaume Uni en 2007 a conduit à la reclasser en *Goodwill* au lieu de Autres immobilisations incorporelles : il s'agit en effet d'un fonds de commerce constitué d'une clientèle diffuse, à durée de vie indéterminée. La valeur de cet incorporel s'élève à 111 K€ au 31 décembre 2010.

L'allocation des *Goodwill* par UGT est la suivante :

<i>Goodwill</i>	UGT Europe	UGT Amérique du Nord	UGT Asie & Reste du Monde	Toutes UGT 2010
Valeur brute	18 290	475	2 848	21 613
Dépréciation	-724	-360	-1 762	-2 846
Total <i>Goodwill</i> net	17 566	115	1 086	18 767

3.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles	2 009	+	-	Variation périmètre	Var conv & autres variations	2 010
Logiciels	1 180	159	0	16	8	1 363
Marques	466	0	0	0	17	483
Autres immobilisations incorporelles	5 237	128	-9	2 068	-58	7 366
Total brut	6 883	287	-9	2 084	-33	9 212
Amortissements logiciels	-973	-219	27	-12	0	-1 177
Amortissements marques	-200	-11	0	0	-1	-212
Amortissements autres immobilisations incorporelles	-396	-316	9	0	-9	-712
Total amortissements	-1 569	-546	36	-12	-9	-2 100
Total immobilisations incorporelles nettes	5 314	-259	27	2 072	-48	7 112

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement un contrat de distribution détenu par Proven Orapi reconnu pour un total de 4 200 K€ comme actif incorporel distinct du *goodwill* dans le cadre de l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de Proven.

Elles comprennent également deux listes de clients amortissables acquis en France en 2010 chez Chiminvest pour 1 975 K€ et EM Repts pour 93 K€.

3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	2009	+	-	Variation périmètre	Var conv & autres variations	2010
Terrain	2 523	0	-13	0	0	2 510
Construction	8 442	73	-22	72	113	8 678
Machines et équipements	8 169	459	-245	58	787	9 228
Autres immobilisations corporelles	2 717	343	-93	209	167	3 343
Immobilisations en cours	555	449	-2	0	-663	339
Total brut	22 404	1 324	-375	339	404	24 098
Amortissements constructions	-2 967	-557	19	-55	-82	-3 642
Amortissements machines et équipements	-5 298	-1 274	164	-55	-176	-6 639
Amortissements autres immobilisations	-1 481	-371	88	-111	-70	-1 945
Total amortissements	-9 747	-2 202	271	-221	-328	-12 226
Total immobilisations corporelles nettes	12 657	-878	-104	118	76	11 872

Au 31 décembre 2010, les immobilisations corporelles correspondant au retraitement de contrats de crédit-bail (principalement immobiliers) s'élèvent à :

- Valeur brute : 5 919 K€
- Amortissements : 2 090 K€.

3.5 DEPRECIATION DES ACTIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2010, le groupe Orapi a procédé à l'estimation des valeurs recouvrables des UGT. Ces dernières ont été estimées sur la base des valeurs d'utilité qui ont été calculées à partir de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels (sur la base des plans approuvés par la Direction) au taux de 9,5% après impôt. Le taux de croissance perpétuelle retenue est de 1,75%.

Les tests de dépréciation effectués n'ont pas conduit le Groupe à enregistrer de pertes de valeurs au cours de l'exercice.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'autres pertes de valeur. Notamment, la hausse de 1 point des taux d'actualisation ou la baisse de 1 point du taux de croissance long terme n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'autres pertes de valeur.

3.6 ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le terrain et les bureaux du site de Vénissieux ont été cédés le 14 septembre 2010. La VNC des ces actifs s'élevait à 769 K€.

Le local des Laboratoires Garcin près de Clermont – Ferrand a été classé en actifs destinés à être cédés pour une valeur nette comptable de 181 K€. Ce classement a été effectué au 30 septembre 2009. Les passifs correspondants s'élèvent à 159 K€ (dette sur crédit bail).

3.7 ACTIFS FINANCIERS

Exercice 2010 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs évalués en juste valeur par résultat
Titres de participation	249	249			249	
Prêts						
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	518	518		518		
Valeurs mobilières	333	333				333
Actifs financiers non courants	1 100	1 100		518	249	333
Créances clients et comptes rattachés	24 092	24 092		24 092		
Clients et comptes rattachés	24 092	24 092		24 092		
Autres créances	2 823	2 823		2 823		
Autres créances courantes	2 823	2 823		2 823		
Disponibilités	9 122	9 122				9 122
Équivalents de trésorerie						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 122	9 122				9 122

Les créances clients brutes s'établissent à 25 161 K€ et les dépréciations à 1 069 K€ soit un montant net de 24 092 K€. Le groupe ne dispose pas de créances nettes supérieures à un an significatives.

A la clôture, le classement des actifs financiers par mode de détermination de la juste valeur est le suivant A la clôture, le classement des actifs financiers par mode de détermination de la juste valeur est le suivant :

Catégorie d'instruments	Juste valeur (K€)
Instruments cotés sur un marché actif	0
Instruments dont la juste valeur est basée sur les données directement ou indirectement observables	9 455
Instruments dont la juste valeur n'est pas basée sur des données observables	0
Total Actifs évalués en juste valeur par résultat	9 455

Exercice 2009 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs évalués en juste valeur par résultat
Valeurs mobilières	77	77				77
Prêts	14	14		14		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	368	368		368		
Actifs financiers non courants	429	429		382		77
Créances clients et comptes rattachés	25 894	25 894		25 894		
Clients et comptes rattachés	25 894	25 894		25 894		
Autres créances	3 245	3 245		3 245		
Autres créances courantes	3 245	3 245		3 245		
Disponibilités	8 047	8 047				8 047
Équivalents de trésorerie						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 047	8 047				8 047

3.8 STOCKS

	2 009	2 010	Var
Matières premières	7 578	7 213	-365
Produits finis	14 791	12 730	-2 061
Provision pour dépréciation	-4 281	-3 540	741
Total Stocks	18 088	16 403	-1 685

3.9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	2009	2010	Var
Equivalents de trésorerie (euro)	0	0	0
Trésorerie en euro	6 781	7 166	385
Trésorerie en devises	1 266	1 956	690
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 047	9 122	1 075

Les postes de « trésorerie et équivalents de trésorerie » au bilan sont comptabilisés à leur juste valeur.

3.10 CAPITAUX PROPRES

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres totaux et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Occasionnellement le Groupe achète ses propres actions sur le marché dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Ces actions sont acquises notamment en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres (via un contrat de liquidité), de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de couvrir les plans d'options d'achat et ou de souscription d'actions consentis aux salariés et aux mandataires sociaux, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants ou de les annuler.

Le capital social d'Orapi SA au 31 décembre 2010 est composé de 2 862 108 actions, entièrement libérées, de 1 € chacune. Au 31 décembre 2010, 14 927 actions sont détenues en propre par Orapi SA. Le nominal de ces actions est imputé sur les capitaux propres consolidés.

Les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans obtiennent un droit de vote double. Au 31 décembre 2010, 1 729 671 actions possèdent un droit de vote double.

3.11 DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Dividendes décidés et payés au cours de l'exercice écoulé :

La société a procédé en 2010 au versement d'un dividende de 713 K€ au titre du résultat de 2009.

Dividendes proposés pour approbation à l'assemblée générale (non reconnus comme un passif au 31 décembre) :

Il est proposé à l'assemblée générale de distribuer un dividende de 0,35 € par action au titre de 2010.

3.12 PROVISIONS

	2 009	Dotations	Reprises		Variation périmètre	2 010
			Provision utilisée	Provision non utilisée		
Provisions non courantes : retraites	1 243	281	-171	-36	284	1 601
Provisions courantes : risques et litiges	3 279	840	-679	-263	222	3 400
Total provisions	4 522	1 121	-850	-299	506	5 000

La part courante des provisions pour risques et charges est classée dans la ligne « autres dettes » du bilan.

Les provisions pour risques et litiges sont principalement constituées de provisions pour déconstruction et démantèlement des filiales françaises pour 992 K€ (usine de Vénissieux), de provisions pour restructuration d'une filiale française pour 856 K€ (dont 154 K€ concernant les coûts de fermeture du site, hors coûts sociaux), de provisions pour coûts de destruction de stocks des filiales françaises pour 207 K€, de litiges pour risques prud'homaux et licenciement pour 614 K€ et de litiges pour risques commerciaux pour 491 K€.

Les provisions ne sont pas actualisées, à l'exception des provisions pour engagements sociaux, l'effet d'actualisation n'ayant pas d'incidence significative.

Provisions pour retraites

Les provisions pour retraite sont constituées par l'indemnité de départ en retraite des sociétés françaises. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2009 étaient les suivantes :

- Départ volontaire
- Taux d'actualisation : 4,25 %
- Revalorisation annuelle des salaires : 2 %
- Turnover : 10 % dégressif jusqu'à 50 ans

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2010 sont les suivantes :

- Départ volontaire
- Taux d'actualisation : 4,25 %
- Revalorisation annuelle des salaires : 2 %
- Turnover : 10 % dégressif jusqu'à 50 ans

Le taux d'actualisation retenu pour les évaluations des engagements de retraite est déterminé par référence au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie.

	2009	Coût des services rendus 2009	Paiement	Ecarts actuariels et autres	Variation périmètre	2010
Dette actuarielle indemnités de départ en retraite	1 243	281	-171	-36	284	1 601

3.13 PASSIFS FINANCIERS

Ventilation par catégories d'instruments

Exercice 2010 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Passifs évalués en juste valeur par résultat	Passifs évalués en juste valeur par situation nette
Passifs financiers non courants	15 255	15 255		14 960	225	70
Passifs financiers courants	6 588	6 588		6 449		139
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	18 242	18 242	18 242			
Autres dettes non courantes	1 339	1 339	181			1 158
Autres dettes courantes (hors provisions)	9 357	9 357	9 357			
Total des passifs financiers	50 781	50 781	28 005	21 409	225	1 367

Les passifs financiers enregistrés dans les comptes correspondent à la juste valeur de la dette dans la mesure où :

- D'une part les dettes financières sont majoritairement rémunérées à taux variable
- D'autre part les maturités des dettes financières à taux fixe n'excèdent pas quatre ans. Par ailleurs, l'écart entre les taux nominaux et les taux courants n'aurait pas un impact significatif.

A la clôture, le classement des passifs financiers par mode de détermination de la juste valeur est le suivant :

Catégorie d'instruments	Juste valeur (K€)
Instruments cotés sur un marché actif	0
Instruments dont la juste valeur est basée sur les données directement ou indirectement observables (swaps de taux, <i>puts</i> sur intérêts ne donnant pas le contrôle)	1 592
Instruments dont la juste valeur n'est pas basée sur des données observables	0
Total Passifs évalués en juste valeur	1 592

Exercice 2009 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments		
			Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Passifs évalués en juste valeur par résultat
Passifs financiers non courants	13 354	13 354		13 354	
Passifs financiers courants	8 053	8 053		8 013	40
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	22 196	22 196	22 196		
Autres dettes courantes (hors provisions)	7 586	7 586	7 586		
Total des passifs financiers	51 189	51 189	29 782	21 367	40

Décomposition de la dette financière

	2009	2010
Emprunts	14 599	17 345
Découvert bancaire	594	550
Dettes sur crédit bail	2 759	2 488
Dettes auprès des factors	3 454	587
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	159	159
Autres dettes financières	0	872
Total	21 566	22 000

L'accroissement de 434 K€ de la dette financière s'explique à hauteur de :

- 8 713 K€ par les nouvelles dettes financières contractées au cours de l'exercice, dont 543 K€ en compte-courant avec la Financière MG3F, holding financière du Groupe, 225 K€ au titre d'un engagement de rachat de titres Chiminvest détenus par des salariés et managers minoritaires, et 70 K€ au titre d'un put sur Minoritaires de l'acquisition EM Reps
- (7 640) K€ par des remboursements effectués :
 - emprunts bancaires : (4 501) K€
 - dette relative aux crédits - bail : (271) K€
 - dette auprès des factors : (2 867) K€

Décomposition des autres dettes courantes (hors provisions)

	2009	2010
Dettes sociales	5 308	6 862
Dettes fiscales	1 994	2 064
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	159	159
Autres	125	273
Total	7 586	9 357

3.14 GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour la couverture du risque de taux. En revanche, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

• Risque de crédit

Compte tenu de l'absence de concentration des clients et de la politique de gestion des comptes clients, le risque crédit est considéré comme non significatif.

• **Risque de marché**

Risque de taux

Les financements du groupe sont majoritairement centralisés et gérés par la société mère : Orapi SA.

Dettes financières

La ventilation des dettes en taux variables et taux fixes est la suivante :

	2009	2010
Dettes financières à taux fixe	5 798	4 311
Dettes financières à taux variable	15 768	17 689
Total	21 566	22 000

Compte tenu des couvertures mises en place, une augmentation de 1% du taux court terme aurait un impact de 88 K€ sur le coût de l'endettement soit 8,7% du coût de l'endettement financier brut de l'exercice 2010.

Le groupe Orapi utilise des instruments dérivés pour la couverture du risque de taux. Au 31/12/2010 la revalorisation du portefeuille de couverture de taux a impacté la situation nette du Groupe à hauteur de (140) K€. Le montant des dettes à taux variable faisant l'objet d'un swap de taux s'élève à 8 790 K€ au 31/12/2010. Les échéances de ces contrats sont comprises entre 3 et 7 ans. Il n'existe pas de dérivé incorporé.

Risque de change

Le Groupe Orapi est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations détenues par Orapi SA dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon long terme
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées par chaque société du Groupe dans des monnaies autres que leur monnaie locale.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur Orapi SA et provient principalement des ventes réalisées aux filiales anglaise, américaine et asiatique.

L'exposition du Groupe aux risques de change porte principalement sur la livre sterling, le dollar américain et le dollar de Singapour.

En 2010, 86% du chiffre d'affaires était exprimé en euros, 7% en livre sterling, 2% en dollar US et dollar canadien, 4% en dollar Singapourien et 1% en couronne norvégienne.

L'exposition au risque de change par principale devise est présentée en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous :

	£	USD	SGD	€	Total	Elim	Total
Actif Circulant	2 708	1 303	1 691	52 619	58 321	-13 269	45 052
Dettes	-5 215	-896	-1 202	-61 070	-68 383	9 968	-58 415
Position nette	-2 507	407	489	-8 451	-10 062	-3 301	-13 363

Le groupe Orapi n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

Une hausse de 1 cent de la livre, du dollar US et du dollar singapourien entraîne une variation de change dans les capitaux propres consolidés respectivement de 12,7 K€, 13,7 K€ et 26,7 K€. L'entité en couronne norvégienne a été dissoute courant 2010. L'impact sur le résultat net n'est pas significatif.

La ventilation des actifs et passifs financiers par devise en contre valeur euros est la suivante :

	2009	2010
Clients libellés en euro	23 838	21 910
Clients libellés en devises	2 898	3 251
Provision pour dépréciation	-842	-1 069
Total Clients	25 894	24 092

	2009	2010
Dettes financières libellées en euro	21 422	21 582
Dettes financières libellées en devises	144	418
Dettes financières	21 566	22 000

	2009	2010
Fournisseurs libellés en euro	20 492	16 318
Fournisseurs libellés en devises	1 704	1 924
Total Fournisseurs	22 196	18 242

Risques sur actions

Orapi n'est pas soumis au risque sur actions.

• **Risque de liquidité**

Besoins de financement

Le Groupe dispose de lignes de découverts pour faire face aux variations de trésorerie d'exploitation et hors exploitation.

Excédents de trésorerie

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie est effectué par le Groupe dans le cadre défini par la politique de gestion qui privilégie les critères de liquidité et de sécurité.

L'échéancier de remboursement des dettes financières s'analyse comme suit :

	2009	2010
A moins d'un an	8 078	6 902
A plus d'un an et moins de 5 ans	12 054	13 517
A plus de 5 ans	1 434	1 581
Total	21 566	22 000

A la clôture de l'exercice, le Groupe Orapi n'est en défaut sur aucun covenant financier relatif aux crédits bancaires contractés. Les covenants à respecter par le groupe Orapi au 31/12/2010 concernent dix de ses emprunts :

Capital emprunté (k€)	Solde au 31/12/2010 (k€)	Détail des covenants
800	356	✓ Dette financière nette consolidée (DFN) / EBE consolidé < 3 ✓ DFN / Fonds propres consolidés (FP) < 1
1 800	813	
800	347	
1 723	923	
2 375	1 685	
2 500	2 025	
4 000	3 293	
1 000	964	
1 842	1 842	
1 000	441	

4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

	2 009	2 010
Pertes sur créances irrécouvrables	-140	-94
Ecart de change	-368	18
Crédit Impôt Recherche	400	479
Refacturations de loyers immobiliers	307	302
Divers	186	-13
Autres produits et charges opérationnels courants	386	692

4.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	2009	2 010
Dépréciation d'actifs incorporels (1)	-100	0
Frais de restructuration	-771	-832
Encaissement droit d'entrée déprécié à 100%	100	
PV de cession immobilière brute		1 048
Autres produits et charges opérationnels	-771	216

(1) cf. note "dépréciations des immobilisations"

La plus-value de cession immobilière brute a été générée par la vente du terrain et des bureaux de Chimiotecnich Vénissieux le 14 septembre 2010.

L'essentiel des charges ont été encourues à l'occasion :

- de restructurations opérées suite à l'acquisition de la société Chimiotecnich et de certains actifs Proven
- de restructurations devant favoriser le développement et la rentabilité des entités concernées.

4.3 AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL TOTAL

Les autres éléments du résultat global total se décomposent comme suit :

	2009	2010
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	638	545
<i>Gains ou pertes réalisés durant la période</i>	638	545
Ajustements de reclassement des gains constatés en résultat		
<i>Partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de change</i>		
<i>Gains ou pertes réalisés durant la période</i>	-40	-99
Ajustements de reclassement des gains constatés en résultat		
Impôt sur les éléments du résultat global	-85	-39
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôt	513	407

4.4 IMPOT SUR LES SOCIETES

Ventilation de la charge d'impôt :

	2 009 retraité	2 010
Impôt exigibles	930	1 817
Impôts différés	1 340	-291
Total	2 270	1 526
Taux effectif	40 %	28 %

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui serait constaté au taux facial s'analyse comme suit :

	2010
Impôt théorique	1 804
Effet des taux d'imposition à l'étranger	-137
Pertes fiscales reportées en avant	102
Profit non taxé sur perte passée non activée	-480
Différences permanentes (net)	-31
Crédits d'impôts, CVAE et autres	268
Impôt réel	1 526

Les bases d'impôt différé s'analysent comme suit :

Actif (+), Passif (-)	2009 retraité	2010
Impôt différé sur crédit bail	-316	-329
impôts différés sur avantages sociaux	414	533
Impôts différés liés à la fiscalité locale (net)	219	0
Impôts différés retraitements de consolidations	-3 716	-3 039
Impôt différés autres	0	0
Total impôt différé net	-3 399	-2 835

Les sociétés françaises Orapi SA, Orapi Europe, Orapi International, Chimiotech Vénissieux, DACD, Proven Orapi et Proven Industrie sont intégrées fiscalement. La convention d'intégration est basée sur un principe de neutralité.

Au 31/12/2010, les sociétés françaises présentent des déficits reportables non activés à hauteur de 1 476 K€.

Traitement comptable retenu par le groupe sur le mode de comptabilisation de la contribution économique territoriale :

La loi de finance pour 2010, votée en 2009, a entériné la suppression de la taxe professionnelle («TP») et son remplacement par la Contribution Economique Territoriale («CET») composée :

- d'une Cotisation Foncière des Entreprises («CFE») correspondant à la taxation de la part foncière
- ainsi que d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée («CVAE»), taxe progressive dont le taux est fonction du chiffre d'affaires (pour atteindre un maximum de 1,5%).

L'ensemble de la CET est plafonné à 3% de la valeur ajoutée.

Cette réforme a soulevé de nombreuses questions sur l'application potentielle d'IAS 12 à la CVAE. Un communiqué CNC du 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la contribution économique territoriale pour les sociétés établissant leurs comptes consolidés selon les normes IFRS a été publié le 15 janvier 2010. Ses conclusions sont les suivantes : constatant que la CVAE est assise sur la valeur ajoutée et que le manque de précision d'IAS 12 et des délibérations de l'IFRIC ne permet pas de la qualifier, le CNC a considéré qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE. En revanche, s'agissant de la CFE, le CNC constate qu'elle présente des caractéristiques similaires à celles de la TP tant en matière de bases que de plafonnement ; et que la TP est généralement comptabilisée en charge opérationnelle. Le CNC ne s'attend pas à un changement de qualification de la CFE par rapport à celle de la TP sauf dans des cas très particuliers dûment justifiés entraînant un retraitement de l'antériorité. L'étude du Groupe sur ce sujet a conduit à considérer la CVAE comme un impôt sur résultat.

Cette conclusion a conduit à procéder à un Retraitement des résultats 2009 en constatant un impôt différé net passif de 108 K€. Les tableaux de présentation suivants sont affectés :

- Bilan au niveau des rubriques « Résultat net (part du Groupe) », Capitaux propres part du Groupe, « Impôt différé passif »
- Tableau d'évolution des capitaux propres au niveau de la rubrique « Résultat de l'exercice retraité ».

4.5 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges dans le compte de résultat au titre de l'exercice s'élèvent à 1 649 K€ (2009 : 1 355 K€).

Orapi n'a pas reconnu de frais de recherche et développement à l'actif de son bilan. Les critères de faisabilité technique, d'intention d'achèvement du développement et de vente, de disponibilité des ressources nécessaires au développement et de capacité à évaluer de façon fiable les dépenses relatives au développement peuvent être considérés comme remplis.

En revanche, étant donné ses métiers, Orapi est plus engagée dans des activités de développement que dans des activités de recherche appliquée. De ce fait, des incertitudes majeures portent sur les débouchés commerciaux des développements effectués : la capacité à vendre le produit fini issu des développements n'est pas systématiquement avérée, rendant incertaine la génération probable d'avantages économiques futurs.

4.6 TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Rémunération des organes de direction

Les rémunérations des organes de direction au titre de l'exercice 2010 sont :

	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Total
Rémunérations des organes de direction du groupe	827 258	92 246	88 698	0	1 008 203

Il n'existe pas de retraites « chapeau » pour les dirigeants ni de convention entre la société et ses mandataires sociaux relatives à des indemnités de départ.

Acquisition de la société EM Repts

Orapi Europe a acquis 80% du capital de la société EM Repts le 2 mars 2010. GC Consult, société dirigée par Guy Chiffot, et Henri Biscarrat ont chacun acquis 10% du capital dans des conditions identiques à celles d'Orapi Europe.

Transactions avec MG3F

MG3F (SIREN 353 946 577 00015), société holding qui détient plus des deux tiers des droits de vote de la société Orapi SA, a facturé 5 K€ au cours de l'exercice 2010 à Orapi SA au titre des frais d'assurance en responsabilité des dirigeants.

MG3F a par ailleurs accordé à Orapi SA une avance en compte courant d'un montant de 543 K€ à la clôture, rémunérée au taux Euribor1M + 1% ,

Transaction avec les dirigeants salariés

Le 12 février 2010, 10 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 10 000 actions de valeur nominale 1 € pour un montant global de 120 000 € soit 12 € par action.

5 Information sectorielle

Orapi a retenu le secteur géographique, fonction de l'implantation des actifs comme critère unique d'information sectorielle. Selon ce critère, l'activité peut être répartie en 3 segments principaux : Europe, Amérique du Nord, Asie + Reste du monde.

Cette répartition est présentée selon des principes comptables identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle synthétique définie pour gérer et mesurer en interne les performances de l'entreprise.

5.1 INFORMATION PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE L'EXERCICE 2010

	Europe	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
Chiffre d'affaires net du secteur	103 341	2 049	7 478		112 869
Ventes inter-activités	53 416	14	5	-53 435	0
Total chiffre d'affaires net	156 757	2 063	7 483	-53 435	112 869
Amortissement des immobilisations	-2 357	-19	-358		-2 734
Résultat opérationnel courant	4 654	42	1 415	90	6 201
Résultat Opérationnel	4 875	42	1 410	90	6 417
Coût de l'endettement financier net					-951
Autres produits et charges financiers					-53
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					0
Impôt					-1 526
Résultat net de l'ensemble consolidé					3 887
Résultat net (part des minoritaires)					-14
Résultat net (part du Groupe)					3 901

	Europe	Amérique du Nord	Asie et Reste Du monde	Elim	Total
<i>Goodwills</i>	17 566	115	1 086		18 767
Immobilisations corporelles nettes	11 549	-13	336		11 872
Immobilisations destinées à être cédées	181	0	0		181
Autres immobilisations	7 011	101	0		7 112
Actifs sectoriels autres	54 197	1 303	2 821	-13 269	45 052
Actifs financiers	9 142	94	775	0	10 011
Participations dans les entreprises associées	211				211
Actifs d'impôt	15	0	1	197	214
Total Actif	99 872	1 600	5 019	-13 072	93 420
Passifs sectoriels	45 142	409	1 714	-12 820	34 444
Dettes financières	21 581	384	36		22 001
Dettes inter - sociétés	-321	116	38	167	0
Passifs d'impôt	3 017	25	7		3 049
Capitaux propres	30 453	667	3 225	-420	33 924
Total Passif	99 872	1 600	5 019	-13 072	93 420
Investissements	1 351	30	104	0	1 485

5.2 INFORMATION PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE L'EXERCICE 2009 RETRAITE

	Europe	Amérique du Nord	Asie et Reste du monde	Elim	Total
Chiffre d'affaires net du secteur	106 262	1 299	5 796		113 356
Ventes inter-activités	43 068	10	0	-43 078	0
Total Produits sectoriels	149 329	1 308	5 796	-43 078	113 356
Amortissement des immobilisations	-2 451	-29	-330		-2 810
Résultat opérationnel courant	6 834	10	1 003	-238	7 608
Résultat Opérationnel sectoriel	6 665	-28	475	-274	6 837
Coût de l'endettement financier net					-1 050
Autres produits et charges financiers					-56
Impôt					-2 270
Résultat net de l'ensemble consolidé					3 461
Résultat net (part des minoritaires)					0
Résultat net (part du Groupe)					3 461

	Europe	Amérique du Nord	Asie et Reste du monde	Elim	Total
<i>Goodwills</i>	13 478	0	1 082		14 560
Immobilisations corporelles nettes	12 243	-33	446		12 657
Immobilisations destinées à être cédées	934	0	0		934
Autres immobilisations	5 238	76	0		5 314
Actifs sectoriels autres	54 445	960	2 919	-10 336	47 987
Actifs financiers	7 868	37	571		8 476
Actifs d'impôt	66	0	1	216	283
Total Actif	94 271	1 040	5 019	-10 120	90 211
Passifs sectoriels	43 273	221	1 135	-9 635	34 995
Dettes financières	21 400	124	41		21 566
Dette inter - sociétés	-1 340	0	1 339	2	0
Passifs d'impôt	3 658	23	1		3 682
Capitaux propres	27 281	672	2 502	-487	29 968
Total Passif	94 271	1 040	5 019	-10 120	90 211
Investissements	1 529	1	59		1 589

6 Autres informations

6.1 NANTISSEMENTS, CAUTIONS ET GARANTIES

Dette	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31/12/2010	Total du poste de bilan au 31/12/2010	% nanti ou hypothéqué
Emprunt BRA	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	96		
Emprunt BNP	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	95		
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	97		
Emprunt SLB	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	96		
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	100		
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	juil-07	juil-14	923		
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	juil-07	juil-14	1 059		
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	mai-08	mai-15	2 025		
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	avr-09	juil-15	1 685		
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	mars-04	mars-14	122		
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	mars-04	mars-14	73		
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	nov-06	oct-13	441		
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	sept-06	sept-13	347		
Emprunt CA	Nantissement fonds de commerce	déc-06	sept-13	864		
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	nov-06	oct-13	356		
Emprunt SG	Nantissement fonds de commerce	oct-06	sept-13	813		
Emprunt SG	Nantissement fonds de commerce	juin-05	juin-11	162		
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	juin-05	juin-11	167		
Emprunt CAMEFI	Nantissement fonds de commerce	juin-05	juin-11	162		
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	juin-07	juin-13	316		
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	déc-07	déc-13	374		
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	août-08	janv-14	221		
Emprunt SG	Nantissement fonds de commerce	mars-10	sept-16	3 293		
Emprunt CIC	Nantissement fonds de commerce	oct-10	sept-17	964		
Emprunt CIC	Nantissement actions société non cotée	oct-10	sept-17	1 842		
	Total Immobilisations Incorporelles			16 693	25 879	65%
Emprunt BRA	Nantissement immobilisation corporelle	févr-05	févr-10	20		
Crédit Bail SAT Finance	Nantissement immobilisation corporelle	févr-06	févr-11	1		
Crédit Bail SAT Finance	Nantissement immobilisation corporelle	oct-07	sept-12	7		
Crédit Bail BRA	Poursuite location par Orapi Europe	août-09	août-15	143		
	Total Immobilisation corporelles			171	11 872	1%
Emprunt CIC	Caution solidaire sur emprunt CIC-OCH	oct-10	sept-17	1 842		
Caution OAS	Garantie de bonne exécution	avr-07	juil-11	14		
Caution OAS	Garantie de bonne exécution	mai-07	mai-11	21		
Caution OAS	Garantie de bonne exécution	déc-07	déc-11	22		
	Total Trésorerie			1 898	9 122	21%
Ligne de crédit Canada	Nantissement sur stocks et clients	juil-10	juil-11	377		
	Total Nant. sur stock et clients			377	40 495	1%

6.2 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble de Singapour, Orapi bénéficie d'un droit d'utilisation du terrain jusqu'en septembre 2012. Orapi est actuellement en négociation avec les autorités locales afin d'obtenir le renouvellement du droit d'utilisation pour une durée de trente ans, moyennant la réalisation d'investissements dans le bâtiment permettant notamment d'atteindre un Coefficient d'Occupation des Sols de 0,7.

Les principaux engagements au titre des contrats de location simple restant dus à la clôture s'élèvent à :

Echéance	Montant restant du (K€)
1 an	3 088
Entre 1 et 5 ans	5 348
Au-delà de 5 ans	1 043
Total	9 479

Le Droit Individuel de Formation des sociétés françaises ne donne pas lieu à provision car, à ce stade, les modalités d'utilisation de ce droit ne permettent pas d'estimer le caractère significatif de l'engagement.

6.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (STOCK OPTIONS)

La charge comptabilisée sur l'exercice au titre des services reçus des salariés sur l'exercice s'élève à 61,3 K€. L'évolution des stocks options est la suivante :

Options de souscription d'actions	En nombre	Valeur unitaire	Valeur totale	Date limite d'exercice
Capital : nombre d'actions à la clôture	2 862 108			
Nombre d'options à l'ouverture	33 000	9,92	327 524	2010 & 2012
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	60 000	13,20	792 000	2016
Nombre d'options exercées durant l'exercice	11 000	11,73	129 023	2010
Nombre d'options déchues durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options expirées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'option en circulation à la clôture	82 000	12,08	990 501	2012 et 2016
Nombre d'option exerçables	22 000	9,02	198 440	2012

Concernant le plan d'option attribué en 2006 (24 000 actions), le prix d'exercice des options est égal à 80% des 20 derniers cours de l'action à la date d'attribution. La période d'acquisition est de 4 ans.

Les paramètres utilisés pour l'évaluation du plan de stock options attribuées en 2006 sont :

- Taux de dividendes attendu : 1,25%
- Volatilité attendue : 59%
- Taux d'intérêt sans risque : 3,92%
- Durée de vie attendue de l'option : 5 ans
- Prix d'exercice moyen pondéré : 9,02 €

Concernant le plan d'option attribué en 2010 (60 000 actions), le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des 20 derniers cours de l'action à la date d'attribution. La période d'acquisition est de 4 ans.

Le Groupe n'a aucune pratique passée de dénouement en trésorerie.

Les paramètres utilisés pour l'évaluation du plan de stock options attribuées en 2010 sont :

- Taux de dividendes attendu : 1,89%
- Volatilité attendue : 32,43%
- Taux d'intérêt sans risque : 3,06%
- Durée de vie attendue de l'option : 5 ans
- Prix d'exercice moyen pondéré : 13,20 €

Le 12 février 2010, 10 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 10 000 actions de valeur nominale 1 € pour un montant global de 120 000 € soit 12 € par action.

Le 18 décembre 2010, 1 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 1 000 actions de valeur nominale 1 € pour un montant global de 9 020 € soit 9,02 € par action.

6.4 PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

La charge comptabilisée sur l'exercice au titre des services reçus des salariés sur l'exercice s'élève à 100 K€.

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mise en place au bénéfice de certains salariés du groupe lors du Conseil d'Administration du 20 février 2009. Ce plan comporte les modalités suivantes :

Plan d'attribution d'actions gratuites	Nombre	Date d'attribution	cours
Nombre de droits attribués durant l'exercice	35 262	20/02/2009	14,03
Nombre de droits déçus	(5 877)		
Nombre de droits à la clôture	29 385	20/02/2009	14,03

Actions gratuites liées aux droits attribués	Nombre	Date D'attribution	Fin de période d'incessibilité
Premier tiers	9 795	20/02/2011	20/02/2013
Deuxième tiers	9 795	20/02/2012	20/02/2014
Troisième tiers	9 795	20/02/2013	20/02/2015
Total des actions gratuites	29 385		

6.5 EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre 2010 se répartissent comme suit :

	Employés	Cadres	Total
Europe	561	104	665
Amérique	14	1	15
Asie + Reste du monde	36	6	42
Total	611	111	722

6.6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les 21 janvier et 14 février 2011, 11 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 11 000 actions de valeur nominale 1 € pour un montant global de 99 220 € soit 9,02 € par action.

3.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Orapi, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;

- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la société a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.5 et 1.8 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des goodwill. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Le groupe constitue des dépréciations des stocks selon les modalités décrites dans la note 1.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche définie par le groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Issy-les-Moulineaux et Lyon, le 28 mars 2011

EUCLIDE EXPERTISE
Cédric OSOUF

ERNST & YOUNG Audit
Nicolas SABRAN

3.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES COMPTES

Levée d'options de souscription d'actions

Les 21 janvier et 14 février 2011, 11 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 11 000 actions de valeur nominale 1 € pour un montant global de 99 220 € soit 9,02 € par action.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 DIRECTION GENERALE

Monsieur Guy CHIFFLOT Président Directeur Général

4.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Informations sur la composition du conseil d'administration

	Date de nomination ou de dernier renouvellement	Date d'expiration	Fonction principale exercée dans la société	Autres fonctions et mandats exercés au cours des cinq dernières années
Guy CHIFFLOT	25 avril 2008	AGO à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.	Président Directeur Général	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société FINANCIERE M.G.3.F, Président de la société ORAPI EUROPE, de la société DACD, de la société CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX, de la société PROVEN ORAPI, de la société PROVEN INDUSTRIE, de la société EGIENE, de la société ORAPI CHIMINVEST HOLDING, de la société CHIMINVEST, Gérant de la société ORAPI INTERNATIONAL, de la société EMREPS et de la société GC CONSULT
LA FINANCIERE MG3F	25 avril 2008	AGO à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.	Administrateur	
Xavier de BOURLEUF	25 avril 2008	AGO à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.	Administrateur	Gérant de la société F I D
René PERRIN	25 avril 2008	AGO à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.	Administrateur	
AZULIS CAPITAL	23 avril 2010	AGO à tenir en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur	Administrateur de la société FINANCIERE MG3F ; Monsieur André BELARD, représentant permanent de AZULIS CAPITAL dans le cadre des deux mandats précités, est également membre du Conseil de Surveillance de ELECTRIFIL, Président du Conseil de Surveillance de EC PARTICIPATIONS, administrateur de Oberthur Technologie
Fabienne CHIFFLOT	27 mai 2005	AGO à tenir en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur	Administrateur de la société FINANCIERE MG3F
Henri BISCARRAT	23 avril 2010	AGO à tenir en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur, Directeur Général Délégué	.

Liens familiaux entre les membres du conseil d'administration et de la direction générale

- Fabienne CHIFFLOT est la fille de Guy CHIFFLOT.
- Fabrice CHIFFLOT représentant permanent de la société MG3F est le fils de Guy CHIFFLOT.

Eventuelles condamnations et/ou incriminations des membres du conseil d'administration et de la direction générale

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social, et de leurs intérêts privés ou autres devoirs.

4.3 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale sont :

Guy Chiffлот	5, Allée des Cèdres - 01150 - France	Président Directeur Général
Xavier de Bourleuf	15 rue D'Aumale 75009 Paris - France	Administrateur, Conseiller du président
Fabrice Chiffлот	80 Robinson road, n°17-02 Singapour 068898	Représentant de la société MG3F administrateur, Direction Zone Asie
René Perrin	5, Allée des Cèdres - 01150 - France	Administrateur
Fabienne Chiffлот	5, Allée des Cèdres - 01150 - France	Administrateur, Responsable communication
André Bélard	32 bd Haussmann 75 009 Paris - France	Représentant de AZULIS CAPITAL, Administrateur
Henri Biscarrat	5, Allée des Cèdres - 01150 - France	Directeur Général Délégué, Administrateur
Martin Duncan	Unit 1, Rosse Street Bradford West Yorkshire, BD 8 9 AS, England	Direction Zone UK et pays Nordiques
Juha Jarvi	Salpakuja 6 - 01200 Vantaa, Finland	Direction Finlande

Rémunération brute avant impôts des organes de direction

Les rémunérations totales et les avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, sont les suivants :

2010	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Total
Guy CHIFFLOT	312 000				312 000
MG3F représentant permanent	91 653	38 238	48 424		178 315
Fabrice CHIFFLOT	27 000				27 000
Xavier de BOURLEUF					
René PERRIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Azulis Capital (anciennement BANEXI Capital Partenaires)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Fabienne CHIFFLOT	40 311				40 311
Martin Duncan	104 945	32 008	22 274		159 226
Henri Biscarrat	126 776	22 000			148 776
Juha Jarvi	124 574	0	18 000		142 574

Les rémunérations totales et les avantages de toute nature reçus, durant l'exercice précédent, étaient les suivants :

2009	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Total
Guy CHIFFLOT	228 000	0	11 609	0	239 609
MG3F représentant permanent					
Fabrice CHIFFLOT	82 500	16 000	39 240	0	137 740
Xavier de BOURLEUF	52 000	0	0	0	52 000
René PERRIN	0	0	0	0	Néant
Azulis Capital (anciennement BANEXI Capital Partenaires)	0	0	0	0	Néant
Fabienne CHIFFLOT	39 680	0	0	0	39 680
Martin Duncan	90 847	0	19 066	0	109 912
Henri Biscarrat	114 860	11 485	9 733	0	136 078
Juha Jarvi	122 036	0	18 200	0	140 236

Les rémunérations variables sont principalement liées à l'atteinte d'objectifs commerciaux et financiers définis chaque année.

Les indemnités versées sont liées à l'utilisation de véhicules, ou de logements dans le cas de personnels détachés.

La société n'a pas constaté de sommes aux fins de versement de pensions, de retraites ou autres avantages. Il n'y a pas d'indemnité de départ prévue pour les mandataires sociaux à l'exception, pour les mandataires sociaux qui y ont droit, des indemnités légales de départ en retraite.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux organes de direction

	Plan d'option du 02/07/2004	Plan d'option du 19/09/2006	Plan d'option du 20/07/2010
Date de l'assemblée	05/11/2001	27/05/2005	23/04/2010
Date du Conseil d'Administration	02/07/2004	15/09/2006	23/04/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :			
<i>Guy Chiffot</i>	0	10 000	0
<i>Fabrice Chiffot</i>	0	1 000	5 000
<i>Martin Duncan</i>	0	1 000	0
<i>Henri Biscarrat</i>	10 000	5 000	10 000
<i>Juha Jarvi</i>	0	1 000	0
Point de départ d'exercice des options	2/07/2008	20/10/2010	20/07/2014
Date d'expiration	2/07/2010	20/10/2012	19/07/2016
Prix d'exercice	12,0 EUR	9,02 EUR	13,20 EUR
Nombre d'actions souscrites	10 000	0	0
Options de souscription ou d'achat annulées durant l'exercice	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2010	0	18 000	15 000

4.4 PRINCIPES DE CONTROLE INTERNE

La société a mis en place un ensemble de procédures de contrôle interne visant à prévenir et à maîtriser les risques provenant de son activité, à garantir la fiabilité des informations comptables et financières et à s'assurer du respect de la réglementation applicable à la société. En date du 23 février 2011, le conseil d'administration a institué un comité d'audit, et a décidé que les missions dévolues au comité d'audit seront assurées par le conseil d'administration. Par ailleurs, ce conseil d'administration a nommé Monsieur Xavier de BOURLEUF en qualité de Président du comité d'audit.

Trois membres du conseil d'administration sont des personnes non salariées de la société et non apparentées au Président. Les membres du conseil se réunissent régulièrement pour discuter préalablement à leur engagement, les orientations stratégiques du groupe, les projets de croissance externe ainsi que les investissements significatifs.

4.5 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG Audit, nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2005, en remplacement du cabinet EUROPE CONSULTANTS dont le mandat arrivait à échéance à cette date, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (ERNST & YOUNG Audit – Tour Crédit Lyonnais – 129, rue Servient – 69326 Lyon Cedex 03).

EUCLIDE EXPERTISE, représenté par Guillaume BALDON, nommé par l'Assemblée Ordinaire du 5 novembre 2001 en remplacement de Monsieur CHA, démissionnaire, pour la durée du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le cabinet EUCLIDE EXPERTISE a été renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006 pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (EUCLIDE EXPERTISE – 86, rue du gouverneur Félix Eboué – 92130 Issy-Les-Moulineaux)

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean-Pierre BUISSON, domicilié au 129, rue Servient, 69326 Lyon cedex 03, nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2005 en remplacement de M. Laurent DUPAS dont le mandat arrivait à échéance à cette date, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Gérard LEIBOVICI, renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006 pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Honoraires des commissaires aux comptes



Société Anonyme au capital de 2 882 903 Euros
Siège Social : P.I. Plaine de l'Ain - 5, Allée des Cèdres - 01500 SAINT VULBAS
682 031 224 RCS BELLEY

Honoraires des commissaires aux comptes

Exercices couverts : 2009 et 2010 (a)

	<i>Ernst & Young audit</i>				<i>Euclide Expertise</i>			
	<i>Montant (€HT)</i>		<i>%</i>		<i>Montant (€HT)</i>		<i>%</i>	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)								
Emetteur	50 430	54 930			29 690	29 690		
Filiales intégrées globalement	152 425	128 049			33 500	30 000		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (c)								
Emetteur	28 000	18 000			0	0		
Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	230 855	200 979	100%	100%	63 190	59 690	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<i>Sous-total</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	230 855	200 979	100%	100%	63 190	59 690	100%	100%

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette ligne reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

4.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société Chimiotecnich Venissieux

Le bilan de la société Chimiotecnich Vénissieux, sous filiale de votre société et filiale à 100% de la société Orapi Europe, faisait apparaître au 31 décembre 2009 des capitaux propres négatifs à hauteur de 197.926 euros. Pour assainir la situation de la société Chimiotecnich Vénissieux, son capital a été réduit puis augmenté.

Votre société disposant de créances en comptes courants dans Chimiotecnich Vénissieux a souscrit à l'augmentation de capital de cette société et a libéré intégralement sa souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Cette opération a été autorisée par un conseil d'administration en date du 10 septembre 2010.

2. Rémunération d'un administrateur salarié dans le cadre de son contrat de travail

La rémunération de Madame Fabienne Chiffot a fait l'objet en 2010 d'une augmentation. Son salaire est passé à € 3 350 bruts par mois sur 12 mois.

Cette rémunération a été autorisée par un conseil d'administration en date du 19 février 2010.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Financière MG 3F

Refacturation de frais d'assurance en responsabilité des dirigeants

La société Financière MG3F, dont le président et directeur général est Monsieur Guy Chiffnot, a refacturé à votre société les frais d'assurance en responsabilité des dirigeants.

Les montants facturés sur l'exercice 2010 se sont élevés à € 5 000.

Cette refacturation a été autorisée par un conseil d'administration en date du 4 décembre 2007.

2. Avec la société FID

Honoraires de consultants

La société F.I.D., dont le gérant est Monsieur de Bourleuf, facture à votre société divers honoraires de consultants. Le montant facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à € 27 000 hors taxes et les frais de déplacement s'élèvent à € 14 900 hors taxes.

La conclusion de ce contrat et le montant des honoraires facturés à ce titre ont été autorisés par un conseil d'administration en date du 4 décembre 2007.

3. Avec diverses sociétés du groupe

Convention de gestion

Votre société facture à diverses sociétés du groupe différentes charges correspondant à des fournitures administratives et informatiques, à des coûts salariaux (direction administrative et informatique - laboratoire) et à divers coûts liés aux déplacements de ces personnes, des frais de publicité, des coûts d'échantillonnage, ainsi que des coûts liés à la vente des produits.

Les montants facturés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010 s'élèvent à :

▪ Orapi Europe	€ 968 488 hors taxes
▪ Orapi International	€ 232 453 hors taxes
▪ Orapi Pacific	€ 97 360 hors taxes
▪ Orapi Canada	€ 39 000 hors taxes
▪ Orapi Finlande	€ 164 500 hors taxes
▪ Orapi Suède	€ 134 856 hors taxes
▪ Orapi Italie	€ 49 992 hors taxes
▪ Orapi Applied Netherlands	€ 84 240 hors taxes
▪ Orapi Applied Spain	€ 8 820 hors taxes
▪ Orapi Applied Norway	€ 66 000 hors taxes
▪ Orapi Applied PTE LTD	€ 114 480 hors taxes
▪ Orapi Applied LTD	€ 151 524 hors taxes
▪ DACD	€ 1 173 588 hors taxes
▪ Chimiotecnica Venissieux	€ 0 hors taxes
▪ Proven Orapi	€ 1 256 290 hors taxes
▪ Proven Industrie	€ 0 hors taxes
▪ EMREPS	€ 11 566 hors taxes
▪ EGIENE	€ 4 709 hors taxes
▪ ORAPI CHIMINVESTHOLDING	€ 0 hors taxes
▪ CHIMINVEST	€ 0 hors taxes

4. Avec les sociétés Orapi Europe et Orapi International

Sous-location des locaux

Votre société facture des loyers à ses filiales, les sociétés Orapi Europe et Orapi International. Les loyers facturés sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 se sont élevés à € 145 688 hors taxes pour Orapi Europe et à € 9 601 hors taxes pour Orapi International.

5. Avec la société GC Consult S.A.R.L.

Contrat de prestations de services

Les travaux d'assistance technique et commerciale se sont élevés au titre de l'exercice 2010 à un montant global de € 312 000 et les frais de déplacement s'élèvent à € 54 565.

Ce contrat et le montant des prestations facturées ont été reconduits et autorisés par un conseil d'administration en date du 4 décembre 2007.

Issy-les-Moulineaux et Lyon, le 28 mars 2011
Les Commissaires aux Comptes

EUCLIDE EXPERTISE
Cédric OSOUF

ERNST & YOUNG Audit
Nicolas SABRAN

4.7 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LE CONTROLE INTERNE

Le rapport ci-dessous a été approuvé par le Conseil d'Administration du 23 février 2011.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- De l'étendue des pouvoirs du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1.1 PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu de la taille de la société, de sa culture d'entreprise familiale, de ses spécificités et de la bonne application des règles de gouvernance au sein de celle-ci, le conseil d'administration de la société ORAPI SA a décidé de ne se référer à aucun code spécifique de gouvernement d'entreprise. Le gouvernement d'entreprise résulte ainsi des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à conseil d'administration, et des règles internes propres telles qu'elles sont précisées dans le présent rapport.

1.1.1. Composition du Conseil

Votre Conseil d'administration est, à ce jour, composé de sept membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil compte actuellement sept membres dont une femme, soit 14,3 % ce qui est conforme avec les dispositions de la Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Compte tenu de ces dispositions réglementaires, le Conseil a pris acte que le conseil devra comporter au moins 20 % de femmes au plus tard à l'issue de la première assemblée générale des actionnaires qui suivra le 1er janvier 2014, et au moins 40 % de femmes au plus tard à l'issue de la première assemblée générale qui suivra le 1er janvier 2017.

Les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet et d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres Sociétés sont exposées ci-après :

	Date nomination ou dernier renouvellement	Date expiration du mandat
Guy CHIFFLOT	25 avril 2008	AGO à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
LA FINANCIERE MG3F	25 avril 2008	AGO à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
Xavier de BOURLEUF	25 avril 2008	AGO à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
René PERRIN	25 avril 2008	AGO à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
AZULIS CAPITAL	23 avril 2010	AGO à tenir en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Fabienne CHIFFLOT	27 mai 2005	AGO à tenir en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Henri BISCARRAT	23 avril 2010	AGO à tenir en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

1.1.2. Liste des mandats et fonctions au cours de l'exercice 2010

- Monsieur Guy CHIFFLOT, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de notre société et de la Société FINANCIERE M.G.3.F, Président de la société ORAPI EUROPE, de la société DACD, de la société CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX, de la société PROVEN ORAPI, de la société PROVEN INDUSTRIE, de la société EGIENE, de la société ORAPI CHIMINVEST HOLDING, de la société CHIMINVEST, Gérant de la société ORAPI INTERNATIONAL, de la société EMREPS et de la société GC CONSULT
- Madame Fabienne CHIFFLOT, administrateur de notre société, administrateur de la société FINANCIERE MG3F
- LA FINANCIERE MG3F, Administrateur de notre société, dont le représentant permanent est Monsieur Fabrice CHIFFLOT
- Monsieur Henri Biscarrat, Administrateur et Directeur Général Délégué de notre société.
- Monsieur Xavier de BOURLEUF, Administrateur de notre société, Gérant de la société F I D
- Monsieur René PERRIN, Administrateur de notre société

- La société AZULIS CAPITAL, Administrateur de la société FINANCIERE MG3F et Administrateur de notre société ; Monsieur André BELARD, représentant permanent de AZULIS CAPITAL dans le cadre des deux mandats précités, est également membre du Conseil de Surveillance de ELECTRIFIL, Président du Conseil de Surveillance de EC PARTICIPATIONS, administrateur de Oberthur Technologie.

Rémunération brute des mandataires sociaux

Les rémunérations totales et les avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, sont les suivants :

	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Total
Guy CHIFFLOT	312 000		0		312 000
Henri Biscarrat	126 776	22 000	0	0	148 776
MG3F représentant permanent Fabrice CHIFFLOT	91 653	38 238	48 424		178 315
Xavier de BOURLEUF	27 000				27 000
René PERRIN					Néant
Azulis Capital					Néant
Fabienne CHIFFLOT	40 311				40 311

Les rémunérations fixes sont celles décidées lors des Conseils d'Administration ayant traité cette question. La société n'a pas constaté de sommes aux fins de versement de pensions, de retraites ou autres avantages.

En outre, le plan de stock-options du 20 juillet 2010 a attribué 10 000 options à M. Henri Biscarrat et 5 000 options à M. Fabrice Chiffot. Le prix d'exercice des options, égal à 80% des 20 derniers cours de l'action à la date d'attribution, s'élève à 13,2 €. La période d'acquisition est de 4 ans.

Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 3 décembre 2008, le conseil d'administration de ORAPI a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF en date du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Compte tenu de la taille de la société, de la bonne application des règles de gouvernance au sein de celle-ci, le conseil d'administration de ORAPI SA a décidé de ne pas soumettre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux auxdites recommandations.

Le Président, qui est également directeur général, n'est, de surcroît, pas lié à la société par un contrat de travail.

Les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération variable au titre de leur mandat et il ne leur est accordé par la société aucun avantage spécifique en matière de rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite.

Les rémunérations au titre des contrats de travail sont conformes à la politique salariale du groupe.

1.1.3. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice 2010 votre Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois, aux dates suivantes :

- Le 19 février 2010, les administrateurs de la société ORAPI se sont réunis au siège social de la société en vue délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 200,
 - Examen et arrêté des comptes consolidés,
 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
 - Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
 - Convocation de l'Assemblée Générale Mixte,
 - Préparation du rapport de gestion, du rapport de gestion du groupe et du projet de résolutions,
 - Questions diverses,
- Le 23 avril 2010, les administrateurs de la société ORAPI se sont réunis au siège social de la société en vue délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Arrêté des documents de gestion prévisionnelle
 - Arrêté d'un plan d'options de souscription d'actions
 - Souscription majoritaire au capital d'une nouvelle société
 - Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,

- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions,
 - Prise de participation minoritaire dans une société,
 - Questions diverses,
- Le 5 juillet 2010, les administrateurs de la société ORAPI se sont réunis au siège social de la société en vue délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Autorisation de projets d'acquisition et financement
 - Questions diverses,
 - Le 10 septembre 2010, les administrateurs de la société ORAPI se sont réunis au siège social de la société en vue délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Examen, arrêté des comptes semestriels au 30 Juin 2010,
 - Arrêté des termes du rapport d'activité,
 - Arrêté des documents de gestion prévisionnelle
 - Questions diverses,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
 - Le 3 décembre 2010, les administrateurs de la société ORAPI se sont réunis au siège social de la société en vue délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Nomination d'un Directeur Général Délégué
 - Examen d'un projet logistique
 - Examen d'un projet de croissance externe
 - Questions diverses.
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Toutes les réunions ont eu lieu au siège social, sur convocation du Président. Le taux de présence au conseil est compris entre 71.4% et 100%. Au cours de ces réunions, les propositions du président ont toutes été adoptées par le conseil.

1.1.4. Convocations des Administrateurs

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société, sur convocation de son président, ou celle de la moitié de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Toutefois, le conseil peut se réunir sur convocation verbale et l'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion, si tous les administrateurs en exercice sont présents à cette réunion et si leur consentement est recueilli sur la teneur de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

1.1.5. Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués en temps utiles un nombre de jour suffisant avant la réunion du Conseil.

1.1.6. Participation aux réunions

Pour la validité des délibérations la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Néanmoins, et sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

1.1.7. Délibérations

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, ou régulièrement représentés : chaque administrateur dispose d'une voix et chaque administrateur présent ne peut être muni que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux couchés ou enliassés dans un registre spécial, coté et paraphé, conformément aux prescriptions réglementaires.

Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance, le secrétaire, et un administrateur au moins. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits à produire en justice ou autrement sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Il n'existe pas de règlement intérieur du conseil d'administration. Compte tenu de la taille de la société, et de son conseil d'administration et de la fréquence des réunions du conseil, il n'a pas été constitué de comité spécialisé.

1.1.8. Pouvoirs du conseil d'administration et du Président Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code Commerce, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales.

Le président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président convoque ainsi les réunions du Conseil d'Administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Guy CHIFFLOT.

Le Directeur Général est assisté depuis le 3 décembre 2010 par Monsieur Henri BISCARRAT, nommé à cette date, Directeur Général Délégué, par le conseil d'administration de la société, et ce, pour la durée du mandat du Directeur Général ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le Directeur Général Délégué conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Henri BISCARRAT dispose à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général ; toutefois, Le Directeur Général Délégué reste subordonné dans ses actes au Directeur Général.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général qui dispose en conséquence des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et aux Conseils d'Administration. Il représente la société ORAPI dans ses rapports avec les tiers.

1.2 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

L'objet de ce présent rapport est de décrire de manière synthétique les procédures de contrôle mises en place chez ORAPI. ORAPI SA est à la fois la tête de groupe et l'entité la plus significative en terme de matérialité des comptes et de niveau de risque. Par conséquent, ce chapitre met l'accent sur les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la société mère pour son propre fonctionnement et pour le contrôle de ses filiales. Ces procédures ont été établies selon le référentiel de contrôle propre à la société.

Pour la préparation de ce rapport, une revue des procédures existantes a été effectuée et de leur adéquation en fonction de la perception des risques actuels de la société.

Les procédures de contrôle interne sont décentralisées pour partie aux filiales, celles-ci assurant elles-mêmes la distribution et, pour certaines d'entre elles, la production des produits.

1.2.1 Les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme un ensemble de processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent à l'organisation d'atteindre ses objectifs de bases, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine ;
- les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

Compte tenu de l'activité de la société Orapi SA, les objectifs généraux de contrôle interne se traduisent dans les domaines suivants :

- s'assurer de la sécurité et de la protection des produits et des sites de production,
- vérifier la qualité des produits fabriqués ou distribués,
- s'assurer de l'intégration de personnels compétents et que les comportements s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par les organes de direction, les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, les lois et règlements,
- contrôler le bon fonctionnement du système d'information,
- produire une information financière fiable et de qualité.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

1.2.2 Procédures de contrôle interne relatives aux processus opérationnels et fonctionnels

Les principaux acteurs exerçant des activités de contrôle :

- **Le conseil d'administration**
- **La direction générale et le comité de direction** : constitué de cadres dirigeants de la société mère et de ses filiales ; plusieurs de ses membres participent également au conseil d'administration.
- **La direction administrative et financière** : constituée du Directeur Général Délégué, d'un contrôleur financier groupe, d'un responsable consolidation et audit interne, d'un responsable comptable et financier France et des responsables financiers dans les filiales
- **Le responsable de la R&D et du réglementaire**
- **Le responsable production**
- **Le responsable qualité, sécurité et environnement**
- **Le responsable des ressources humaines**
- **La direction marketing et commercial** : composée de plusieurs directeurs commerciaux pour chaque division et de la direction marketing.

1.2.3 Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Procédures de conduite et de suivi des projets stratégiques

Le comité de direction composé du Président Directeur Général et des principaux cadres dirigeants du groupe se réunit de 3 à 5 fois par an pour échanger sur les risques d'activités, les implications découlant de la poursuite du projet d'entreprise et l'application des grandes orientations stratégiques. Il examine également la performance financière des différentes filiales du groupe et décide des mesures éventuelles à adopter.

Les projets d'acquisition sont examinés en comité de direction. Les acquisitions significatives font systématiquement l'objet préalablement d'audit d'acquisition par des cabinets extérieurs. Henri Biscarrat en tant que Directeur Général Délégué est en charge de l'analyse des projets d'acquisition sous la supervision du Président Directeur Général. Les acquisitions de sociétés sont également examinées en conseil d'administration.

Procédures relatives au suivi des filiales

Le Président Directeur Général assure la présidence des sociétés françaises et appartient aux organes de direction des sociétés filiales étrangères, dirigées par des managers locaux.

En tant que Directeur Général Délégué, Henri Biscarrat assure la surveillance périodique des filiales en particulier au plan opérationnel.

Les filiales font l'objet de visite d'un membre du comité de direction 3 à 4 fois par an au minimum.

Un manuel de procédures « Groupe Orapi » fixe les règles de contrôles devant être suivies par les filiales pour les principaux processus de l'entreprise. Ces procédures « Groupe Orapi » constituent un cadre minimal s'ajoutant aux procédures localement mise en place par les filiales dans le cadre d'un mode d'organisation décentralisé.

Procédures relatives au suivi de la production et des risques industriels

Le responsable R&D et réglementaire est en charge du suivi réglementaire et de la conformité, du laboratoire et des activités de Recherche et Développement, de l'approbation des fournisseurs. Il est notamment en charge du suivi de la correcte application des normes REACH, Biocides et globalement toutes les normes de production et distribution des produits du groupe Orapi.

Le responsable de production à la charge du management des personnels de production, la mise en œuvre et la maintenance des outils de production, le suivi des fabrications et les projets d'évolution des outils industriels pour l'ensemble du groupe.

Les productions réalisées font l'objet de tests de qualité par le laboratoire. L'ensemble des formulations et des étiquetages produits est répertorié informatiquement et mis à jour quotidiennement en fonction des évolutions technologiques et/ou réglementaires.

L'ensemble des processus de production fait l'objet d'un suivi par le responsable qualité et est intégré au système de management certifié selon les exigences ISO 9001 et 14001.

Le responsable qualité, sécurité et environnement est également en charge du respect des règles de sécurité, du suivi de la conformité des équipements et du respect des règles liées à l'environnement.

Un inventaire exhaustif des stocks est réalisé deux fois par an.

Procédures relatives au suivi de la performance commerciale

Les équipes de ventes sont réparties en différentes divisions en fonction des gammes de produits et/ou des cibles de clientèle. Puis, les équipes de ventes sont réparties en différentes régions. Chaque région est affectée à un responsable chargé de l'animation, de la formation et du contrôle de son équipe. Les directeurs commerciaux effectuent régulièrement avec chaque commercial et responsable de région une revue détaillée des performances réalisées et fixent les objectifs à atteindre pour la période à venir.

Un suivi des performances commerciales est effectué mensuellement par la direction générale, la direction commerciale et les responsables de régions à partir des statistiques commerciales par vendeur. Des actions sont menées en fonction des tendances observées sur des zones géographiques, des gammes de produits ou des clients spécifiques.

1.2.4 Sécurité des systèmes d'information

Le responsable informatique œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques de l'entreprise et pour assurer l'intégrité et la confidentialité des informations contenues dans le système d'information. Les sociétés françaises du groupe et certaines des filiales étrangères sont gérées sur des systèmes ERP permettant d'assurer une plus grande homogénéité et intégrité des données et des processus des différentes sociétés. Ces systèmes d'information permettent également d'opérer un certain nombre de contrôles et de produire des éléments d'analyses et de comparaison de manière centralisée et décentralisée.

Des procédures de sauvegardes sont en place pour assurer la conservation des données en cas de sinistre. Les systèmes d'information sont installés dans une salle informatique dont l'accès est protégé et disposant de systèmes anti - incendie.

1.2.5 Procédures de contrôle relatives à l'information comptable et financière

Processus budgétaire

Chaque société du groupe établit un budget détaillé au cours du deuxième semestre de l'année civile. Ces budgets sont revus par la direction financière avant présentation à la direction générale. Les investissements et la rémunération des dirigeants de filiales sont fixés au cours de ce processus. Tout investissement non inscrit dans le budget fait l'objet d'une autorisation préalable systématique de la direction générale. Le budget est présenté aux membres du conseil d'administration.

Procédures de reporting

Une procédure définit les formats, modalités et planning de reporting applicables à l'ensemble des sociétés du groupe Orapi. La performance réalisée par chaque filiale est suivie mensuellement au regard des budgets et des résultats de l'année précédente. Le reporting mensuel comprend des données sur :

- la performance commerciale,
- le compte de résultat,
- le bilan,
- des commentaires synthétiques d'analyses de la performance préparés par la filiale.

Ces données sont revues et analysées par la direction financière du groupe et font l'objet d'une synthèse mensuelle à l'attention du Président Directeur Général et du comité de direction.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés du groupe

Chaque société applique les procédures des référentiels comptables en vigueur et contrôle notamment les procédures liées à son activité et à son patrimoine qui sont relatives :

- au suivi de la gestion des stocks et à la dépréciation éventuelle,
- à la gestion des encaissements clients et à la gestion de la trésorerie,
- à l'évaluation des provisions pour risques et charges et des passifs sociaux,
- au suivi des engagements hors bilan.

L'organisation des travaux et des structures comptables s'appuie sur le principe de séparation des fonctions et des tâches. En France et dans la plupart des filiales du groupe, les déclarations d'impôt sur les sociétés sont traitées par des experts-comptables externes.

Selon un planning de clôture prédéfini, les sociétés envoient à la direction financière du groupe leur liasse de consolidation. Cette liasse fait l'objet d'un contrôle deux fois par an par des auditeurs externes pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Les travaux de consolidation sont réalisés de manière centralisée par la direction financière qui prépare pour chaque consolidation un dossier incluant :

- les liasses de consolidation auditées,
- les supports des retraitements et des éliminations effectuées,
- les tableaux de variations des capitaux propres consolidés,
- les tableaux de preuve d'impôt,
- un suivi d'évaluation des actifs incorporels et les tests de pertes de valeurs éventuelles,
- une note de commentaires sur les évolutions du bilan et du compte de résultat.

Les annexes sont préparées par la direction financière. Les comptes consolidés sont revus et contrôlés par la direction générale et font l'objet, de la part du collège des commissaires aux comptes, des diligences prévues par la loi.

Une synthèse des risques, des données financières et juridiques est réalisée au travers de la production d'un document de référence.

Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, il est précisé que les modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont prévues au titre V article 25 des statuts.

Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, il est précisé que le paragraphe « informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre public » du rapport de gestion établi par le conseil d'administration mentionne les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce.

Autres Informations prévues par l'article L. 225-100-3

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, les autres informations prévues par l'article L 225-100-3 sont mentionnées au rapport de gestion de la société.

Fait à Saint Vulbas, le 23 février 2011

Guy Chiffot
Président Directeur Général

4.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Orapi

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Orapi et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Issy-les-Moulineaux et Lyon, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

EUCLIDE EXPERTISE
Guillaume BALDON

ERNST & YOUNG Audit
Nicolas SABRAN

5 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2011

AVIS DE REUNION VALANT CONVOCATION

Mmes, MM. les actionnaires sont avisés de la tenue d'une assemblée générale ordinaire suivie d'une assemblée générale extraordinaire, le vendredi 22 avril 2011, à 14 heures 45 au siège social, Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 Allée des Cèdres, 01150 SAINT VULBAS, l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010; Rapport du président prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce; Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ; Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ; Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration ;
- affectation du résultat;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce
- Renouvellement d'un administrateur
- Pouvoirs en vue des formalités liées aux résolutions adoptées à titre ordinaire
- Questions diverses,

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Autorisation d'annulation par la société de ses propres actions;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) réservés à une catégorie de personnes.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe.
- Pouvoirs en vue des formalités liées aux résolutions adoptées à titre extraordinaire.

I - RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés)

L'assemblée générale, connaissance prise des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration et des comptes consolidés du même exercice tels qu'ils ont été établis par la société à la diligence du conseil d'administration, et connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 auquel est annexé le rapport du président relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et de contrôle interne, et des rapports des commissaires aux comptes pour ce même exercice :

- approuve les comptes sociaux dudit exercice tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ce rapport de gestion ;
- approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés au cours de la présente assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION (affectation du résultat)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante.

Résultat de l'exercice	4 829 124 Euros
A la réserve légale	46 423 Euros
Le solde	4 782 701 Euros
A titre de dividende aux Actionnaires	1 009 016 Euros
Soit un dividende par action de 0,35 Euros	
Le solde	3 773 685 Euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à

4 674 849 Euros

Le dividende sera éligible à l'abattement de 40 % compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire.

Les dividendes que la société ne pourra percevoir pour les actions acquises par elle dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce et qui seront en sa possession à la date de mise en paiement du dividende, seront portés au crédit du compte report à nouveau.

Le paiement des dividendes sera effectué le 3 mai 2011.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, l'avoir fiscal ou la réfaction qui y correspondent, ont été les suivants :

Exercice	dividende net	avoir fiscal	revenu global	revenus éligibles à la réfaction de 40 %
31/12/2007	0,27	néant	néant	0,27
31/12/2008	néant	néant	néant	néant
31/12/2009	0,25	néant	néant	0,25

TROISIEME RESOLUTION (approbation des conventions de l'article L.225-38 du code de commerce)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport ainsi que les conventions conclues en 2010 et décrites dans celui-ci.

QUATRIEME RESOLUTION (programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise celui-ci, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, à faire acheter par la Société ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement Européen du 22 décembre 2003 n° 2273/2003, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et des instructions d'application, avec pour principaux objectifs :

- assurer l'animation de marché par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer par tous moyens, notamment par échange ou remise de titres, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options de souscription d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe ou encore d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.
- annuler des actions, (sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale du 22 avril 2011 de la neuvième résolution relative à l'annulation d'actions) ;

L'achat des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi achetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment sauf en période d'offre publique d'achat par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc, ou par recours à des instruments financiers dérivés et à des bons, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour la mise en place de cette autorisation, l'Assemblée générale fixe le prix maximum d'achat à 30 euros par action. Le nombre maximum de titres pouvant être détenu ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations le modifiant postérieurement à la présente assemblée, soit à titre indicatif au 31 décembre 2010, 271 283 actions, (286 210 – 14 927, ce dernier chiffre représentant le nombre d'actions possédées par la société au 31 Décembre 2010), représentant un investissement maximum de 8 138 490 Euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserve et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas soit d'une division soit d'un regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale fixe à 18 mois à compter de la présente Assemblée la durée de cette autorisation qui annulera pour la période non écoulée, à compter de la date de mise en œuvre par le Conseil d'administration, l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 avril 2010.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour passer tous ordres, conclure tous accords, établir tous documents et notamment le descriptif du programme qui devra être publié avant la réalisation du nouveau programme, effectuer toutes formalités, toutes déclarations et communiqués auprès de tous

organismes, et en particulier l'Autorité des Marchés Financiers, des opérations effectuées en application de la présente résolution, fixer les conditions et modalités suivants lesquelles seront assurées, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société et celle des bénéficiaires d'options en conformité avec les dispositions réglementaires et de manière générale faire tout ce qui est nécessaire.

CINQUIEME RESOLUTION (renouvellement d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Madame Fabienne CHIFFLOT, administrateur sortant, pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION (renouvellement d'un co-commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, constatant que le mandat du cabinet ERNST ET YOUNG, co-commissaire aux Comptes titulaire vient à expiration ce jour, décide de renouveler le cabinet ERNST ET YOUNG, aux fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SEPTIEME RESOLUTION (nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, constatant que le mandat de Monsieur Jean Pierre BUISSON, co-commissaire aux Comptes suppléant vient à expiration ce jour, décide de nommer le cabinet AUDITEX, domiciliée 11 allée de L'arche, 92037 PARIS LA DEFENSE aux fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIEME RESOLUTION (nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, décide de nommer le cabinet Deloitte & Associés, 81 boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE aux fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

NEUVIEME RESOLUTION (nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale décide de nommer le cabinet B.E.A.S, 7/9 Villa Houssay, 92200 NEUILLY SUR SEINE, aux fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DIXIEME RESOLUTION (Pouvoirs en vue des formalités liées aux résolutions adoptées à titre ordinaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations afin d'accomplir toutes formalités légales ou administratives consécutives aux décisions prises dans les résolutions qui précèdent adoptées à titre ordinaire.

II - RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION (Autorisation d'annulation par la société de ses propres actions)

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la société par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions « Orapi » acquises dans le cadre du rachat autorisé par la quatrième résolution de la présente assemblée, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'excédent éventuel du prix d'achat des actions annulées par rapport à leur valeur nominale sera imputé, sur décision du conseil d'administration, sur les postes de prime d'émission, de fusion et d'apports ou sur tout poste de réserve disponible y compris la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois et se substitue à la cinquième résolution adoptée par l'assemblée générale du 23 avril 2010.

DOUZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) réservés à une catégorie de personnes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
2. fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. décide que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 millions.
4. décide que le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera au minimum égal à la moyenne des cours de clôture constatés de l'action pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.
5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSAANE à émettre, au profit des dirigeants du Groupe ORAPI.
6. constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSAANE.
7. décide que le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les limites légales aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSAANE et notamment :
 - Fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission;
 - Etablir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;
 - Procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
 - Constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSAANE et procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - A sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - Déléguer lui-même au Président Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir. ;
 - Et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

TREIZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, délègue sa compétence au Conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, d'un montant maximum de 86 487 actions représentant 3% du capital social à ce jour, à souscrire en numéraire réservées aux salariés bénéficiaires du Plan d'Epargne Groupe dont les sociétés employeurs sont soit la société ORAPI, soit des sociétés liées à elle dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Les bénéficiaires souscriront par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

La présente décision comporte suppression au profit desdits salariés du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de 26 mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les limites légales pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que ce prix ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours des vingt séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne diminuée de la décote maximale admise par la loi au jour de ladite décision
- fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, les délais et modalités de libération des actions nouvelles et les conditions d'ancienneté des salariés qui leur sont éventuellement imposés pour exercer leurs droits ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

QUATORZIEME RESOLUTION (Pouvoirs en vue des formalités liées aux résolutions adoptées à titre extraordinaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives consécutives aux décisions prises dans les résolutions qui précèdent adoptées à titre extraordinaire.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée, ou d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un mandataire de son choix.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, service assemblée, 3 allée de l'étoile 95014 CERGY PONTOISE, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis, au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté, par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'assemblée générale étant fixée au 22 avril 2011, la date limite que constitue le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, sera le mardi 19 avril 2011 à zéro heure, heure de Paris.

Mode de participation à l'Assemblée Générale

1 - Les actionnaires désirant assister personnellement à cette Assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- Pour l'actionnaire nominatif : demander une carte d'admission à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, service assemblée, 3 allée de l'étoile 95014 CERGY PONTOISE ou se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.
- Pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

2 - Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représenté en donnant pouvoir au Président de l'assemblée, à un autre actionnaire, à leur conjoint ou leur partenaire pacsé ou à toute autre personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L.225-106 I du Code de commerce, pourront :

- Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, service assemblée, 3 allée de l'étoile 95014 CERGY PONTOISE

- Pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de son compte titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Toute demande de formulaire devra, pour être honorée, avoir été reçue au siège de la Société, ou au service des assemblées de l'établissement ci-dessus mentionné, six jours au moins avant la date de la réunion. Ce formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, service assemblée, 3 allée de l'étoile 95014 CERGY PONTOISE.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la Société ou le Service Assemblées Générale de CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, service assemblée, 3 allée de l'étoile 95014 CERGY PONTOISE au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée.

3 - Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'assemblée n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire par voie électronique : conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

Pour les Actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante MANDATS-AG@cm-cic-titres.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CM-CIC pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible sur leur relevé de comptes titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

Pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante MANDATS-AG@cm-cic-titres.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse, références bancaires complètes, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, service assemblée, 3 allée de l'étoile 95014 CERGY PONTOISE

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le jeudi 21 avril 2011 à 14 heures (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

Demande d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution – Dépôt de questions écrites

Conformément aux articles R. 225-71 et R. 225-73 du code de commerce, les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution à l'Assemblée par des actionnaires ayant justifié dans les conditions légales de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par e-mail à henri.biscarrat@orapi.com et doivent parvenir à la société au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'assemblée.

L'examen par l'Assemblée Générale de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution déposés par les actionnaires dans les conditions ci-dessus est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes conditions au troisième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites, jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le lundi 18 avril 2011 à zéro heure, heure de Paris. Ces questions doivent être adressées au Président du Conseil d'Administration, au siège de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par e-mail à henri.biscarrat@orapi.com. Elles doivent être accompagnées, pour les actionnaires au porteur, d'une attestation d'inscription en compte.

Documents mis à la disposition des actionnaires

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée Générale seront disponibles, au siège social, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

En outre, seront publiés sur le site Internet de la Société www.orapi.com, les documents destinés à être présentés à l'Assemblée, au moins 21 jours avant la date de l'Assemblée, soit le 1^{er} avril 2011, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le présent avis sera suivi d'un avis de convocation.

Le Conseil d'Administration.

Documents accessibles au public

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes peuvent être demandés à la Société : Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 Allée des Cèdres, 01150 SAINT VULBAS.

Document d'information annuel

Liste des publications effectuées sur les sites Internet de l'Emetteur (www.orapigroup.com), de l'AMF (www.amf-france.org) et dans la presse financière depuis le 1^{er} janvier 2010. (Article 221-1-1 et 222-7 du Règlement général de l'AMF).

Date	Objet de la publication	Références de la publication
04/03/2011	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2011	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
04/02/2011	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2011	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
19/01/2011	communiqué chiffre d'affaires 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
04/01/2011	Bilan annuel du contrat de liquidité 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
09/12/2010	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
10/11/2010	Mise à jour droits de vote 31 octobre 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
19/10/2010	communiqué chiffre d'affaires 9 mois 2010 – acquisition PHEM Technologies	www.info-financière.fr , site de l'émetteur et presse
06/10/2010	Rapport financier semestriel au 30 juin 2010	www.info-financière.fr , site de l'émetteur et presse
05/10/2010	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
05/10/2010	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
13/09/2010	Communiqué 1 ^{er} semestre 2010	www.info-financière.fr , site de l'émetteur et presse
14/08/2010	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
20/07/2010	communiqué en anglais chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
20/07/2010	communiqué chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
06/07/2010	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
07/06/2010	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
18/05/2010	Descriptif du programme de rachat d'actions approuvé le 23/04/2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
14/05/2010	Compte rendu de l'AGM du 23 avril 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
14/05/2010	Résultats des votes de l'AGM du 23 avril 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
05/05/2010	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
19/04/2010	communiqué chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
07/04/2010	Communiqué de mise à disposition du Document de référence 2009	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
06/04/2010	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
02/04/2010	Mise à disposition du Document de référence 2009	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
17/03/2010	Communiqués de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 23 avril 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
10/03/2010	Communiqué sur comptes, résultats, chiffres d'affaires 31/12/2009	www.info-financière.fr , site de l'émetteur et presse
03/03/2010	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
04/02/2010	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2010	www.info-financière.fr et site de l'émetteur

28/01/2010	Communiqué en anglais chiffre d'affaires 2009	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
21/01/2010	communiqué chiffre d'affaires 2009	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
05/01/2010	informations relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	www.info-financière.fr et site de l'émetteur
05/01/2010	bilan annuel du contrat de liquidité	www.info-financière.fr et site de l'émetteur

Par ailleurs, conformément à l'article L. 233-8 II du Code de commerce et à l'article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société publie tous les mois le nombre d'actions et de droits de vote qui composent son capital (www.info-financière.fr et site de l'émetteur).

Liste des publications effectuées dans des journaux d'annonces légales, dans le Bulletin des annonces obligatoires (BALO) et accessibles sur le site Internet du BALO www.balo.journal-officiel.gouv.fr, dans des journaux d'information économique et financière depuis le 1^{er} janvier 2010 (article 221-1-1 et 222-7 du Règlement général de l'AMF)

Date	Objet de la publication	Références de la publication
18/03/2011	Avis préalable à l'AGM du 22 avril 2011	BALO N° d'affaire Paru le 18-03-2011 (parution N°33)
30/12/2010	Nomination d'un administrateur ; Nomination d'un directeur général délégué	Le courrier Economie du 30/12/2010 parution CA 20450
04/06/2010	Comptes annuels exercice 31 décembre 2009 Avis de réunion valant convocation	BALO - N° d'affaire : 1003037 Paru le : 04-06-2010 (Parution n°67)
11/05/2010	Dépôt des comptes sociaux et consolidés	Dépôt n°2010 B 2491 et 2010 B 2490 du 11/05/2010 au GTC Bourg en Bresse
09/04/2010	Avis d'augmentation du capital	La Voix de l'Ain N° 3389 du 09/04/2010
02/04/2010	Convocation à l'AGM du 23 avril 2010	La Voix de l'Ain N° 3388 du 02/04/2010
19/03/2010	Avis de réunion valant convocation	BALO - N° d'affaire : 1000758 Paru le : 19-03-2010 (Parution n°34)

6 DOCUMENTS SOCIAUX

6.1 COMPTES ANNUELS DE ORAPI SA

ORAPI SA

BILAN

ACTIF	En milliers d'Euros			
	Brut	Amort. Prov	Net	Net
	31/12/2010			31/12/2009
Actif incorporel	3 614	980	2 634	2 681
Actif corporel	6 302	2 901	3 401	3 574
Actif financier	21 115	1 986	19 129	18 878
Actif immobilisé	31 031	5 867	25 164	25 133
Stocks	5 878	771	5 107	6 405
Clients	9 171	0	9 171	3 353
Autres créances et divers	15 590	417	15 173	12 897
Disponibilités	2 255		2 255	89
Actif circulant	32 894	1 188	31 706	22 744
Comptes de régularisations	107		107	71
TOTAL ACTIF	64 032	7 055	56 976	47 948

PASSIF	En milliers d'Euros	
	Net	Net
	31/12/2010	31/12/2009
Capital social	2 862	2 851
Primes, réserves et report à nouveau	20 653	19 977
Résultat	4 829	1 271
Provisions réglementées	650	462
Capitaux propres	28 994	24 561
Provisions	105	200
Emprunts et dettes financières	22 130	14 735
Dettes fournisseurs et comptes rattaché	4 110	7 094
Dettes fiscales et sociales	1 246	1 261
Dettes sur immobilisations	138	49
Autres dettes et divers	253	48
Dettes	27 877	23 187
Ecart de conversion	0	0
TOTAL PASSIF	56 976	47 948

ORAPI SA

COMPTE DE RESULTAT

	En milliers d'euros	
	31/12/2010	31/12/2009
Chiffres d'affaires	37 504	28 493
Production stockée	-1 543	3 844
Reprises provisions et transfert charges	630	43
Subvention d'exploitation	2	9
Autres produits	7	0
Produits d'exploitation	36 600	32 390
Achats de matières premières	-24 921	-21 263
Sous traitance	-197	-167
Autres charges externes	-5 378	-4 981
Valeur ajoutée	6 104	5 978
Impôts et taxes	-446	-322
Charges de personnel	-2 897	-2 728
Autres charges	-19	0
Excédent Brut d'Exploitation	2 742	2 928
Dotation amortissements	-713	-713
Dotation provision actif	-204	-760
Dotation provision passif	-181	-173
TOTAL DES CHARGES	-34 954	-31 107
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 645	1 282
Résultat financier hors éléments exceptionnels	3 520	393
Résultat financier éléments exceptionnels	0	0
RESULTAT FINANCIER	3 520	393
RESULTAT COURANT	5 165	1 676
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-190	-148
Impôt société	-146	-257
BENEFICE NET	4 829	1 271

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 février 2011. Le total du bilan au 31 décembre 2010 s'élève à 56 976 K€ et le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 4 829 K€.

1 - PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

1.1 – ACQUISITION DE LA SOCIETE CHIMINVEST

Orapi SA a acquis le 14 octobre 2010 la société Chiminvest via sa filiale Orapi Chiminvest Holding pour un montant de 4 632 K€.

Basée à Villepinte, près de Paris, Chiminvest commercialise auprès des utilisateurs finaux des produits d'hygiène et d'entretien (essentiellement liquides), particulièrement sur les marchés des collectivités et des services. Cette acquisition permet au Groupe de renforcer sa position sur le canal « vente directe » ainsi que de compléter sa couverture géographique dans le Nord de la France.

L'acquisition de 80% des titres par la filiale Orapi Chiminvest Holding, détenue à 100% par Orapi SA, a été acquittée en numéraire en totalité. De plus, les associés minoritaires se sont engagés à céder 10% au plus tard le 28 février 2012 et 10% restant au plus tard le 28 février 2013.

Les conditions contractuelles prévoient que la société sera valorisée sur les mêmes bases que pour l'acquisition des 80% avec un ajustement forfaitaire à la hausse ou à la baisse selon l'évolution de l'EBITDA de l'exercice précédant la cession.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement de la société Chiminvest, des salariés de Chiminvest et des managers sont entrés au capital de Chiminvest le 27 décembre 2010. Cette opération a donné lieu à une augmentation de capital en numéraire de 225 K€ et à une dilution du pourcentage de détention d'ORAPI SA qui est passé de 80% à 61.9%.

Les salariés ou les managers disposent d'une option de vente de leurs actions à Orapi Chiminvest Holding jusqu'au 31/12/2013. A compter de cette date, Orapi dispose d'une option d'achat des actions détenues par les salariés ou les managers. Les conditions de sortie prévoient que la société sera valorisée sur la base d'un multiple d'EBITDA diminuée d'un remboursement normatif de dette.

1.2 – RECAPITALISATION DE LA SOCIETE CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX

Le bilan de la Société Chimiotechnic Vénissieux, sous-filiale de ORAPI SA et filiale à 100% de la société Orapi Europe, faisait apparaître au 31 décembre 2009 des capitaux propres négatifs à hauteur de 198 K€. Pour assainir la situation de la Société Chimiotechnic Vénissieux, le capital de cette société a été réduit puis augmenté. La société Orapi SA disposant de créances en comptes courants dans cette société, cette dernière a souscrit intégralement à l'augmentation du capital de Chimiotechnic Vénissieux et a libéré intégralement sa souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société pour un montant de 302 K€.

1.3 – MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Conformément aux autorisations de l'AG mixte du 23 avril 2010 et du CA du 23 avril 2010, le Président a par décision du 20 juillet 2010 mis en place un plan d'options de souscription de 60 000 actions.

Chaque option donne droit à la souscription d'une action au prix de 13,2 € jusqu'au 19 juillet 2016, et à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans soit à compter du 20 juillet 2014.

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis, dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
 - conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - o continuité de l'exploitation,
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - o indépendance des exercices.
 - conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.
 - conformément aux règlements CRC 2004-06 – relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements.

2.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 10 à 30 ans en linéaire
- Agencements et aménagements des constructions : 5 à 10 ans en linéaire
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans en linéaire
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans en linéaire

2.3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et développement : depuis 2001, les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. Les dépenses antérieures immobilisées sont totalement amorties.

Brevets, licences et marques : les brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisés. Seuls les brevets ou marques acquises sont classés dans cette rubrique.

Logiciels informatiques : les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition.

Fonds commerciaux :

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

Lorsque des indices de perte de valeur sont décelés dans l'activité ou dans la rentabilité de l'actif, des tests de dépréciation sont pratiqués. Les tests de pertes de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable (actualisation de cash flow futurs ou valeur de marché). Les cash flows actualisés sont évalués à partir des budgets et prévisions sur une durée de 5 ans en prenant en compte une valeur terminale.

2.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité le justifie. La valeur d'utilité est appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres détenus par Orapi SA d'une part et les perspectives d'avenir basées notamment sur l'évolution des cash flow futurs et des plus values latentes potentielles.

Les tests effectués ont conduit à la constatation d'une provision pour dépréciation de :

- 210 K€ sur les titres ORAPI INC en 2006, maintenue depuis.
- 1 039 K€ sur les titres ORAPI APPLIED CHEMICAL ASIE en 2008, maintenue depuis.
- 400 K€ sur les titres ORAPI APPLIED NETHERLANDS en 2008, maintenue depuis.
- 200 K€ sur les titres ORAPI Espagne en 2010.
- 100 K€ sur les titres PROVEN Industrie en 2010.
- 15K€ sur les titres TLM en 2010

La provision sur titres ORAPI CHILI comptabilisée en 2008 pour 6 K€ a été reprise sur l'exercice suite à la sortie des titres.

Changement de méthode intervenu sur l'exercice 2010 relatif à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres immobilisés :

A compter de l'exercice 2010, dans un souci de cohérence avec la norme IFRS 3 révisée appliquée pour l'établissement des comptes consolidés, la société opte pour la comptabilisation des frais d'acquisition des titres immobilisés en charges.

Les frais d'acquisition des titres Chiminvest ont donc été comptabilisés en charge pour un montant total de 105 K€.

Parallèlement, la réintégration fiscale des 4/5^{ème} des frais calculés prorata temporis se monte à 100 K€ pour l'exercice 2010.

Si la société avait opté pour l'incorporation des frais d'acquisition dans le coût d'entrée des titres de participation, l'amortissement dérogatoire à comptabiliser aurait été de 5 K€ au titre de l'exercice 2010.

Les actions auto détenues dans le cadre des contrats de liquidité et de rachat sont classées en immobilisations financières.

2.5 - STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks de la Société sont constitués de deux catégories suivantes :

- Matières Premières,
- En cours de production et produits finis.

Matières premières et marchandises

Les stocks de matières premières, emballages et marchandises sont évalués à leur prix d'achat.

Produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Des dépréciations sont éventuellement constatées en fonction notamment des perspectives de ventes, des évolutions technologiques et plus généralement du risque liée à l'obsolescence.

2.6 - CREANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée.

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'Actif ou au Passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

2.8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges, aux risques et aux charges en cours en application des dispositions de la réglementation du CRC 2000-06.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes annuels.

3 - NOTE SUR LE BILAN

3.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations Incorporelles	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/2010
Frais Etablissement	3				3
Recherche et developpement	47				47
Brevets, Licences, Logiciels	987	96			1 083
Droit au bail	0				0
Fonds commercial et mali technique	2 469				2 469
Avances et acomptes	2	2		-2	2
Autres immo incorporelles	0	7		2	9
Montants Bruts	3 509	105	0	0	3 614
Amortissements et Provisions					
Frais Etablissement	3				3
Recherche et developpement	47				47
Brevets, Licences, Logiciels	778	148			926
Fonds commercial	0				0
Autres immo incorporelles		3			3
Montants des Amortis, et Provisions	828	151	0	0	979
Montants Nets	2 680	-46	0	0	2 635

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge de l'exercice est estimé à 636 K€ sur 2010.

AFFECTATION EXTRA-COMPTABLE DU MALI TECHNIQUE DE FUSION CTH

Le mali technique est issu de la fusion de la société Chimiotecnica Holding dans ORAPI SA sur l'exercice 2008. Cette société avait une activité de holding et détenait les titres de ORAPI EUROPE (ex Chimiotecnica Industrie).

Par conséquent, le mali de fusion est affecté en totalité aux titres de ORAPI EUROPE.

La somme du mali technique de fusion CTH et la valeur comptable des titres ORAPI EUROPE s'élève à 5 771K€, comparée à une quote-part de situation nette de ORAPI EUROPE au 31.12.2010 d'un montant de 5 606 K€ après versement d'un dividende au titre de l'exercice 2009 de 3 400 K€ encaissé par Orapi SA. Aucune dépréciation n'est à enregistrer.

3.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/2010
Terrains	105				105
Constructions	2 364	61			2 425
Installations techniques, matériel, outillage	2 096	218	-25		2 289
Autres immobilisations corporelles	1 291	95			1 386
Immobilisations en cours	71	27			98
Avances et acomptes	0				0
Montants Bruts	5 927	401	-25	0	6 303
Amortissements et Provisions					
Constructions	502	175	0	0	677
Installations techniques, matériel, outillage	1 411	235	11		1 635
Autres immobilisations corporelles	440	151	0		591
Avances et acomptes	0				0
Montants des Amortis, et Provisions	2 353	561	11	0	2 903
Montants Nets	3 574	-160	-36	0	3 400

Les immobilisations en cours concernent essentiellement l'ascenseur sur le site de Saint-Vulbas (71K€).

3.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations Financières	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Participations	20 135	365	-177	20 323
Autres titres immobilisés	170	42		212
Prêts	14			14
Autres immobilisations financières	245	482	-162	565
Montants Bruts	20 564	889	-339	21 114
Amortissements et Provisions				
Participations	1 655	315	-6	1 964
Autres titres immobilisés	11		-9	2
Prêts	13			13
Autres immobilisations financières	7			7
Montants des Amortis, et Provisions	1 686	315	-15	1 986
Montants Nets	18 878	574	-324	19 128

L'évolution de la valeur brute des titres de participation s'explique essentiellement par :

- la souscription à l'augmentation de capital de la filiale Chimiotecnich Vénissieux pour 302 K€

- la création de la société Orapi Chiminvest Holding dans le cadre de l'acquisition de la société Chiminvest pour 10 K€
- la prise de diverses participations minoritaires pour 53 K€
- la restructuration juridique ayant conduit à la fusion des opérations de la société Orapi Applied Norge AS avec les opérations de la société Orapi Nordic.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation concernent les titres suivants :

- ORAPI INC : 210 K€, reconduite depuis 2006
- ORAPI APPLIED CHEMICAL ASIE : 1 039 K€ (provision reconduite depuis 2008)
- ORAPI APPLIED NETHERLANDS : 400 K€ (provision reconduite depuis 2008)
- ORAPI Espagne : 200 K€ (provision comptabilisée en 2010)
- PROVEN Industrie : 100 K€ (provision comptabilisée en 2010)
- TLM : 15 K€ (provision comptabilisée en 2010).

La provision sur titres ORAPI CHILI comptabilisée en 2008 pour 6 K€ a été reprise sur l'exercice suite à la sortie des titres.

Au 31 décembre 2010, les titres auto détenus par la société sont au nombre de 14 927 et ont été valorisés à la valeur la plus faible entre le prix d'acquisition et le cours boursier moyen de décembre 2010.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et des comptes espèces liés au contrat de liquidité et au contrat de rachat.

3.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET AUTRES OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Le détail des titres de participation est donné dans le "Tableau des filiales et participations" joint à la présente annexe. Cf. 5.11

Filiales et autres entreprises liées	Montant
Immobilisations Financières	
Participations	20 323
Titres immobilisés Actions Propres	212
Prêts	0
Autres Immobilisations Financières	0
Créances	
Créances Clients	9 097
Autres créances /comptes courants	13 702
Dettes	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 452
Avances en comptes courants	7 109
Compte de Résultat	
C.A Marchandises	1 804
CA Production de Biens	30 149
C.A Production de Services	5 309
Achats	18 447
Produits nets sur Compte Courant	182
Produits sur titres de participation	4 740
Provision s/ titres et autres titres immobilisés	300

3.5 - STOCKS ET EN-COURS

Stock et en cours	31/12/2010	31/12/2009
Matières Premières et Autres Approvisionnements	1 784	1 620
Produits Intermédiaires et finis	4 094	5 637
Marchandises		16
Montants Bruts	5 878	7 273
Amortissements et Provisions		
Provision pour dépréciations Matières Premières	-204	-226
Provision pour produits Intermédiaires et finis	-568	-626
Provision pour dépréciations Marchandises		-16
Montants des Amortis. et Provisions	-772	-868
Montants Nets	5 106	6 405

3.6 - CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Nature	31/12/2010	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	
Prêts	14		14
Autres Immobilisations Financières	565	565	
Avances et acomptes fournisseurs	212	212	
Clients douteux ou litigieux	0	0	
Créances clients	9 171	9 171	
Personnel et comptes rattachés	47	47	
Organismes sociaux	60	60	
Etat impôts et taxes	1 005	1 005	
Groupe et associés	14 119	14 119	
Débiteurs divers	148	148	
Charges constatées d'avance	99	99	
Charges à répartir	8	8	
Montants bruts	25 448	25 434	14

3.7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Nature	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	2 250	
Disponibilités	5	89
Montants Bruts	2 255	89
Amortissements et Provisions		
Provision pour dépréciation	0	0
Montants des Amortis, et Provisions	0	0
Montants Nets	2 255	89

3.8 - MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

Nature	31/12/2009	Affectation du résultat 2009	Augment. de capital	Résultat 2010	Distrib. de dividendes	Dot. Amt. dérogat.	31/12/2010
Capital sousc. app non versé			1				1
Capital	2 851		10				2 861
Dividendes		713			-713		0
Prime d'émission	19 366		118				19 484
Prime d'apport	29						29
Réserve légale	176	63					240
Autres réserves	0						0
Réserve PVLT	0						0
Report à nouveau	406	495					901
Résultat	1 271	-1 271		4 829			4 829
Provisions réglementées	0						0
Amortissements dérogatoires	462					188	650
Montant Total	24 561	0	128	4 829		188	28 994

Au 31 décembre 2010, le capital social est composé de 2 862 108 actions de valeur nominale de 1 €.

3.9 - PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Nature	31/12/2009	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non Utilisées	31/12/2010
Exploitation	200	181	108	168	105
Provision pour litiges	54	10		17	47
Autres Provisions	146	171	108	151	58
Financier	0	0	0	0	0
Provision pour risques financiers	0				
Exceptionnel	0	0	0	0	0
Montants Bruts	200	181	108	168	105

Les provisions concernent principalement des coûts de destruction de stocks (48K€).

3.10 - AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

Nature	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Exploitation	889	621	321	1 188
Provision Stocks et en-cours	869	204	301	771
Provision Clients	3		3	0
Provision pour dépréciation Autres débiteurs	17	417	17	417
Financier	1 686	315	-15	1 986
Provision dépréciation titres de participation	1 655	315	-6	1964
Provision Autres titres immobilisés	11		-9	2
Provision Prêts	13			13
Provision Autres immobilisations financières	7			7
Montants	2 575	519	336	2 757

3.11 – EMPRUNTS, DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ventilation des emprunts et dettes par échéance	31/12/2010	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et moins de cinq ans	Montant à plus de cinq ans
Etablissements de crédits	14 425	3 737	10 048	640
Emprunts et dettes financières	597	597		
Groupe et Associés	7 108	7 108		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 247	4 247		
Dettes fiscales et sociales	1 246	1 246		
Autres dettes	220	220		
Produits constatés d'avance et ECP	33	33		
Montants Bruts	27 876	17 188	10 048	640

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 5 000 K€

Remboursements effectués au cours de l'exercice : 3 955 K€

La société n'est pas en défaut sur ses covenants bancaires au 31 décembre 2010.

3.12 - CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Détail des produits à recevoir	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients et compte rattachés	631	703
Autres créances	39	48
Total général	670	751

Détail des charges à payer	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	61	55
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 363	1 231
Dettes fiscales et sociales	554	549
Autres dettes	220	14
Total général	2 198	1 849

4 - NOTE SUR LE COMPTE RESULTAT

4.1 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation du Chiffre d'affaires net	France	Etranger	Total
Ventes de Marchandises	1 721	83	1 804
Production vendue biens	28 837	1 311	30 148
Production vendue services	4 548	1 003	5 551
Total général	35 106	2 398	37 504

4.2 - CHARGES ET PRODUITS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES

Charges et produits relatifs aux entreprises liées	Montant
Produits	
C.A Marchandises	1 804
CA Productions de Biens	30 149
C.A Productions de Services	5 309
Produits sur Compte Courant	196
Produits de participation	4740
Provision s/autres titres immobilisés	300
Charges	
Achats	18 447
Charges sur Compte Courant	14

4.3 - RESULTAT FINANCIER

Détails du Résultat financier	31/12/2010
Dividendes	4 740
Revenus sur comptes courants	196
Autres intérêts et produits assimilés	0
Reprise de provisions	15
Différences positives de change	11
Produits nets sur cessions de V.M.P	19
Sous total des produits financiers	4 981
Dotations aux amortissements et aux provisions financières	732
Intérêts et charges assimilées	707
Différences négatives de change	4
Charges sur cessions de V.M.P	18
Sous total des charges financières	1 461
Total Résultat Financier	3 520

4.4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Détails du Résultat Exceptionnel	31/12/2010
Produits sur opérations de gestion	1
Produits sur opérations en capital	12
Reprises sur dépréciations, prov. et transferts	6
Sous total des produits exceptionnels	19
Charges sur opérations de gestion	0
Charges sur opérations en capital	14
Dotations aux amort., dépréciations et provisions	194
Sous total des charges exceptionnelles	208
Total Résultat Exceptionnel	-189

4.5 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les sociétés françaises Orapi SA, Orapi International, DACD, Chimiotecnic Vénissieux, Orapi Europe et depuis l'exercice 2010 Proven Orapi et Proven Industrie sont intégrées fiscalement.

Orapi SA est également tête de consolidation du groupe Orapi.

La répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2010:

Sociétés	Résultat Avant Impôt	Déficit reportable	Impôts Société	Participation	Résultat Net
ORAPI INTERNATIONAL	350	0	-118		232
DACD	447	0	-126	-51	270
CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX	-360	0	313		-47
ORAPI EUROPE	1 357	-1 439	0		1 357
ORAPI SA	4 975	0	-146		4 829
PROVEN ORAPI	2 559		-754	-242	1 563
PROVEN INDUSTRIE	-1 134		318		-816
Montants Bruts	8 194	-1 439	-513	-293	7 388

5 - ENGAGEMENT HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En septembre 2009, ORAPI SA a mis en place 4 swaps à caractère de couverture de taux d'intérêts sur 4 emprunts bancaires à taux variable qu'elle avait souscrits.

En juin et en novembre 2010, la société a mis en place 2 nouveaux swaps supplémentaires présentant les mêmes caractéristiques.

Le nominal de chaque swap est égal au capital restant dû de l'emprunt et la durée du swap correspond à la durée restante de l'emprunt.

Le taux du swap s'entend hors marge bancaire.

Taux du swap	Capital d'origine de l'emprunt	Capital restant dû à la date de mise en place du swap	Montant notionnel du swap	Date de mise en place du swap	Date d'activation du swap (à terme échu)	Echéances	Dernière échéance
2,03%	2 200	1 257	1 257	sept.-09	déc.-09	trimestrielle	sept.-13
2,45%	2 500	2 500	2 500	sept.-09	oct.-09	mensuelle	mai-15
2,20%	1 723	1 169	1 169	oct.-09	janv.-10	trimestrielle	juil.-14
2,55%	2 375	2 375	2 375	oct.-09	janv.-10	trimestrielle	oct.-15
2,26%	4 000	4 000	4 000	juin-10	juin-10	trimestrielle	déc.-16
2,26%	1 000	929	929	nov.-10	mars-11	trimestrielle	juin-17

5.2 - CREDIT BAIL

Crédit Bail (en K€)	Immobilier	Matériel
Valeur d'origine	2 902	154
<i>dont terrain</i>	506	0
Amortissement exercice	96	2
Amortissement cumulé	569	154
Valeur nette	2 333	0
Redevances payées		
Cumuls exercices antérieurs	1 524	173
Exercice	137	0
Total	1 661	173
Redevances restant à payer		
A un an au plus	137	0
A + un an et 5 ans au plus	548	0
A + de 5 ans	627	0
Total	1 312	0
Valeur résiduelle	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	137	0

5.3 - ETAT DES HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS

Dette	Type de garantie	Date de	Date	Montant
Emprunt BRA	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	96
Emprunt BNP	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	95
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	97
Emprunt SLB	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	96
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	100
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	juil-07	juil-14	923
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	juil-07	juil-14	1 059
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	mai-08	mai-15	2 025
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	avr-09	juil-15	1 685
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	mars-04	mars-14	122
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	mars-04	mars-14	73
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	nov-06	oct-13	441
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	sept-06	sept-13	347
Emprunt CA	Nantissement fonds de commerce	déc-06	sept-13	864
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	nov-06	oct-13	356
Emprunt SG	Nantissement fonds de commerce	oct-06	sept-13	813
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	juin-07	juin-13	316
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	déc-07	déc-13	374
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	août-08	janv-14	221
Emprunt SG	Nantissement fonds de commerce	mars-10	sept-16	3 293
Emprunt CIC	Nantissement fonds de commerce	oct-10	sept-17	964
	Total Immobilisations incorporelles			14 360
Emprunt BRA	Nantissement immobilisation corporelle	févr-05	févr-10	20
	Total Immobilisations corporelles			20
Emprunt CIC	Caution solidaire s/emprunt CIC OCH	oct-10	sept-17	1 842
	Total Caution solidaire			1 842

5.4 - INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements au titre des régimes à prestations définies (indemnités de départ à la retraite) sont calculés annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces estimations reposent sur des hypothèses actuarielles qui intègrent la probabilité de durée du service futur du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel ; les engagements correspondants sont actualisés. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2010 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation (inflation comprise) 4.25 %
- Revalorisation annuelle des salaires 2 %
- Turnover 10% dégressif jusqu'à 50 ans
- Départ volontaire

Le montant des engagements de retraite actualisés au 31 décembre 2010 s'élève à 112 700 €. Cet engagement hors bilan n'est pas provisionné au 31 décembre 2010.

5.5 - EMISSION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (stock options) :

L'évolution des stocks options est la suivante (en euros) :

Options de souscription d'actions	En nombre	Valeur	Valeur	Date limite d'exercice
		unitaire	totale	
Capital : nombre d'actions à la clôture	2 862 108			
Nombre d'options à l'ouverture	33 000	9,92	327 524	2010 & 2012
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	60 000	13,20	792 000	2016
Nombre d'options exercées durant l'exercice	11 000	11,73	129 023	2010
Nombre d'options déchues durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options expirées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'option en circulation à la clôture	82 000	12,08	990 501	2012 et 2016
Nombre d'option exerçables	22 000	9,02	198 440	2012

Plan de stock options attribuées en 2006

Concernant le plan d'option attribué en 2006, le prix d'exercice des options est égal à 80% des 20 derniers cours de l'action à la date d'attribution soit 9.02 € par action. La période d'acquisition est de 4 ans.

Le Groupe n'a aucune pratique passée de dénouement en trésorerie.

Les paramètres utilisés pour l'évaluation du plan de stock options attribuées en 2006 sont :

- Taux de dividendes attendu : 1,25%
- Volatilité attendue : 59%
- Taux d'intérêt sans risque : 3,92%
- Durée de vie attendue de l'option : 5 ans
- Prix d'exercice moyen pondéré : 9,02 €

Levée d'option de l'exercice 2010

Le 12 février 2010, 10 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 10 000 actions de valeur nominale 1 € pour un montant global de 120 000 € soit 12 € par action.

Le 18 décembre 2010, 1 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 1 000 actions de valeur nominale 1€ pour un montant global de 9 020 € soit 9.02€ par action.

Levée d'option après le 31/12/2010

Le 21 janvier 2011, 10 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 10 000 actions de valeur nominale 1 € pour un montant global de 90 200 € soit 9.02 € par action.

Le 14 février 2011, 1 000 options exerçables ont été levées entraînant la création de 1 000 actions de valeur nominale 1 € pour un montant global de 9 020 € soit 9.02 € par action.

Mise en place du nouveau plan de souscription d'actions

Concernant le plan d'option attribué en 2010 (60 000 actions), le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des 20 derniers cours de l'action à la date d'attribution soit 13.20 € par action. La période d'acquisition est de 4 ans. Le Groupe n'a aucune pratique passée de dénouement en trésorerie.

Les paramètres utilisés pour l'évaluation du plan de stock options attribuées en 2010 sont :

- Taux de dividendes attendu : 1,89%
- Volatilité attendue : 32,43%
- Taux d'intérêt sans risque : 3,06%
- Durée de vie attendue de l'option : 5 ans
- Prix d'exercice moyen pondéré : 13,20 €

5.6 – PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mise en place au bénéfice de certains salariés du groupe lors du Conseil d'Administration du 20 février 2009. Ce plan comporte les modalités suivantes :

Plan d'attribution d'actions gratuites	Nombre	Date d'attribution	Cours
Nombre de droits attribués durant l'exercice	35 262	20/02/2009	14,03
Nombre de droits déçus	-5 877		
Nombre de droits à la clôture	29 385	20/02/2009	14,03

Actions gratuites liées aux droits attribués	Nombre	Date de livraison	Fin de période d'incessibilité
Premier tiers	9 795	20/02/2011	20/02/2013
Deuxième tiers	9 795	20/02/2012	20/02/2014
Troisième tiers	9 795	20/02/2013	20/02/2015
Total des actions gratuites	29 385		

5.7 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Nature	Montant
Frais d'acquisition titres de participation	92
Congés Payés	-71
Organic	-20
Effort Construction	-3
Total	-2

5.8 - EFFECTIF :

Nature	TOTAL
Effectif au 31 décembre 2010	
Cadres	19
Employés	35
Total Effectif	54

5.9 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction d'Orapi SA s'élève à : 528 K€.

5.10 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

5.11 - TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (filiales détenues au 31 décembre 2010)

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Capitaux propres	Quote part de capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par Orapi SA	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Orapi SA dans l'exercice
ORAPI EUROPE *	1 696	2 552	5 605	100	3 359	3 359	0	34 966	1 357	3 400
ORAPI INTERNATIONAL *	74	70	376	100	74	74	0	2 484	232	120
ORAPI PACIFIQUE	0	81	238	100	51	51	0	817	157	90
ORAPI INC **	1 698	- 780	953	100	1 982	1 772	116	2 063	35	
ORAPI Italie	10	119	51	100	10	10	120	2 047	- 78	
ORAPI NORDIC	200	390	557	100	852	852	1 477	10 190	- 33	
ORAPI ASIA	585	619	1 561	100	3 279	2 240	440	4 182	357	
ORAPI APPLIED BENELUX	84	267	337	100	2 558	2 158		2 778	- 14	30
ORAPI APPLIED SPAIN	257	-64	144	100	293	93		444	- 49	
ORAPI APPLIED LIMITED (UK)	12	369	723	100	2 238	2 238	3 348	8 659	342	
DACD*	1 500	1573	3 342	100	4 663	4 663	1 795	13 257	269	100
PROVEN INDUSTRIE*	100	299	-418	100	100	0	283	3 364	-817	
PROVEN ORAPI*	500	253	2 316	100	500	500	1 858	31 955	1 563	1 000
Chimiotech Vénissieux	100	4	57	100	302	302	1 423	18 052	-47	
Orapi Chiminvest Holding	10	0	- 33	100	10	10	2 832	0	-43	

* Orapi Europe, Orapi International, DACD, Proven Orapi, Proven Industrie, CTV sont intégrées fiscalement avec Orapi SA

** Orapi INC est une holding en Amérique. Les chiffres correspondent à la sous-consolidation américaine

Orapi Chili a été liquidée sur l'exercice et les titres ont été sortis

Orapi Applied Norvège a été liquidée sur la fin de l'exercice suite à la restructuration juridique avec Orapi Nordic et les titres ont été sortis

6.2 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ORAPI

Tableau financier art. R 225-102 du Code de Commerce

	2006	2007	2008	2 009	2 010
CAPITAL SOCIAL	1 763 298	2 204 122	2 392 539	2 851 108	2 861 108
NB ACTIONS ORDINAIRES	1 763 298	2 204 122	2 392 539	2 851 108	2 862 108
NB MAXIMAL D'ACTIONS A CREER	0	0	0	0	0
PAR CONVERSION D'OBLIGATIONS	0	0	0	0	0
PAR EXERCICE DE DROITS DE SOUSCRIPTION	49 800	49 800	34 000	34 000	82 000
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	9 498 965	11 415 427	13 487 428	28 492 727	37 504 175
RESULTAT AVANT IMPOTS, PARTICIPATION, DOTATION	700 001	1 077 348	1 765 615	3 318 185	6 397 618
IMPOTS SUR LES BENEFICES	214 130	51 409	-159 849	256 784	146 080
PARTICIPATION DES SALARIES	0	0	0	0	0
RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIP., DOTATIONS	17 649	725 179	-262 794	1 271 162	4 829 124
RESULTAT DISTRIBUE	423 192	595 113	0	715 277	1 009 016
PAR ACTION RESULTAT APRES IMPOTS AVANT DOTATIONS	0,28	0,47	0,80	1,07	2,18
PAR ACTION RESULTAT APRES IMPOTS ET DOTATIONS	0,01	0,33	-0,11	0,45	1,69
DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION	0,24	0,27	0	0,25	0,35
EFFECTIF MOYEN DES SALARIES	44	43	46	56	58,5
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE	1 229 926	1 488 743	1 559 974	1 912 166	2 074 947
COTISATIONS SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX	466 272	560 233	634 887	815 723	821 683

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Orapi, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 de l'annexe concernant un changement de méthode intervenu au cours de l'exercice 2010 relatif à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres immobilisés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.3 et 2.4 de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des immobilisations incorporelles et financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Votre société constitue des dépréciations des stocks selon les modalités décrites dans la note 2.5 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche définie par votre société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Issy-les-Moulineaux et Lyon, le 28 mars 2011

EUCLIDE EXPERTISE
Cédric OSOUF

ERNST & YOUNG
Nicolas SABRAN

7 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 34 à 53 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 89-90, qui contiennent une observation.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 138-139, qui contiennent une observation.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 92-93 du document de référence 2009, qui contiennent une observation.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 87-88 du document de référence 2008, qui contiennent une observation.

Fait à Saint Vulbas, le 28 mars 2011,

Guy CHIFFLOT

Président Directeur Général

8 TABLES DE CONCORDANCE

8.1 TABLE DE CONCORDANCE GENERALE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence	140
1.2. Attestation du responsable du document de référence	140

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	95 – 96
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés	95 – 96

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1. Informations financières sélectionnées pour chaque exercice de la période couverte	14 – 15
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA

4. FACTEURS DE RISQUE	42 – 47
------------------------------	---------

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. Histoire et évolution	3
----------------------------	---

5.1.1. Raison sociale et nom commercial	17
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	17 – 18
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	17
5.1.4. Siège social et forme juridique, législation applicable aux activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	17 – 18
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	34 – 38 et 91
5.2. Investissements	
5.2.1. Investissements réalisés durant les trois derniers exercices	13
5.2.2. Principaux investissements en cours	13
5.2.3. Principaux investissements à venir ayant fait l'objet d'un engagement ferme par les organes de direction	13
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	4 – 13
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et principales activités	4 – 8
6.1.2. Nouveaux produits ou services lancés sur le marché ayant fait l'objet de publicité	6 – 8
6.2. Principaux marchés	11 – 13
6.3. Évènements exceptionnels	35 – 37
6.4. Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	46 – 47
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	NA
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Organigramme du groupe	15
7.2. Liste des filiales importantes	15, 39 et 73
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	13 et 17
8.2. Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.	NA
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	34 – 39
9.2. Résultat d'exploitation	34 – 39
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	34 – 39
9.2.2. Raisons et changements importants du chiffre d'affaires	34 – 39
9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	26 – 32 et 57
10.2. Flux de trésorerie	58
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur;	78 – 81
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5. Sources de financement attendues	14
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	38 et 46

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances depuis la fin de l'exercice.	37
12.2. Tendances connues ou événements susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur	37 – 38

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

13.1. Principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé ses prévisions ou ses estimations	NA
13.2. Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	NA
13.3. Comparabilité des prévisions ou estimations aux informations historiques	NA
13.4. Déclaration sur la validité des prévisions	NA

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Organes d'administration, de direction et de surveillance	19 – 22, 92 – 94 et 99 – 103
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	93

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations et avantages en nature	93 – 94
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	93 – 94

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Date d'expiration des mandats	92
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	84, 97 – 99
16.3. Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération	94
16.4. Conformité au régime du gouvernement d'entreprise en France	20 – 22, 92 – 94

17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés	16, 41– 42 et 89
17.2. Participations et stock options	29 – 33, 88 – 89, 94 et 135 – 136
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	33

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration	27
18.2. Droits de vote différents	26, 27 et 48
18.3. Contrôle	27
18.4. Accord susceptible d'entraîner un changement de son contrôle de l'émetteur	31 – 32

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

84 et 97 – 99

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques	54 – 89
20.2. Informations financières pro forma	NA
20.3. États financiers	54 – 89
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	NA

20.4.1. Attestation des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	89 - 90, 107 – 108 et 138 – 139
20.4.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	NA
20.4.3. Sources et informations sur la vérification des informations non tirées des états financiers vérifiés	NA
20.5. Date des dernières informations financières	54
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.6.1. Informations trimestrielles ou semestrielles	15
20.6.2. Informations financières intermédiaires	NA
20.7. Politique de distribution des dividendes	33 et 40
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	43 – 44
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	34 – 37

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social	26 – 27
21.1.1. Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions:	28 – 30
(a) Nombre d'actions autorisées	
(b) Nombre d'actions émises et totalement libérées et non totalement libérées	
(c) Valeur nominale par action	
(d) Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	
21.1.2. Actions non représentatives du capital	NA
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions auto détenues	27, 46
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	NA
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré	NA
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	NA
21.1.7. Historique du capital social	26 – 28
21.2. Acte constitutif et statuts	17 – 26
21.2.1. Objet social	17 – 18
21.2.2. Toutes dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	19 – 22
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	22
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	22
21.2.5. Modalités de convocation et conditions d'admission aux assemblées générales	23 – 25
21.2.6. Toutes dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher un changement de contrôle	25
21.2.7. Toutes dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	26
21.2.8. Conditions imposées dans les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	NA

22. CONTRATS IMPORTANTS 9, 10, 64, 74 et 120

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS 89 – 90, 97 – 99, 107 – 108 et 138 – 139

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 116 – 117

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 39, 73

8.2 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

<i>Comptes annuels</i>	118 – 137
<i>Comptes consolidés</i>	54 – 89
<i>Rapport de gestion</i>	34 – 53
<i>Attestation du responsable du rapport financier</i>	139
<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</i>	138 – 139
<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	89 – 90
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	96
<i>Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne</i>	99 – 107
<i>Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président au Conseil d'Administration</i>	107 - 108